

HEVs2

HAUTE ÉCOLE SANTÉ – SOCIAL VALAIS, GRAVELONE 5, 1950 SION



POLYHANDICAP
ET
ÉDUCATION SPÉCIALISÉE:

QUELLE EST LA FONCTION
DE L'ÉDUCATEUR?



Célia Alves

«MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME HES
D'ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE»

Martigny, août 2006

Remerciements

Tout au long de mon travail de recherche, j'ai obtenu l'aide précieuse de différentes personnes à qui je tiens à adresser mes remerciements.

- ✚ La Fondation «Les Eglantines» de m'avoir permis d'effectuer cette recherche:
 - Sa directrice, Claudia Brücher, pour la confiance qu'elle m'a accordée.
 - Les professionnels interrogés pour leur participation à ma recherche et leur intérêt pour ce travail.
- ✚ A Christophe Boulé, mon directeur de mémoire, pour ses conseils.
- ✚ A Catherine, Christèle et Maribel pour leurs conseils et leur soutien.

RÉSUMÉ

L'accompagnement de personnes en situation de polyhandicap implique une prise en charge au niveau des soins, à laquelle l'éducateur spécialisé n'a pas été préparé durant sa formation d'éducateur. En effet, cet aspect ne fait pas partie de la culture professionnelle de l'éducateur et la formation n'inclut aucun cours sur la façon d'accompagner une personne polyhandicapée dans les soins de la vie quotidienne. Cependant, l'éducateur est amené à travailler auprès de personnes en situation de polyhandicap, dans des institutions où parfois il doit collaborer au sein d'une équipe transdisciplinaire.

Cette recherche identifie les besoins des personnes en situation de polyhandicap et relève les ressources qui sont nécessaires pour y répondre. Elle définit principalement la fonction de l'éducateur spécialisé travaillant au sein d'une équipe transdisciplinaire qui accompagne des personnes en situation de polyhandicap. Enfin, elle évalue la pertinence du travail d'une équipe transdisciplinaire auprès de cette population.

Nous verrons que les besoins des personnes en situation de polyhandicap nécessitent, entre autre, d'une réponse socio-éducative dispensée par des éducateurs spécialisés. L'éducateur, grâce à ses capacités d'analyse de situation et ses compétences dans l'élaboration de projets, a sa place auprès de cette population. Nous remarquerons également que l'équipe transdisciplinaire est un bon moyen, en théorie, pour répondre aux besoins des personnes polyhandicapées. Par contre, cette dernière nécessite un réel besoin de développement.

Mots-clés

Polyhandicap, Fonction socio-éducative, Transdisciplinarité, Accompagnement socio-éducatif, Educateur spécialisé, Soins.

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteur.

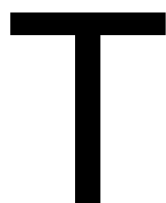


Table des matières

1. INTRODUCTION.....	P.6
2. LES CONCEPTS	P.10
2.1. Le polyhandicap et les besoins de la personne polyhandicapée	p.10
2.1.1. Définition du «polyhandicap».....	p.10
2.1.2. Les besoins de la personne polyhandicapée.....	p.12
2.1.3. Les caractéristiques de la prise en charge.....	p.14
2.2. La fonction de l'éducateur spécialisé.....	p.15
2.2.1. Définition de l'éducation.....	p.15
2.2.2. La fonction de l'éducateur spécialisé.....	p.17
2.2.3. Educateur spécialisé et polyhandicap	p.18
2.3. La transdisciplinarité	p.21
2.3.1. Educateur spécialisé et équipe transdisciplinaire.....	p.23
2.4. L'accompagnement socio-éducatif	p.25
2.4.1. L'action éducative	p.26
2.4.2. La fonction socio-éducative	p.27
3. LA RECHERCHE.....	P.29
3.1. Méthodologie.....	p.29
3.1.1. Contexte de la recherche	p.30
3.1.2. Aspects éthiques	p.31
3.2. Construction des questionnaires.....	p.31
3.2.1. Hypothèses.....	p.31
3.2.1.1. Choix des questions et indicateurs retenus	p.34
3.2.2. Modalités des entretiens.....	p.37
3.2.3. Dépouillement	p.37

4.	RÉSULTATS ET ANALYSE DES ENTRETIENS.....	P.38
4.1.	Les besoins des personnes polyhandicapées et les réponses socio-éducatives	p.38
4.2.	L'institution et la fonction socio-éducative	p.41
4.3.	La fonction de l'éducateur et les autres professionnels	p.42
4.4.	L'éducateur et la fonction socio-éducative	p.43
4.5.	Les autres professionnels et la reconnaissance de la fonction de l'éducateur	p.57
4.6.	L'équipe transdisciplinaire et les besoins des personnes polyhandicapées.....	p.62
5.	SYNTHÈSE.....	P.66
5.1.	Vérification des hypothèses	p.66
6.	CONCLUSION	P.72
6.1.	Pistes d'action	p.73
6.1.1.	Pour l'éducateur	p.73
6.1.2.	Pour l'équipe transdisciplinaire	p.74
6.1.3.	Pour l'institution	p.75
6.2.	Evaluation des objectifs	p.75
6.3.	Auto-critique.....	p.76
6.4.	Apports personnels de la recherche.....	p.78
7.	BIBLIOGRAPHIE.....	P.79
7.1.	Monographies.....	p.79
7.2.	Dossiers.....	p.80
7.3.	Articles et revues	p.80
7.4.	Dictionnaires et Encyclopédies	p.81
7.5.	Documents	p.81
7.6.	Sites internet.....	p.81
8.	ANNEXES	P.83
8.1.	Définition du polyhandicap selon le GRP	p.83
8.2.	Besoins des personnes polyhandicapées	p.84
8.3.	Entretien exploratoire 1	p.86
8.4.	Entretien exploratoire 2	p.90
8.5.	La globalité du développement.....	p.92
8.6.	Description de fonction.....	p.94
8.7.	Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé.....	p.97
8.8.	Demande d'autorisation d'enquête	p.99
8.9.	Autorisation d'enquête	p.100
8.10.	Exemple d'un questionnaire de mes entretiens	p.101
8.11.	Exemple de grilles de dépouillement	p.103
8.11.1.	Sous-hypothèse 2	p.103
8.11.2.	Sous-hypothèse 4 (fonction soin).....	p.105
8.12.	Exemple d'un entretien.....	p.107

1. Introduction

Depuis près de quatre ans, je travaille à la Fondation «Les Eglantines» située à Vevey. C'est une institution qui accueille des personnes adultes en situation de polyhandicap. L'équipe dont je fais partie est transdisciplinaire. Elle est composée d'éducateurs¹ spécialisés formés ou en formation, de personnes qui ont une autre formation de base (aide-soignant, éducateur de la petite enfance, nurse...) ainsi que d'infirmiers².

Dans le cadre de notre travail, nous accompagnons la personne dans les actes de la vie quotidienne grâce aux suivis éducatifs, à la mise en place d'activités et d'objectifs, à la prise en charge des soins de base, etc., l'aidant ainsi à répondre à ses besoins. Nous organisons et animons des ateliers de développement personnel³ et nous assurons la gestion administrative.

Tout au long de ma pratique professionnelle – cela fait maintenant près de six ans que je travaille avec des personnes en situation de polyhandicap – j'ai remarqué, durant un certain temps (un an et demi environ), que la présence et les postulations d'éducateurs formés n'étaient pas toujours aussi fréquentes que les postulations de professions venant des soins (difficulté à trouver un remplaçant éducateur, difficulté à engager un éducateur formé ou avec de l'expérience dans le domaine du polyhandicap). J'ai aussi observé que les éducateurs formés travaillaient moins longtemps avec les personnes polyhandicapées.

Ces éléments me font penser que le milieu du polyhandicap attire davantage les personnes qui sont formées dans les soins que les éducateurs. Cela pourrait amener à conclure que les personnes en situation de polyhandicap n'ont pas forcément la nécessité d'un accompagnement socio-éducatif, vu le type de professions qui approchent ce domaine.

Malgré cette observation et au regard de mon expérience en tant qu'éducatrice auprès de ces personnes, je vois l'importance d'un travail socio-éducatif pour répondre à leurs besoins. Tout au long de ma formation, j'ai observé au quotidien

¹ Le mot *éducateur* fait référence, dans ce document, aux professionnels des deux sexes.

² Idem

³ Les ateliers de développement personnel (ADP) ont pour but d'éveiller, de valoriser la personne à travers des activités proposées, d'identifier les compétences dans les ateliers qui sont de caractère sensoriel, pédagogique, créatif ou de découverte. Les activités sont en général individuelles et centrées sur la personne. Elles lui apportent les moyens de les réaliser selon ses désirs, ses choix et sont adaptées à ses besoins. Le but de l'atelier est également de sortir du lieu de vie, de découvrir d'autres espaces, d'autres environnements. L'idée est de privilégier les activités individualisées à la personne, dans lesquelles elle trouve surtout un plaisir, une valorisation de ses compétences. Chaque atelier a ses objectifs propres, puis, pour chaque usager des objectifs individuels sont fixés et réévalués une fois par année ou plus si besoin. Dans la mesure du possible, chaque usager bénéficie de chaque atelier quatre jours par semaine.

Explication tirée de «*Système d'Assurance de la qualité*», MAQ, Fondation «Les Eglantines», Léman bleu, SAQ, Vevey, 2005, p. 47

l'utilité d'un processus éducatif chez les personnes qui sont dans une situation de handicap physique et mental. Mais est-ce que ce processus seul répond aux besoins des personnes polyhandicapées?

Les personnes en situation de polyhandicap ont, de par leurs difficultés sur le plan de l'autonomie, un degré de dépendance conséquent en ce qui concerne les soins de base et les actes de la vie quotidienne. Est-ce qu'une équipe transdisciplinaire répond aux besoins de ces résidents?

En résumé, il s'agit de s'interroger sur la pertinence d'une équipe transdisciplinaire et plus particulièrement sur la nécessité de l'intervention d'un éducateur spécialisé dans l'accompagnement de personnes en situation de polyhandicap. Je me demande quels sont leurs besoins réels et quel est le travail à réaliser pour y répondre. Je me suis focalisée plus particulièrement sur les fonctions d'un éducateur spécialisé au sein d'une équipe transdisciplinaire.

J'en viens donc à formuler ma question de départ:

Quelles fonctions exerce un éducateur spécialisé au sein d'une équipe transdisciplinaire qui doit accompagner des personnes en situation de polyhandicap?

Cette recherche a plusieurs objectifs:

- ✚ Définir et comprendre le concept de polyhandicap ainsi que les besoins des personnes polyhandicapées dans le but d'identifier les ressources nécessaires pour y répondre.
- ✚ Identifier la notion d'accompagnement socio-éducatif de personnes en situation de polyhandicap;
Définir l'action éducative;
Définir la fonction socio-éducative de l'éducateur spécialisé.
- ✚ Identifier la fonction des professionnels qui font partie de l'équipe transdisciplinaire qui accompagne les personnes en situation de polyhandicap.
- ✚ Evaluer la pertinence d'une équipe transdisciplinaire et rechercher en quoi elle répond aux besoins des personnes dont elle a la charge.
- ✚ Identifier et clarifier la fonction d'un éducateur spécialisé qui accompagne les personnes en situation de polyhandicap.
- ✚ Déterminer des pistes d'action pour l'institution, l'équipe transdisciplinaire et l'éducateur spécialisé par des propositions concrètes, afin d'améliorer les réponses données aux besoins des personnes en situation de polyhandicap.

Après avoir posé ma question de départ, j'ai commencé par définir les éléments qui la concernent, à savoir:

- ✚ Le polyhandicap et les besoins des personnes polyhandicapées.
- ✚ La fonction de l'éducateur spécialisé
- ✚ La transdisciplinarité
- ✚ L'accompagnement socio-éducatif

Après avoir défini ces quatre notions, j'ai formulé une hypothèse pour tenter de répondre à ma question de départ. Cette hypothèse centrale se décline en six sous-hypothèses. L'hypothèse principale est la suivante:

L'éducateur spécialisé exerce une fonction socio-éducative dans une équipe transdisciplinaire qui doit répondre aux besoins des personnes en situation de polyhandicap.

J'ai ensuite élaboré trois sous-hypothèses dont les réponses ont été trouvées à l'aide d'apports théoriques et administratifs. Voici en quoi elles consistent:

- ✚ Les besoins des personnes en situation de polyhandicap nécessitent, entre autre, une réponse socio-éducative.
- ✚ L'institution définit explicitement la «fonction socio-éducative» pour l'éducateur spécialisé et attend de lui qu'il l'exerce.
- ✚ La fonction de l'éducateur spécialisé est significative et distincte de celle des autres professionnels de l'équipe transdisciplinaire.

Ensuite, lors de ma recherche sur le terrain, j'ai émis trois autres sous-hypothèses. Celles-ci, complémentaires des premières, m'ont aidée à répondre de manière plus concrète à la question de départ.

- ✚ La première aborde la question de la fonction des éducateurs spécialisés auprès des personnes polyhandicapées. J'ai énoncé que les éducateurs exercent bien une «fonction socio-éducative» dans leurs interventions auprès des personnes en situation de polyhandicap.

Cette sous-hypothèse est divisée en plusieurs hypothèses supplémentaires:

- a) L'éducateur spécialisé exerce une «fonction de soin» auprès des personnes polyhandicapées.
- b) L'éducateur spécialisé exerce une «fonction d'accompagnement» auprès des personnes polyhandicapées.
- c) L'éducateur spécialisé exerce une «fonction pédagogique» auprès des personnes polyhandicapées.

- ✚ La deuxième hypothèse est centrée sur la reconnaissance de la «fonction socio-éducative» des éducateurs spécialisés par les autres professionnels de l'équipe transdisciplinaire qui travaillent avec des personnes en situation de polyhandicap.
- ✚ La troisième hypothèse vise l'équipe transdisciplinaire. En effet, je pense qu'une équipe transdisciplinaire répond de manière adéquate aux besoins des personnes polyhandicapées.

A partir de ces hypothèses, j'ai décidé de mener des entretiens semi-directifs auprès de sept éducateurs spécialisés formés et de trois personnes soignantes qui travaillent en équipe transdisciplinaire. J'ai choisi la Fondation «Les Eglantines» comme terrain de recherche car les équipes travaillent selon un modèle transdisciplinaire et les groupes de vie accueillent des personnes en situation de polyhandicap.

L'analyse des résultats me donnera des informations sur la fonction de l'éducateur spécialisé et sur l'équipe transdisciplinaire, qui doivent répondre ensemble aux besoins des personnes en situation de polyhandicap. Je serai alors en mesure de confirmer ou d'infirmer mes hypothèses.

Au terme de ce travail, je porterai un regard critique sur ma démarche de recherche et je montrerai les pistes de réflexion qui se sont ouvertes à moi.

2. Les concepts

Avant de vérifier mes hypothèses sur le terrain, il est nécessaire pour moi de définir quelques notions théoriques que j'utilise dans ma recherche. Pour cela, j'ai récolté les informations dans des ouvrages de référence en bibliothèque et sur Internet⁴.

D'abord, il me paraît important de commencer par donner une explication du concept de «polyhandicap». Par conséquent, cela inclut une définition du terme «polyhandicap», un dépistage «des besoins» des personnes polyhandicapées ainsi qu'un inventaire des «caractéristiques» de la prise en charge.

Ensuite, je crois essentiel d'éclaircir la fonction de l'éducateur spécialisé et d'expliquer la notion de transdisciplinarité dans laquelle il est amené à évoluer lorsqu'il accompagne des personnes en situation de polyhandicap. Pour finir, je définirai le concept d'accompagnement socio-éducatif.

2.1. LE POLYHANDICAP ET LES BESOINS DE LA PERSONNE POLYHANDICAPÉE

2.1.1. Définition

Le terme de «polyhandicap» apparaît pour la première fois dans la littérature spécialisée au début des années 70 et désigne une catégorie de personnes multihandicapées qualifiée naguère d'encéphalopathes, arriérés profonds ou de grabataires. La définition évolue au cours de ces années avec l'évolution générale du regard porté par la société sur les personnes handicapées, les progrès de la médecine, la formation des professionnels et la découverte de nouvelles approches et techniques dans l'accompagnement.

Le Groupe romand sur le Polyhandicap⁵, définit ce concept comme :

«[...] la situation de vie spécifique d'une personne atteinte d'altérations cérébrales précoces (anté- ou périnatales) non évolutives, ayant pour conséquence d'importantes perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain.»

Il convient de rajouter, pour compléter cette définition, « qu'il s'agit donc, pour ces personnes, d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique, sociale et éthico-ontologique⁶. La situation complexe de la personne polyhandicapée

⁴ Toutes les sources sont indiquées dans la bibliographie.

⁵ Annexe 1 : Définition du polyhandicap que j'ai obtenue lors d'un cours sur le polyhandicap à la Fondation Clair-Bois, Genève, septembre 2005, p. 83.

⁶ Ontologie : «étude de l'être en tant qu'être, de l'être en soi», In *Le petit Larousse Illustré*, Larousse, Paris, 1995, p. 718

nécessite, pour son éducation, le développement de ses compétences et la mise en œuvre de son projet de vie, le recours à des techniques et moyens spécialisés : elle requiert un accompagnement qualifié tant sur le plan pédagogique, thérapeutique que médical, accompli en collaboration avec la famille.»

Dans son ouvrage⁷, il semblerait qu'Andreas Fröhlich confirme cette définition en expliquant le polyhandicap comme:

«[...] le fait qu'il réduit considérablement l'activité de la personne concernée. Le mouvement en général est rarement possible et le mouvement coordonné seulement dans des cas très rares. Ceci signifie que la personne elle-même ne peut pas modifier les situations comme elle voudrait (position de son propre corps, rapport du corps à l'objet, etc.). Elle dépend d'une tierce personne pour lui procurer de la stimulation et du changement, pour l'aider à sortir des situations monotones qui l'isolent.»

L'auteur (Fröhlich, 1993, p.11) rajoute que «le développement émotionnel, cognitif et physique est considérablement réduit ou altéré. Il en est de même pour les attitudes sociales et la communication. [...] Le polyhandicap profond recouvre des difficultés extrêmes dans tous les actes de la vie, quel que soit le domaine.»

Cependant, je tiens à citer Danièle Wolf⁸ qui relève la problématique lorsque nous essayons de définir une population. L'auteur (1994, p.19) précise:

«qu'il est toujours délicat de tenter de définir une personne polyhandicapée; les mots prêtent facilement à toutes sortes d'interprétations et peuvent être évocateurs d'images particulières pour celui qui les emploie. Parler par exemple de "personnes ayant un handicap mental profond, dont certaines sont en outre atteintes d'un grave handicap physique et/ou de troubles du comportement ou de la personnalité." Préciser par ailleurs que "certaines d'entre elles sont totalement dépendantes, alors que d'autres manifestent une autonomie relative pour les déplacements et dans les faits et gestes de la vie quotidienne". Ou encore tenter de résumer la personne par "un handicap grave à expressions multiples avec restriction extrême d'autonomie". Ces définitions nous permettent tout au plus de situer grossièrement la personne ; elles restent cependant indispensables, ne serait-ce que pour faciliter la communication entre intervenants, parents, autorités.»

⁷ FROHLICH Andreas, texte intégral tiré de « *La stimulation basale* », Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée, Lucerne, 1993, p. 22.

⁸ WOLF Danièle, BESSE Anne-Marie, FROHLICH Andreas, *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, édition szh/spc, Lucerne, 1994, p.19.

Le polyhandicap trouve sa définition dans la littérature spécialisée, les auteurs ci-dessus le confirment. A présent, il est intéressant de connaître les besoins de cette population.

2.1.2. Besoins de la personne polyhandicapée

Un besoin⁹ est un «état de l'organisme résultant d'un déséquilibre entre, d'une part, des normes physiologiques ou culturelles et, d'autre part, des informations sur l'état du milieu intérieur ou extérieur, ou des représentations.»

Dans son ouvrage¹⁰, Jean-Marc Chauvie [et al.] définit le besoin comme:

«[...] une sensation de manque, un déséquilibre écologique entre l'individu et son environnement, une inadéquation, une incomplétude, un conflit. Il ne s'agit pas d'un état, mais d'un processus dynamique, d'une évolution dans le temps, comportant un dialogue entre eux. L'expression des besoins change en fonction des individus et de l'environnement.»

Il me semble important de détailler les besoins des personnes en situation de polyhandicap: mieux les connaître permet en effet de mieux y répondre. Pour cela, je me réfère à l'article du Dr. Sweitzer¹¹ qui précise que les personnes en situation de polyhandicap ont besoin de trois types de soins, à savoir:

- ✚ Des soins de base pour pallier leur absence d'autonomie (alimentation, toilette, habillage, élimination, changement de position).
- ✚ Des soins techniques:
 - Appareillage et rééducation pour pallier les déficits sensoriels très fréquents, pour maintenir une bonne posture (siège moulé...) et pour acquérir une certaine autonomie (rollator, fauteuil roulant pour le déplacement, ustensiles adaptés pour l'alimentation, tableaux de communication ...)
 - Suivi et traitement des épilepsies très fréquentes, sources d'aggravation du handicap neurologique.
 - Suivi et traitement des problèmes digestifs (reflux gastro-œsophagien, constipation).
 - Soins rééducatifs ou, à défaut, palliatifs des troubles de déglutition pour éviter les problèmes respiratoires, la dénutrition et des troubles moteurs.

⁹ Besoin, In *Le grand dictionnaire de la psychologie*, Larousse, Paris, 2002, p. 122

¹⁰ CHAUVIE Jean-Marc. [et al.], *J'aimerais qu'on évalue ensemble mes besoins pour améliorer mon quotidien*. Une démarche centrée sur les personnes polyhandicapées. Compte-rendu des éléments essentiels de la rencontre du Groupe européen d'échanges sur le polyhandicap. Edition SZH/SPC, Lucerne, 1997, pp. 25-27

¹¹ Dr. SCHWEITZER F., Association J.B. Thiéry, Tiré de « *Dossier : Polyhandicap* », dossier réalisé par CORDEBAR Marie-Christine, au nom du collectif régional polyhandicap, Epsos, n° 60, septembre 1999, n° page non spécifié.

- ✚ Des soins éducatifs et relationnels qui doivent intervenir le plus tôt possible pour éviter l'isolement des enfants présentant une déficience intellectuelle sévère, souvent aggravée par des troubles sensoriels, en particulier visuels. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter la survenue de troubles de la relation de type autistique, voire d'automutilation et donner à ces personnes des moyens de communication.
- ✚ La stimulation multisensorielle est indispensable. Elle permet, en multipliant les sources d'approche, d'ouvrir le jeune au monde extérieur et de lui procurer plaisir et expériences sensori-motrices nécessaires à son développement intellectuel.

Les personnes en situation de polyhandicap ont des besoins d'ordre physique (santé, médication, soins d'hygiène...), des besoins techniques (moyens auxiliaires adaptés, structures adaptées...), des besoins affectifs (espace et biens personnels, amour, amitié, liens, respect des choix, respect du rythme de vie...). Ces éléments font donc partie du besoin de bien-être de la personne polyhandicapée.

Cependant, il convient de rajouter que le bien-être seul ne suffit pas à l'épanouissement total de la personne. En effet, selon Jean-Marc Chauvie [et al]¹², les personnes en situation de polyhandicap ont aussi des besoins de stabilité¹³ (entretenir les acquis du développement, activités stables et prévisibles, loisirs, vacances : assurer une continuité, prévenir de tout acte ou événement...) et besoin d'avoir des occasions (temps de vie active : à revoir régulièrement, « temps libre » : soir, week-end, vacances, sortir des cadres connus, apporter du nouveau dans le cadre habituel, favoriser des nouveaux contacts...).

La personne polyhandicapée a des besoins particuliers et ces personnes sont souvent dépendantes de la personne qui les accompagne. D'après Jean-Marc Chauvie¹⁴, chez la personne polyhandicapée «il n'y a pas d'expression verbale claire ni de possibilité de satisfaire d'elle-même la plupart de ses besoins.»

Pour l'auteur (1997, pp.13-16), un travail sur les besoins des personnes polyhandicapées implique:

- l'utilisation de plusieurs formes d'observation (avec ou sans intervention, en situation d'activité individuelle ou en groupe, etc.).

¹² CHAUVIE Jean-Marc. [et al.], *J'aimerais qu'on évalue ensemble mes besoins pour améliorer mon quotidien*. Une démarche centrée sur les personnes polyhandicapées. Compte-rendu des éléments essentiels de la rencontre du Groupe européen d'échanges sur le polyhandicap. Edition SZH/SPC, Lucerne, 1997, pp. 25-27.

¹³ Annexe 2 : Tableau récapitulatif des besoins des personnes polyhandicapées, pp. 84-85.

¹⁴ CHAUVIE Jean-Marc. [et al.], *J'aimerais qu'on évalue ensemble mes besoins pour améliorer mon quotidien*. Une démarche centrée sur les personnes polyhandicapées. Compte-rendu des éléments essentiels de la rencontre du Groupe européen d'échanges sur le polyhandicap. Edition SZH/SPC, Lucerne, 1997, pp. 25-27.

- une confrontation ouverte et constructive entre professionnels et entre parents et professionnels.
- de prendre le temps, ce qui ne signifie pas perdre du temps. Une fois que l'on a donné une réponse à la personne polyhandicapée il faut évaluer les changements et ajuster les interventions, c'est-à-dire, procéder à une évaluation continue.
- de faire attention à ne pas intervenir trop tard: les besoins futurs sont à prendre en compte déjà dans le présent, en ayant une vision à long terme de l'enfance à l'âge adulte. Profiter des vécus des adultes polyhandicapés permet de retirer des enseignements, afin d'améliorer la prise en charge des enfants.
- de partir d'un cadre général et d'une liste de besoins valable pour tous les enfants.

Nous avons vu quels sont les besoins de la personne polyhandicapée. Afin d'y répondre de la manière la plus adéquate, il est intéressant ici de repérer quelques points importants de la prise en charge de ces personnes.

2.1.3. Caractéristiques de la prise en charge

Au vu de la grande dépendance des personnes en situation de polyhandicap, il me paraît intéressant de faire un tour d'horizon des caractéristiques de la prise en charge de cette population.

D'abord, pour le Dr. Schweitzer¹⁵, «le polyhandicap est toujours secondaire à une atteinte cérébrale grave, incurable, qui retentit sur le fonctionnement de nombreux organes». Par conséquent, pour ce docteur, «une prise en charge précoce et globale permet d'en limiter les conséquences et donc d'améliorer la qualité de vie de la personne. Elle permet en particulier d'éviter la grabatisation et toutes ses complications (insuffisance respiratoire, troubles digestifs, escarres, douleurs et limitation majeure des possibilités de sortie et de participation à la vie).»

En termes d'accompagnement et de prise en charge, l'auteur (Schweitzer F., 1999) explique l'importance d'un projet de vie pour les personnes polyhandicapées. Il précise que «le projet de prise en charge d'une personne atteinte de polyhandicap ne doit pas être un projet de survie mais bien un projet de vie, autrement dit le projet médical est indissociable du projet éducatif et de loisirs.»

¹⁵ Dr. SCHWEITZER F., Association J.B. Thiéry, Tiré de « Dossier : Polyhandicap », dossier réalisé par CORDEBAR Marie-Christine, au nom du collectif régional polyhandicap, Epsos, n° 60, septembre 1999, n° page non spécifié.

Par conséquent, la prise en charge des personnes en situation de polyhandicap selon ce même docteur¹⁶, exige:

- ✚ Continuité : la lourdeur du handicap interdit à ces personnes de rester seules. De plus, les besoins des personnes évoluent avec le temps, une évaluation régulière est indispensable pour adapter les moyens mis en œuvre
- ✚ Coordination afin d'assurer la cohérence des multiples interventions
- ✚ Dialogue et écoute entre tous les partenaires

Les personnes en situation de polyhandicap ont des besoins spécifiques. Les professionnels qui les accompagnent doivent connaître ces besoins et en tenir compte afin que la prise en charge de ces personnes soit la meilleure possible.

Souvent, les professionnels qui entourent la personne polyhandicapée ont des formations différentes. En effet, selon le Dr. Schweitzer (Dossier : polyhandicap, 1999) «l'accompagnement des personnes polyhandicapées nécessite le travail d'une équipe transdisciplinaire associant la famille, les professionnels (éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques, soignantes et médical) dans une approche globale et continue de la personne.»

L'éducateur spécialisé fait partie de l'équipe de professionnels qui entoure la personne en situation de polyhandicap en raison des besoins en soins éducatifs et relationnels de cette population. Il convient ici de définir sa fonction.

2.2. FONCTION DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

Comme l'éducateur spécialisé est un professionnel qui accompagne les personnes polyhandicapées, il me semble judicieux, d'une part, d'essayer de définir sa fonction en général et, d'autre part, de resituer celle-ci dans le concept du polyhandicap et d'expliquer la fonction que l'éducateur exerce auprès des personnes polyhandicapées.

Commençons par donner une définition de l'éducation spécialisée avant de nous concentrer sur l'éducateur spécialisé.

2.2.1. Définition de l'éducation

Tout d'abord, je me réfère au «Vocabulaire de l'éducation»¹⁷ qui relève que, au sens étymologique, «éduquer» veut dire : *conduire hors de*. Dans cet ouvrage, l'éducation est considérée comme «l'acte de conduire, de guider un enfant ou un adulte en l'arrachant à un état initial que l'on considère comme devant être dépassé.»

¹⁶ Dr. SCHWEITZER F., Association J.B. Thiéry, Tiré de « Dossier : Polyhandicap », dossier réalisé par CORDEBAR Marie-Christine, au nom du collectif régional polyhandicap, Epsos, n° 60, septembre 1999, n° page non spécifié.

¹⁷ MIALARET G. (sous la direction de), *Vocabulaire de l'Éducation*, Paris : PUF, 1979.

Il convient de souligner la signification large de cette définition, qui nous rappelle qu'il est important de viser l'évolution globale de la personne.

En me référant au référentiel de compétences¹⁸ des éducateurs spécialisés, l'éducation est expliquée comme «une action menée par un professionnel qui, après une formation spécifique, favorise, par la mise en œuvre de méthodes et de techniques pédagogiques et sociales, le développement personnel, la maturation sociale et l'autonomie des personnes [...] en difficulté, handicapées, inadaptées ou en voie de l'être.»

Le mot «éducation» a également pris son sens dans le domaine du handicap. Sa définition a été étudiée par l'institution de Lavigny¹⁹, dans son «Cadre de référence» pour la prise en charge des personnes handicapées mentales. Cette institution, qui accueille des personnes handicapées, définit l'éducation de cette manière:

«Une action exercée par un individu qui accompagne une personne handicapée mentale, en vue de son développement physique, intellectuel et moral, et de son intégration dans le milieu où elle est destinée à vivre. Cette action doit être réfléchie par la personne qui la mène. Elle tend aussi à l'épanouissement de la personne éduquée, en vue de sa perfection, de son mieux-être et de sa socialisation.»

Pour élargir la définition de l'éducation, il me paraît intéressant d'en donner un complément d'explication dans le cadre de la prise en charge de personnes en situation de polyhandicap.

Pour ce faire, j'ai consulté le travail de Bernard de Haller²⁰ dans lequel il définit l'éducation auprès des personnes polyhandicapées. Pour ce dernier, l'éducation est «un ensemble d'actes réfléchis, visant des buts et des objectifs très précis, en vue de l'évolution du développement global de la personne. Ces actes tendent, en vue de leur mieux-être et de leur socialisation, à un épanouissement le plus "heureux" possible.»

Après avoir défini l'éducation spécialisée, je m'intéresserai, dans le chapitre suivant, à la fonction de l'éducateur spécialisé.

¹⁸ Art. 2 Statuts de l'Association européenne des centres de formation au travail socio-éducatif, 1995.

¹⁹ VANEY Louis [et al.], *Rapport d'expertise de l'institution de Lavigny*, selon le principe de la valorisation des rôles sociaux, Université de Genève, 1990.

²⁰ DE HALLER Bernard, *Soins de base et polyhandicap profond, où est la place de l'éducateur?*, pour l'obtention du diplôme d'éducateur spécialisé, EESP, Lausanne, 1990, p.12.

2.2.2. Fonction de l'éducateur spécialisé

Dans la présentation du métier d'éducateur spécialisé²¹, ce dernier travaille principalement auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ayant des difficultés sociales ou un handicap physique ou mental. La fonction principale de l'éducateur est avant tout «d'aider ces personnes à surmonter leur handicap ou leurs difficultés, à acquérir davantage d'autonomie pour pouvoir mieux s'intégrer dans la société.»

Toujours selon cette même association, la finalité de l'éducation²² est que «toute action du professionnel de l'éducation a (devrait avoir) du sens pour orienter ses actions (la visée, le but) et pour leur donner une signification (la rendre intelligible autant que faire se peut par les acteurs).»

Le «référentiel des compétences»²³ des éducateurs spécialisés relève que «l'éducateur partage avec les personnes en difficulté, handicapées, inadaptées ou en voie de l'être, diverses situations spontanées ou suscitées de la vie quotidienne, soit au sein d'un établissement ou d'un service, soit dans le milieu naturel de vie, par une action continue ou conjointe et avec le milieu.»

Plus précisément, le rôle de l'éducateur se définit par des compétences que l'on retrouve ici sous forme résumée.

«Le professionnel vise à développer des apprentissages divers et à favoriser le processus d'autonomisation et d'insertion des personnes concernées tout en ayant conscience de paramètres parfois peu maîtrisables. Le professionnel mène son action en fonction des ressources actuelles des personnes, du contexte institutionnel et légal, de l'exercice du mandat et en référence à une éthique professionnelle. L'éducateur spécialisé veille à adapter ses connaissances et ses moyens d'intervention en fonction de nouvelles problématiques (formation continue, exploitation de recherches)²⁴. Il collabore avec d'autres professionnels et institutions.»

Selon René Hébert²⁵, le rôle premier de l'éducateur spécialisé est «d'assurer une présence engagée près de l'éduqué, en offrant une pédagogie de restitution et de libération, afin que le sujet trouve ou retrouve sa potentialité.»

²¹ Educateur/Educatrice spécialisée, In *Professions de l'éducation sociale, les différentes facettes de l'éducation sociale*, [En ligne]. Adresse URL : www.avtes.ch. Site visité le 20.06.06

²² Finalités de l'éducation, In *Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé*, document consulté [En ligne]. Adresse URL: www.avtes.ch. Site visité le 20.06.06

²³ Art. 2 *Statuts de l'Association européenne des centres de formation au travail socio-éducatif*, 1995.

²⁴ Plan d'études 2002-2003 des filières de formation, Référentiel de compétences de l'éducateur spécialisé, Commission 3 – Etudes principales

²⁵ HEBERT René, *Le métier d'éducateur spécialisé*, psychothèque, éditions universitaires, Paris, 1976, p. 54.

Les éléments précédents m'amènent à me poser une question au sujet de la fonction de l'éducateur spécialisé. Est-ce que ce dernier peut avoir cette même fonction auprès des personnes polyhandicapées qui sont extrêmement dépendantes dans tous les actes de la vie quotidienne? C'est ce sujet que nous allons essayer d'expliquer dans le prochain chapitre.

2.2.3. Educateur spécialisé et polyhandicap

Dans ce chapitre, je cherche à identifier l'importance de l'éducateur spécialisé auprès de personnes en situation de polyhandicap. Pour ce faire, j'ai consulté des auteurs de référence et interrogé des professionnels comme la Directrice de la Fondation «Les Eglantines» ou encore le Dr. Philippe Gabbaï, neuropsychiatre à la Fondation John-Bost (France) et formateur dans le domaine du polyhandicap.

Selon Elisabeth Zucman²⁶, de manière générale, «peu d'éducateurs spécialisés [...] sont motivés à travailler auprès des jeunes polyhandicapés où leur présence est cependant souhaitée pour encadrer les AMP²⁷ (aides médico-psychologiques, France) et à gérer la vie de groupe.»

Pour l'auteur, on attend de la part des éducateurs qui accompagnent les personnes polyhandicapées «qu'ils soient capables de participer aux activités de la vie quotidienne, mais avec une approche différente grâce à des compétences d'analyse des situations et des capacités à concevoir des projets individualisés et de groupe, en fonction du recul qu'ils peuvent prendre.»

Jean-Jacques Detraux²⁸, psychopédagogue, directeur du Centre d'Etude et de Formation pour l'Education spécialisée, considère qu'agir comme éducateur auprès de personnes polyhandicapées suppose «que l'on reconnaisse l'autre comme une personne, douée d'une autonomie psychique, et pouvant exprimer des choix, possédant un langage et devant être respectée dans son désir.»

²⁶ ZUCMAN Elisabeth, *Accompagner les personnes polyhandicapées*, Réflexions autour des apports d'un groupe d'étude du CTNERHI, Collection Etudes et Recherches, éditions du CTNERHI, flash informations, numéro hors série, Paris, 1998, p. 58.

²⁷ L'aide médico-psychologique travaille dans le cadre d'un établissement. Il participe à l'accompagnement des personnes handicapées (enfants, adolescents et adultes) ou des personnes âgées dépendantes qu'il assiste dans les gestes de la vie quotidienne, tant au niveau des activités que des loisirs. L'AMP doit établir une relation de qualité pour répondre à l'isolement des personnes handicapées ou dépendantes et essayer d'appréhender leurs besoins et leurs désirs afin de leur apporter une réponse adaptée. Le métier d'AMP constitue une première qualification de la fonction éducative. L'aide médico-psychologique agit au sein d'une équipe pluriprofessionnelle sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical. (Définition de l'aide médico-psychologique, [En ligne]. Adresse URL : www.social.gouv.fr/htm/pointsur/travail_soc/metiers/aide_mp.htm, page consultée le 1.07.06).

²⁸ DETRAUX Jean-Jacques, Aspects éducatifs liés à la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent polyhandicapés sévères, In *Le Polyhandicap*, Sous la direction de PONSOT Gérard, CTNERHI, Paris, 1995, p. 138.

L'auteur (Detraux, 1995, p. 138) rajoute «qu'agir comme éducateur suppose aussi qu'on fixe un projet – un projet de vie [...], un projet éducatif et thérapeutique. Agir comme éducateur suppose que l'on dégage des objectifs opérationnels et que l'on se donne les moyens (pour les réaliser).»

Danièle Wolf, dans son ouvrage²⁹, va dans le sens de Detraux en déclarant qu' «un projet pédagogique approprié, des structures d'accueil adéquates ne peuvent être élaborés et construits qu'en tenant compte des besoins de la personne polyhandicapée». Elle met en avant la nécessité d'un projet pédagogique parmi les moyens pour répondre aux besoins des personnes en situation de polyhandicap.

Pour compléter ses propos, Danièle Wolf cite Carla Vlaskamp et Ruud van Wijck dans le même ouvrage (1994, p. 172), qui relèvent «qu'une approche centrée sur la personne et la continuité de la prise en charge pédagogique sont d'une grande importance dans l'éducation des personnes polyhandicapées». Ils insistent sur le fait «qu'une méthodologie exigeant une action pédagogique explicite susceptible d'être évaluée est nécessaire afin de pouvoir réaliser une prise en charge de qualité.»

En théorie, l'éducateur spécialisé exerce bien, par ses compétences d'analyse ainsi que ses capacités à concevoir des projets et à mettre en place des objectifs, une fonction d'éducateur auprès de personnes en situation de polyhandicap. Mais qu'en est-il dans les institutions? Comme le dit Madame Claudia Brücher³⁰, Directrice de la Fondation «Les Eglantines»,

«l'éducateur spécialisé a sa place dans le quotidien d'une personne polyhandicapée, même dans la vie quotidienne, dans les soins. Un éducateur peut avoir son rôle d'éducateur auprès d'une personne polyhandicapée parce que, surtout chez cette population, les moments de la vie ne sont pas simplement des moments d'hygiène ou des moments de survie. Ce qui est extrêmement important ce sont les moments de la relation, de la stimulation, du travail sur les sens, de la prise de conscience des gens qui entourent la personne polyhandicapée, de travailler sur son autonomie».

Pour la Directrice comme pour tous les auteurs cités, il semblerait que l'éducateur spécialisé ait sa place dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées.

Cependant, ces personnes ont des besoins spécifiques (médicaux, nursing, confort...) au quotidien auxquels il est essentiel de répondre. L'éducateur spécialisé n'a pas acquis, durant sa formation, les compétences nécessaires pour être plus sensible à ces besoins spécifiques. On peut se demander de quelle manière un éducateur spécialisé

²⁹ WOLF Danièle, BESSE Anne-Marie, FROHLICH Andreas, *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, édition szh/spc, Lucerne, 1994, p.19.

³⁰ Annexe 3 : Entretien exploratoire avec Claudia Brücher, Directrice de la Fondation «Les Eglantines», pp. 86-89.

exerce sa fonction d'éducateur, tout en tenant compte de l'aspect des soins, pour répondre aux besoins de la personne polyhandicapée.

Danièle Wolf, qui cite Alain Beucher dans son ouvrage³¹, apporte une réponse partielle à cette question:

«Les personnes en situation de polyhandicap ont besoin de soins pour un accompagnement adapté à leurs besoins. Or, la réponse à ces besoins ne doit pas se réaliser à des instants précis et réservés de la journée, mais ils doivent être intégrés dans le quotidien de la vie et dans la vie au quotidien». Il rajoute que «la réponse à ces besoins ne peut être dissociée des besoins éducatifs, pédagogiques, sociaux et familiaux. C'est une intrication étroite de toutes les réponses essentielles qui doit être réalisée en sachant privilégier à des moments précis telle prise en charge au détriment d'une autre.»

Ensuite, j'ai interrogé³² le Dr. Philippe Gabbai sur la fonction de l'éducateur spécialisé auprès des personnes polyhandicapées. Ce neuropsychiatre, spécialiste dans le polyhandicap, relève que:

«Les éducateurs spécialisés ne sont pas spécialement formés pour cette population puisqu'ils sont des généralistes qui sont capables de prendre en compte à la fois des aspects sociaux, familiaux, culturels d'un patient dans son environnement culturel et familial. Ils sont formés aux aspects psychologiques, aux aspects pédagogiques, aux aspects de l'éducation (c'est-à-dire, conduire l'enfant dans ce chemin du développement et la socialisation.). La socialisation, c'est-à-dire l'intégration progressive des règles et des lois qui régissent les rapports entre les êtres humains. C'est entrer dans la communauté humaine. Alors de par leur profession les éducateurs passent à côté de la dimension de l'ordre psychique et physique; c'est n'est pas inscrit dans leur tradition.»

Le Dr. Philippe Gabbai pense que l'éducateur spécialisé n'est pas formé pour accompagner cette population dans la dimension physique et psychique certes, mais pour lui «à l'heure actuelle, personne n'est formé pour s'occuper de ces gens.»

Toutefois, ce médecin n'est pas catégorique dans ses propos sur la place de l'éducateur auprès des personnes polyhandicapées.

«[...] ça veut dire que si les éducateurs travaillent auprès de ces personnes, il faut qu'ils intègrent une partie de la culture soignante comme d'ailleurs les soignants devront intégrer une partie de la culture éducative, c'est-à-dire, nécessairement une approche pluridisciplinaire.»

³¹ BEUCHER Alain, In *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, édition szh/spc, Lucerne, 1994, p. 49.

³² Annexe 4 : Entretien avec le Dr. Philippe Gabbai, neuropsychiatre, pp. 90-91.

Elisabeth Zucman³³ rejoint les propos du Dr. Gabbaï en précisant que «les éducateurs – au sens large – doivent, comme les autres membres de l'équipe, connaître les techniques de soins. Il est nécessaire que l'équipe éducative connaisse et pratique les soins indispensables au confort de la personne polyhandicapée [...]»

Selon Andreas Fröhlich³⁴ «l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap est un accompagnement global de la personne³⁵ et comme il faut tenir compte de tous leurs besoins, le concept de transdisciplinarité dans la prise en charge de cette population peut alors avoir son sens.»

A la Fondation «Les Eglantines», l'éducateur spécialisé fait partie intégrante de l'équipe transdisciplinaire. La personne polyhandicapée est accompagnée par l'éducateur, certes, mais pas uniquement. Du personnel qui a une formation dans les soins complète l'équipe et accompagne également les personnes en situation de polyhandicap. Ce sont tous ces professionnels qui composent l'équipe transdisciplinaire. C'est donc le concept de la transdisciplinarité que je vais développer ci-dessous.

2.3. LA TRANSDISCIPLINARITÉ

Comme introduction à ce chapitre et pour expliquer une vision sur les sciences de l'éducation, je tiens à citer Nicole Rege Colet, qui, dans son ouvrage³⁶, présente cette discipline comme «une science au pluriel, une pluralité qui s'exprime par la mise en présence de plusieurs disciplines scientifiques réunies autour d'un même champ d'étude, l'éducation.»

L'auteur rajoute (Rege Colet, 1993, p. 13) que «l'éducation, de par sa complexité, ne se satisfait pas d'une approche monodisciplinaire et incite à la collaboration disciplinaire.»

³³ ZUCMAN Elisabeth, *Accompagner les personnes polyhandicapées*, Réflexions autour des apports d'un groupe d'étude du CTNERHI, Collection Etudes et Recherches, éditions du CTNERHI, flash informations, numéro hors série, Paris, 1998, p. 58

³⁴ FROHLICH Andreas, *La stimulation basale*, Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée, Lucerne, 1993, p. 149.

³⁵ Annexe 5 : FROHLICH Andreas, Globalité du développement, schéma explicatif, pp.92-93.

³⁶ REGE COLET Nicole, *Pluridisciplinarité, Interdisciplinarité, Transdisciplinarité : Quelles perspectives en éducation?*, Etude du discours des professeurs de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève, Cahiers de la Section des Sciences de l'Education Pratiques et Théorie, Cahier no 71, 1993, p. 12.

Nicole Rege Colet³⁷ explique l'approche transdisciplinaire comme un concept «qui prend ses racines dans l'interdisciplinarité mais se veut une étape supplémentaire dans la démarche d'intégration des disciplines. La méthode et le langage transdisciplinaire visent donc à la réunification des connaissances, unification basée sur l'utilisation de concepts et de théories communs.»

Concrètement, la transdisciplinarité dans le travail des équipes est définie par Lisy Krieps³⁸, pédagogue curative, de la manière suivante:

«Contrairement au concept multidisciplinaire où plusieurs thérapeutes de différentes orientations travaillent avec un enfant [...] elle préconise le modèle transdisciplinaire composé d'une équipe de collaborateurs qui ont bien des formations différentes, mais qui tous suivent la même ligne directrice. Ce travail d'équipe exige que chacun soit disposé à transmettre son propre savoir et ses propres connaissances et à enrichir ses connaissances au moyen du savoir et des connaissances des autres.»

La différence entre la transdisciplinarité, la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité demeure dans le fait que la pluridisciplinarité, selon Delattre³⁹, «est l'association des disciplines qui concurrent à une réalisation commune, mais sans que chaque discipline ait à modifier sensiblement sa propre vision des choses et ses propres méthodes», tandis que la transdisciplinarité se baserait, pour Jean-Marc Chauvie [et al]⁴⁰, sur «l'échange, le partage, la confrontation des compétences et les connaissances spécifiques de chacun». Pour finir, lorsqu'on parle d'interdisciplinarité, je cite Bottomore⁴¹ qui explique que «l'interdisciplinarité correspond à une intégration de deux ou plusieurs disciplines, une association en vue de produire une nouvelle connaissance plus élaborée et plus complète.»

Lorsque j'ai effectué mon entretien exploratoire⁴², je me suis permise de demander à la Directrice de la Fondation «Les Eglantines» son point de vue par rapport à l'équipe transdisciplinaire et en quoi le travail de cette équipe pourrait avoir de l'importance

³⁷ REGE COLET Nicole, *Pluridisciplinarité, Interdisciplinarité, Transdisciplinarité : Quelles perspectives en éducation?*, Etude du discours des professeurs de la Section des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève, Cahiers de la Section des Sciences de l'Éducation Pratiques et Théorie, Cahier no 71, 1993, p. 22.

³⁸ KRIPS Lisy, In *Des espaces pour vivre. Éducation et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, édition szh/spc, Lucerne, 1994, p.33.

³⁹ DELATTRE P., Recherches interdisciplinaires. In *Encyclopédia Universalis*, vol. 17, 1976, p. 386.

⁴⁰ CHAUVIE Jean-Marc [et al.], *J'aimerais qu'on évalue ensemble mes besoins pour améliorer mon quotidien. Une démarche centrée sur les personnes polyhandicapées. Compte-rendu des éléments essentiels de la rencontre du Groupe européen d'échanges sur le polyhandicap*. Édition SZH/SPC, Lucerne, 1997, p.27.

⁴¹ BOTTOMORE T., Introduction. In *Interdisciplinarité et sciences sociales*, Paris : Unesco, 1983, p. 9.

⁴² Annexe 3 : Entretien exploratoire avec Claudia Brücher, directrice de la Fondation «Les Eglantines», pp. 86-89.

auprès des personnes polyhandicapées. Claudia Brücher explique l'importance d'une équipe transdisciplinaire en mettant en avant que:

«La personne est un tout, une globalité. Chez la personne polyhandicapée tout est lié : le corporel est lié avec le sensoriel qui est lié avec l'intellectuel etc... [...] on ne peut pas découper une personne polyhandicapée et lorsqu'on l'accompagne, il faut être absolument attentif à toutes les facettes de la personne. On ne peut pas s'arrêter sur l'aspect pédagogique ou intellectuel car la capacité de la personne à intégrer intellectuellement une activité dépend totalement de son confort physique et vice versa. A partir de là, il est important d'avoir autour de la personne polyhandicapée une équipe qui a la capacité de voir tous les aspects des besoins et d'en tenir compte dans son travail.»

Claudia Brücher soulève les avantages d'une équipe transdisciplinaire en expliquant:

«qu'un atout est la mise en commun de diverses compétences, d'avoir des personnes avec des parcours, des formations différentes qui mettent ces compétences au service des résidents et de leurs collègues. Je crois que ça c'est un atout. Je crois qu'il y a un côté formateur car il y a un échange de compétences, de connaissances.»

A l'inverse, la Directrice indique qu'une des limites du travail en équipe transdisciplinaire est de trouver la façon dont va se construire l'équilibre de l'équipe.

«Je crois que les limites ce n'est pas seulement lié au système mais lié aux personnes, je pense que c'est un système où les personnes qui choisissent d'y venir sont très importantes. Donc il faut qu'il y ait ouverture que ce soit chez l'éducateur qui a une autre vision, que ce soit chez la personne du médical qui a une autre approche de la personne.»

Après avoir éclairci la notion de transdisciplinarité, nous allons maintenant nous intéresser à la place de l'éducateur au sein d'une équipe transdisciplinaire.

2.3.1. L'éducateur spécialisé et l'équipe transdisciplinaire

Il m'importe, dans cette partie de ma recherche, de me pencher sur des éléments théoriques concernant la place de l'éducateur spécialisé qui travaille au sein d'une équipe transdisciplinaire et qui doit répondre aux besoins des personnes polyhandicapées.

Pour Detraux⁴³, agir comme éducateur auprès de personnes en situation de polyhandicap suppose «que l'on s'applique au niveau professionnel à créer une

⁴³ DETRAUX Jean-Jacques, Aspects éducatifs liés à la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent polyhandicapés sévères, In *Le Polyhandicap*, Sous la direction de PONSOT Gérard, CTNERHI, Paris, 1995, p. 139.

approche pluridisciplinaire, voire transdisciplinaire, avec une certaine polyvalence des rôles. Cette transdisciplinarité est un travail en soi et permet une complémentarité des savoirs et une continuité de l'activité éducative ainsi elle peut favoriser une cohérence de l'action autour de la personne polyhandicapée.»

A la Fondation «Les Eglantines», dans les groupes où résident les personnes en situation de polyhandicap, les équipes sont transdisciplinaires. Chaque groupe est constitué d'éducateurs, formés ou en formation, d'accompagnants qui ont une autre formation de base et aussi d'un référent médical qui est en général un infirmier.

Lors de mon entretien exploratoire⁴⁴, j'ai demandé à la Directrice de l'institution son point de vue par rapport à la place de l'éducateur spécialisé au sein d'une équipe transdisciplinaire. Voici ce que Claudia Brücher répond :

«Il est important, même nécessaire, d'avoir des éducateurs spécialisés dans les équipes. L'éducateur, de par sa formation, aura un autre regard ou une autre approche qu'un infirmier. Celui-ci aura une vision plus ciblée sur le bien être physique, santé. L'éducateur, avec sa vision peut ouvrir le travail ou avoir une autre manière de travailler que l'infirmier et amener les collègues à avoir cette ouverture. Au même titre que l'infirmier va rendre attentif l'éducateur à des aspects physiques très importants pour les personnes polyhandicapées. L'éducateur va être plus fixé sur, par exemple, le travail à l'ordinateur avec un résident et s'il y a un pli dans les habits de la personne, celle-ci ne va pas pouvoir se concentrer intellectuellement car elle a mal physiquement.»

La place de l'éducateur est importante au sein de l'équipe car ce professionnel va apporter des connaissances, une manière de faire et de penser qui sont enrichissantes autant pour l'équipe que pour les personnes que celle-ci accompagne.

Au sein de la Fondation « Les Eglantines », les membres des équipes des groupes socio-éducatifs sont nommés « accompagnants socio-éducatifs ». Leur «description de fonction»⁴⁵ stipule que leur fonction est «d'être responsable de l'accompagnement quotidien des résidents afin de maintenir et de développer leurs capacités et répondre à leurs besoins.»⁴⁶

⁴⁴ Annexe 3 : Entretien exploratoire avec Claudia Brücher, directrice de la Fondation «Les Eglantines», pp. 86-89.

⁴⁵ Chaque fonction exercée au sein de la Fondation est décrite dans un document : Description de fonction, précisant le niveau hiérarchique, la mission, les responsabilités principales et spécifiques, les connaissances professionnelles et les capacités ainsi que les aptitudes requises. Ce document est soumis à l'approbation de chaque titulaire.

Annexe 6 : « Description de Fonction », Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, Fondation « Les Eglantines », Système d'Assurance de la qualité, 2003, pp. 94-96.

⁴⁶ Tiré de « Description de Fonction », Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, Fondation « Les Eglantines », Système d'Assurance de la qualité, 2003, p.1.

Etant donné que les professionnels qui travaillent auprès des personnes polyhandicapées sont, selon cette institution, des «accompagnants socio-éducatifs», il convient de définir dans le chapitre suivant la notion d'«accompagnement socio-éducatif».

2.4. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Dans la langue française, accompagner⁴⁷ veut dire:

«Mettre en place des mesures visant à atténuer les effets négatifs de quelque chose.»

Nous pouvons donc imaginer qu'un accompagnement socio-éducatif, dans le cadre du polyhandicap, c'est «mettre en place des mesures socio-éducatives visant à améliorer la qualité de vie de la personne en situation de polyhandicap.»

Tout d'abord, j'utilise le terme «d'accompagnement socio-éducatif» plutôt que celui de «prise en charge socio-éducative» car, comme nous l'avons vu précédemment, c'est le terme utilisé à la Fondation «Les Eglantines».

Pour Claudia Brücher⁴⁸, il y a une réelle volonté de distinguer les termes «prendre en charge» et «accompagner». Pour cette dernière, accompagner quelqu'un c'est:

«Dire que c'est une personne qui a un handicap donc il ne va pas être entièrement autonome mais on ne va pas le prendre en charge, on va plutôt faire un chemin avec lui, à ses côtés, pour l'aider dans les moments où il aurait besoin d'un accompagnement mais on ne va surtout pas le porter entièrement.»

Gabriel Guélat⁴⁹, rejoint les propos de la Directrice en expliquant que «le terme accompagnement privilégie l'aspect responsabilisation de la personne. Cette dernière doit se sentir et être responsable de son destin dans la mesure de ses possibilités réelles. L'accompagnant assure donc un certain cadre dans lequel la personne handicapée exerce ses capacités.»

Pour Danièle Wolf⁵⁰, il faudrait privilégier «la notion d'accompagnement à celle de travail éducatif car elle permet de considérer ce dernier comme un espace de partage où est donnée à chacun l'opportunité de parcourir un bout de chemin avec une autre personne.»

⁴⁷ Accompagner, In *Le petit Larousse Illustré*, Larousse, Paris, 1995, p.32.

⁴⁸ Annexe 3 : Entretien exploratoire avec Claudia Brücher, Directrice de la Fondation «Les Eglantines», pp. 86-89.

⁴⁹GUELAT Gabriel, L'accompagnement de personnes handicapées mentales in avtes.ch, [En ligne], www.avtes.ch/profession/profession2.htm, consulté le 20.05.06.

⁵⁰ WOLF Danièle, BESSE Anne-Marie, FROHLICH Andreas, *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, édition szh/spc, Lucerne, 1994, p.21.

Dans tout accompagnement éducatif s'inscrit une action éducative. C'est la raison pour laquelle nous allons tenter de définir l'action éducative (ou acte éducatif), que cela soit dans une optique globale ou ciblée sur la population en situation de polyhandicap.

2.4.1. L'action éducative

J'ai trouvé une première définition de l'action éducative, qui, selon Gilles Gendreau⁵¹, est:

«l'action spécifique qui consiste toujours à mieux connaître les besoins de la clientèle, à mettre en place les conditions susceptibles de répondre le plus adéquatement possible à ces besoins, à tenir compte de l'animation des personnes en difficulté, à utiliser toutes les expériences de la vie pouvant favoriser la généralisation de comportements adéquats, à évaluer enfin la pertinence de leurs actions éducatives spécialisées selon des moyens qui tiennent compte non seulement de leurs objectifs spécifiques mais de l'ensemble des finalités et des objectifs généralement poursuivis dans l'éducation.»

La définition de l'acte éducatif de Jacques Ladsous⁵² complète la définition ci-dessus en précisant que «l'acte éducatif est celui qui s'inscrit dans la quotidienneté de la vie; c'est accompagner quelqu'un dans sa vie quotidienne et valoriser ses gestes. L'acte éducatif demande à être individualisé, tenir compte des caractéristiques propres des personnes concernées et pour finir, l'acte éducatif est un apport nouveau qui aide à construire l'identité de la personne.»

En ce qui concerne les personnes en situation de polyhandicap, Siegenthaler⁵³ nous rappelle que:

«dans tout acte éducatif, réussite et échec se côtoient en permanence; dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées cet état de fait s'exprimera simplement avec plus de force. Les objectifs devront fréquemment être réajustés. L'évolution de ces personnes n'est de loin pas toujours linéaire; un progrès inattendu, une régression subite ne sont pas à exclure.»

Après avoir défini l'action éducative, il est intéressant de se pencher maintenant sur la définition et les caractéristiques de la «fonction socio-éducative».

⁵¹ GENDREAU Gilles, METAYER Diane, LEBON André, *L'action Psychoéducative*, Pédagogie Psychosociale, Editions Fleurus, Paris, 1990, p. 17

⁵² LADSOUS Jacques, Les professionnels de l'acte éducatif, In MARTINET J-L (sous la direction de), *Les éducateurs aujourd'hui*, Pratiques sociales, Privat/lien social, Paris, 1993, p. 24.

⁵³ SIEGENTHALER, In *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, édition szh/spc, Lucerne, 1994, p.21.

2.4.2. La fonction socio-éducative

Au sens étymologique, une fonction se définit comme:

1. «Le rôle, l'utilité d'un élément dans un ensemble.»⁵⁴
2. «Activités spécifiques, de caractère professionnel, attachées à un individu.»⁵⁵

Dans le milieu du travailleur social, une fonction éducative⁵⁶ se caractérise comme «une activité de communication, d'engagement, de considération, de responsabilité, d'explicitation, de médiation, de collaboration, de mise en mots et en actes, d'analyse critique des missions et parfois de confrontation.»

Dans le «référentiel des compétences»⁵⁷ des éducateurs spécialisés, une «fonction socio-éducative» c'est :

«Concevoir et mettre en œuvre des interventions socio-éducatives différenciées.»

Toujours dans le «référentiel des compétences» des éducateurs, les interventions socio-éducatives de l'éducateur spécialisé correspondent à :

1. Organiser et accompagner la réalisation des activités de la vie quotidienne.
2. Organiser et accompagner la réalisation des activités liées au travail, à l'insertion professionnelle.
3. Organiser et accompagner la réalisation des activités liées à l'intégration scolaire de la personne.
4. Organiser et accompagner les activités de loisirs sous leurs formes diverses.
5. Animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles et cognitives des personnes.

À la Fondation «Les Eglantines», lorsque l'éducateur spécialisé accompagne des personnes adultes en situation de polyhandicap, il ne va pas exercer toutes ces interventions socio-éducatives. Ces résidents n'exercent pas une activité liée au travail et à l'insertion professionnelle (intervention 2) et ils ne suivent pas ou plus

⁵⁴ Fonction, In *Le petit Larousse Illustré*, Larousse, Paris, 1995, p.448.

⁵⁵ Fonction, In *Dictionnaire français* [En ligne].
Adresse URL: www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm, page consultée le 2.07.06.

⁵⁶ *Professions de l'éducation sociale, les différentes facettes de l'éducation sociale*, [En ligne]. Adresse URL : www.avtes.ch. Site visité le 20.06.06.

⁵⁷ Fonction socio-éducative, In *Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé*, document consulté [En ligne]. Adresse URL : www.avtes.ch. Site visité le 15.12.05.

une scolarité (intervention 3). Par conséquent, lors de ma recherche, je ne tiendrai pas compte de ces deux interventions. Quand à «Organiser et accompagner les activités de loisirs sous leurs formes diverses», j'ai décidé de l'inclure dans «Animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles et cognitives des personnes». La raison de ce choix est que, d'une part, les personnes polyhandicapées sont très dépendantes de leur accompagnant, même dans les activités de loisirs. D'autre part, les activités de loisirs rejoignent sensiblement les activités socio-éducatives. Par conséquent, je les ai considérées comme telles.

Les notions et concepts définis et développés dans les chapitres précédents m'ont permis de comprendre et de connaître les thèmes auxquels ils sont liés, à savoir:

- 📌 Le polyhandicap et les besoins de la personne polyhandicapée
- 📌 La fonction de l'éducateur spécialisé
- 📌 La transdisciplinarité
- 📌 L'accompagnement socio-éducatif

Pour continuer cette recherche et pour vérifier l'hypothèse principale, je suis allée, entre autres, sur le terrain questionner les professionnels afin de récolter les informations nécessaires qui me permettront de vérifier cette hypothèse.

3. La recherche

3.1. MÉTHODOLOGIE

J'ai choisi de m'entretenir avec sept éducateurs spécialisés formés travaillant à la Fondation «Les Eglantines» au sein d'équipes transdisciplinaires ainsi qu'avec trois professionnels qui ont une formation de base dans les soins, en particulier des infirmiers. J'ai opté pour ce nombre de professionnels car ils sont représentatifs de la composition des équipes⁵⁸ qui travaillent dans les groupes de l'institution.

Pour sélectionner les divers professionnels qui correspondaient aux critères de ma recherche, j'ai d'abord pris contact avec la directrice de l'institution qui m'a guidé vers les personnes concernées. Je leur ai expliqué ensuite le sujet de ma recherche et, ces personnes se montrant très intéressées par ma démarche, nous avons convenu de nos futurs entretiens.

Afin de répondre à certaines exigences émises par les participants, notamment en ce qui concerne les horaires des entretiens qui devaient impérativement avoir lieu pendant les heures de travail, j'ai décidé de demander oralement l'autorisation à la responsable de l'institution. Les horaires des entretiens ne devaient bien sûr pas déranger l'organisation du groupe de vie. Les entretiens se sont généralement déroulés pendant la pause des professionnels.

En ce qui concerne la méthodologie de recherche, j'ai décidé de travailler au moyen d'entretiens semi-directifs. J'ai retenu cette méthodologie pour deux raisons: d'une part, aller sur le terrain et avoir un réel échange avec les professionnels m'a semblé plus approprié, et d'autre part, je souhaitais obtenir des résultats qualitatifs et non quantitatifs. Etant donné que je cherchais à récolter un certain nombre d'informations et non pas à comparer les propos des professionnels, j'ai décidé d'effectuer des entretiens groupés.

Vu que je cherchais à obtenir le plus d'informations possible concernant la fonction de l'éducateur spécialisé et pour ne pas influencer leurs propos, j'ai décidé de poser des questions plutôt ouvertes aux professionnels. Je suis d'avis qu'un questionnaire trop directif ne m'aurait peut-être pas amené l'ouverture des réponses que je souhaitais.

Les questionnaires utilisés pour les entretiens, ont été testés auparavant lors d'une rencontre avec une personne qui répondait aux critères recherchés (éducateur formé travaillant avec des personnes polyhandicapées au sein d'une équipe transdisciplinaire). Cette dernière ne faisait pas partie de l'échantillon de professionnels que j'ai composé pour réaliser les entretiens. Une fois les

⁵⁸ Tableau explicatif dans le chapitre suivant.

questionnaires testés, j'ai pu alors commencer les entretiens avec les éducateurs et les infirmiers.

J'ai réalisé cinq entretiens dans une salle de colloque de la Fondation «Les Eglantines». Les deux premiers ont été regroupés par séances de trois éducateurs formés ; le troisième a impliqué deux personnes soignantes ; pour le quatrième, une infirmière et pour compléter ma recherche, je me suis entretenue avec un éducateur.

Afin d'obtenir des entretiens fluides et moins contraignants pour les participants, j'ai utilisé un dictaphone comme moyen d'enregistrement des réponses.

3.1.1. Contexte de la recherche

La Fondation «Les Eglantines»⁵⁹

La Fondation est un home avec occupation, sans but lucratif, dont la mission est d'accueillir des personnes handicapées adultes et de leur fournir la possibilité d'exercer des activités valorisantes. La Fondation soutient tout effort et prend toutes les initiatives possibles pour permettre aux personnes en situation de handicap et polyhandicap d'acquérir ou de maintenir le plus d'autonomie possible.

Les personnes en situation de polyhandicap bénéficient d'un accompagnement dispensé par une équipe transdisciplinaire capable d'assumer l'ensemble de la prise en charge. Les résidents en situation de polyhandicap vivent dans quatre groupes de vie différents, partagés sur deux étages et dont l'infrastructure est adaptée à leurs besoins. Chaque groupe accueille quatre résidents en internat et un résident en externat.

Composition des équipes:

Groupe Bleu	Groupe Azur
<ul style="list-style-type: none"> • 8 professionnels • 2 hommes • 6 femmes • 2 formations soins • 3 personnes en formation socio-éducative • 3 éducateurs spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 professionnels • 2 hommes • 6 femmes • 2 formations soins • 2 personnes en formation socio-éducative • 4 éducateurs spécialisés • dont 1 praticien formateur
Groupe Gris	Groupe Vert
<ul style="list-style-type: none"> • 8 professionnels • 1 homme • 7 femmes • 1 formation soins • 3 personnes en formation socio-éducative • 4 éducateurs spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 professionnels • 2 hommes • 6 femmes • 2 formations soins • 3 personnes en formation socio-éducative • 3 éducateurs spécialisés • dont 1 praticien formateur

⁵⁹ Manuel de l'assurance de la qualité (MAQ) selon OFAS-AI/2000, Fondation les Eglantines, 2001.

La Fondation «Les Eglantines», comme terrain de recherche, m'a paru approprié pour la réalisation de mon travail. Elle répond aux critères de ma question de départ⁶⁰ ainsi qu'à mes hypothèses.

3.1.2. Aspects éthiques

Dans le cadre des enquêtes réalisées sur le terrain, j'ai été amenée à m'entretenir avec des éducateurs spécialisés formés qui travaillent à la Fondation « Les Eglantines ». Pour cette raison, je me suis permise de prendre contact⁶¹ par écrit avec la direction de la Fondation afin de demander l'autorisation d'enquête sur ce terrain. Dans ce courrier⁶², j'ai informé la directrice de ma démarche ainsi que de ma motivation à choisir cette institution.

Lors des entretiens, j'ai précisé aux professionnels interrogés que je garantissais le cadre de confidentialité ainsi que leur anonymat. Aussi, je les ai prévenus que les enregistrements des entretiens seraient effacés après leur retranscription.

3.2. CONSTRUCTION DES QUESTIONNAIRES

3.2.1. Les hypothèses

Ma première réflexion a abouti sur une hypothèse principale qui amènerait un élément de réponse à ma question de départ. Voici cette hypothèse:

L'éducateur spécialisé exerce une fonction socio-éducative dans une équipe transdisciplinaire qui doit répondre aux besoins des personnes en situation de polyhandicap.

Cependant, j'ai réalisé qu'elle reste très globale et que certains éléments de ma question n'ont pas été pris en compte. C'est pourquoi j'ai émis six sous-hypothèses qui permettront d'aboutir à une analyse plus complète et pertinente ainsi qu'à atteindre les objectifs de la recherche.

Les trois premières sous-hypothèses seront vérifiées notamment grâce aux concepts théoriques (première sous-hypothèse) ou grâce à d'autres supports administratifs comme la «description de fonction»⁶³ ou le «référentiel des compétences»⁶⁴ des

⁶⁰Groupes de vie où résident des personnes polyhandicapées, accompagnement fait par une équipe transdisciplinaire dont l'éducateur spécialisé fait partie intégrante.

⁶¹ Annexe 9 : Autorisation d'enquête de la Direction de la Fondation «Les Eglantines», p. 100.

⁶² Annexe 8 : Demande d'autorisation d'enquête, p. 99.

⁶³ Annexe 6 : « *Description de Fonction* », Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, Fondation « Les Eglantines », Système d'Assurance de la qualité, 2003, pp. 94-96.

⁶⁴ Annexe 7 : *Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé*, Fonction n° 4, pp. 97-98.

éducateurs spécialisés. Quant aux trois dernières sous-hypothèses, elles nécessiteront des entretiens auprès de professionnels sur le terrain afin de les confirmer ou les infirmer.

Les trois premières sous-hypothèses sont les suivantes:

Les besoins des personnes en situation de polyhandicap nécessitent, entre autres, une réponse socio-éducative.

La première hypothèse me sert à vérifier si la «théorie» explique bien que les personnes polyhandicapées ont besoin de réponses éducatives dispensées par les éducateurs spécialisés. J'utilise donc les apports des auteurs que j'ai consultés pour connaître les besoins des personnes en situation de polyhandicap et je les compare avec la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé décrite dans le «référentiel des compétences»⁶⁵ de l'éducateur spécialisé.

Les deux autres sous-hypothèses sont en lien avec l'institution dans laquelle ma recherche a été réalisée.

L'institution définit explicitement la fonction socio-éducative de l'éducateur spécialisé et attend de lui qu'il l'exerce.

Je souhaite savoir si et comment l'institution définit la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé et si celle-ci est différente des autres membres de l'équipe transdisciplinaire. Pour ce faire, je reprends également la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé dans le «référentiel des compétences» ainsi que la «description de fonction»⁶⁶ (cahier des charges) de la Fondation des «Eglantines». Je procède ensuite à une comparaison de ces fonctions.

La fonction de l'éducateur spécialisé est significative et distincte de celle des autres professionnels de l'équipe transdisciplinaire.

Enfin, pour vérifier si la fonction de l'éducateur spécialisé qui travaille au sein d'une équipe transdisciplinaire est semblable à celle de ses collègues, je me permets de comparer les descriptions de fonction de chaque membre de l'équipe transdisciplinaire.

Les trois dernières sous-hypothèses qui seront vérifiées par les entretiens sont les suivantes:

L'éducateur spécialisé exerce bien une fonction socio-éducative dans les interventions/tâches/activités auprès des personnes polyhandicapées.

⁶⁵ Annexe 7 : *Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé*, Fonction n° 4, pp. 97-98.

⁶⁶ Annexe 6 : « *Description de Fonction* », Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, Fondation « Les Eglantines », Système d'Assurance de la qualité, 2003, pp. 94-96.

Lors de ma recherche sur le terrain, je cherche à savoir si les éducateurs spécialisés exercent bien une «fonction socio-éducative» auprès de personnes en situation de polyhandicap.

Je trouve que cette sous-hypothèse reste relativement vague car on ne sait pas exactement ce qu'une «fonction socio-éducative» englobe. C'est pourquoi je tiens à préciser qu'une «fonction socio-éducative» comprend:

- Une fonction de soin (*préparer, organiser les activités quotidiennes: prendre en charge, ou faire réaliser les gestes du quotidien: toilette, repas, hygiène corporelle, habillage, soins du corps.*)⁶⁷
- Une fonction d'accompagnement (*préparer, organiser les activités quotidiennes: prendre en charge, ou faire réaliser les gestes du quotidien: toilette, repas, hygiène corporelle, habillage, soins du corps - Assurer la satisfaction des besoins physiologiques et des besoins de la personne - Assurer l'entretien et le bien être des personnes dans leur cadre de vie.*)
- Une fonction pédagogique (*proposer et animer des activités socio-éducatives adaptées au potentiel, aux compétences et aux motivations des personnes.*)

Par conséquent, je rajoute ici trois hypothèses supplémentaires qui répondent à la sous-hypothèse susmentionnée.

- a) **L'éducateur spécialisé exerce une «fonction de soin» auprès des personnes polyhandicapées.**
- b) **L'éducateur spécialisé exerce une «fonction d'accompagnement» auprès des personnes polyhandicapées.**
- c) **L'éducateur spécialisé exerce une «fonction pédagogique» auprès des personnes polyhandicapées.**

Je finis avec ces deux autres sous-hypothèses qui sont toujours en lien avec l'hypothèse principale:

Les autres professionnels identifient et reconnaissent clairement la particularité de la fonction socio-éducative de l'éducateur spécialisé.

Par rapport à la fonction de l'éducateur spécialisé, je demanderai aux infirmiers, quelle vision et quelle reconnaissance ils ont de la fonction de celui-ci au sein d'une équipe transdisciplinaire accompagnant des personnes en situation de polyhandicap.

⁶⁷ Dans le référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, la fonction socio-éducative est arborée par des «savoir agir» qui sont illustrés par des interventions/tâches/activités. Par conséquent, pour moi, lorsqu'un éducateur «prépare, organise les activités quotidiennes : prend en charge, ou fait réaliser les gestes du quotidien: toilette, repas, hygiène corporelle, habillage, soins du corps» (ce qui correspond à une intervention/tâche/activité), je le traduis en termes de «fonction de soin». Idem pour la «fonction d'accompagnement» et la «fonction pédagogique».

L'équipe transdisciplinaire (éducateur – infirmiers, etc.) répond adéquatement aux besoins des personnes polyhandicapées.

Pour finir, mon questionnement inclut l'équipe transdisciplinaire et les besoins des personnes polyhandicapées. Je veux savoir si celle-ci répond de manière adéquate aux besoins des personnes qu'elle accompagne.

3.2.1.1. Choix des questions et des indicateurs

Pour réaliser le guide de mon entretien, j'ai élaboré des questionnaires⁶⁸ qui concernent les sous-hypothèses 4, 5 et 6. Les questions retenues sont issues de mes réflexions concernant ces dernières, dont j'ai retiré des indicateurs. À chaque sous-hypothèse correspond un questionnaire.

L'éducateur spécialisé exerce bien une fonction socio-éducative dans les interventions/tâches/activités auprès des personnes polyhandicapées.

Pour cette hypothèse, j'ai utilisé le référentiel des compétences des éducateurs spécialisés⁶⁹ (fonction 4) pour construire mon questionnaire. J'ai ressorti des indicateurs selon les thèmes abordés.

Lorsque la «fonction de soin» est évoquée, les indicateurs sont les suivants: attitudes corporelles, schéma corporel, techniques de manipulation, langage du corps, image de soi, estime de soi, hygiène corporelle, nutrition, valorisation, autonomie. Les questions posées uniquement aux éducateurs doivent faire ressortir leur vision lorsqu'ils prodiguent un soin à une personne polyhandicapée. Les questions sont les suivantes:

- ✚ Votre formation vous a-t-elle préparé à réaliser des soins auprès des usagers?
- ✚ Qu'est-ce que vous avez dû apprendre pour prodiguer des soins à une personne polyhandicapée?
- ✚ Qu'est-ce qui est important lorsque vous prenez soin d'une personne polyhandicapée?
- ✚ De quoi faut-il tenir compte? Qu'est-ce qui est prioritaire? Que visez-vous?

Le deuxième thème aborde la question de la «fonction d'accompagnement». J'ai procédé de la même manière que pour la «fonction de soin» pour ressortir les indicateurs. Ces derniers sont:

Connaître les problématiques de vie des personnes, sens de l'observation, interpréter les signaux verbaux et non verbaux, valoriser les personnes dans leurs gestes quotidiens, autonomisation, adapter ses connaissances et les moyens d'intervention (formation, perfectionnement), manifester de l'attention, offrir des expériences,

⁶⁸ Annexe 10 : Exemple d'un questionnaire de mes entretiens, pp. 101-102.

⁶⁹ Annexe 7 : Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, Fonction n° 4, pp. 97-98.

stimuler, encourager, valoriser, favoriser l'expression des talents, partager les situations de la vie quotidienne).

Là, je cherche à vérifier si les éducateurs exercent bien une «fonction d'accompagnement» auprès des personnes polyhandicapées. Pour ce faire, je leur ai posé les questions qui suivent:

- ✚ Estimez-vous avoir assez de connaissances des besoins des personnes polyhandicapées?
- ✚ De quelle manière cherchez-vous à mieux les connaître?
- ✚ Quels sont les moyens que vous avez à disposition? Comment les utilisez-vous? Comment utilisez-vous l'information et l'observation obtenues?
- ✚ Lorsque vous prenez en charge ou faites réaliser des gestes du quotidien à une personne polyhandicapée, qu'est-ce qui vous semble important? (Dans votre attitude, dans vos demandes, en rapport avec votre fonction).
- ✚ Est-ce que vous avez des références (théoriques, conceptuelles, méthodologiques...) lorsque vous élaborez une intervention?
- ✚ Quelles grilles d'analyse utilisez-vous?

Le troisième thème englobe la «fonction pédagogique». Pour sélectionner les indicateurs, j'ai utilisé les mêmes moyens que pour les deux premières fonctions, à savoir:

Ressources, développement, amélioration, évaluation, analyse, autonomisation, etc. Pour vérifier si les éducateurs spécialisés exercent une «fonction pédagogique», je les ai questionnés comme ceci:

- ✚ De quoi faut-il tenir compte lors de vos actions auprès des personnes polyhandicapées? De quoi partez-vous, quelle est votre procédure?
- ✚ Quel est votre objectif en tant qu'éducateur spécialisé auprès des personnes polyhandicapées?
- ✚ Comment procédez-vous pour réaliser cet objectif? (en termes d'activités, d'actions, de réflexions, d'interventions)
- ✚ Lorsque vous proposez des activités aux personnes polyhandicapées, comment procédez-vous? Qu'est-ce qui est mis en place? Qu'est-ce qui est prioritaire?
- ✚ Lorsque vous animez des activités, quel est votre objectif? Quels savoirs faut-il mobiliser? Comment vous y prenez-vous? Comment cela se passe dans la réalité?

Les autres professionnels identifient et reconnaissent clairement la particularité de la fonction éducative de l'éducateur spécialisé.

Vu que l'éducateur spécialisé à la Fondation «Les Eglantines» travaille au sein d'une équipe transdisciplinaire, j'ai recherché, avec cette sous-hypothèse, la reconnaissance que cette même équipe a de la fonction de l'éducateur. Pour ce faire, j'ai repris la même grille que celle de la sous-hypothèse 4 et j'ai gardé les mêmes indicateurs en

lien avec les thèmes précités. Les questions, adressées uniquement aux infirmiers, sont les suivantes:

Fonction de soin

- ✚ Que pensez-vous être important pour un éducateur spécialisé lorsqu'il prend soin d'une personne polyhandicapée?

Fonction d'accompagnement

- ✚ Lorsqu'un éducateur spécialisé prend en charge ou fait réaliser des gestes du quotidien aux personnes polyhandicapées, qu'est-ce qui est prioritaire?
- ✚ Que doit-il connaître ou savoir de la personne?

Fonction pédagogique

- ✚ Pour un éducateur spécialisé qui travaille avec vous, lorsqu'il organise, propose ou anime une activité, de quoi tient-il compte?
- ✚ Que vise, quel est l'objectif de l'éducateur spécialisé lorsqu'il accompagne une personne polyhandicapée?

L'équipe transdisciplinaire (éducateur – infirmiers, etc.) répond adéquatement aux besoins des personnes polyhandicapées.

Un des objectifs de cette recherche est d'évaluer la pertinence du travail d'une équipe transdisciplinaire et rechercher en quoi celle-ci répond aux besoins des personnes dont elle a la charge. Cette dernière sous-hypothèse va m'éclairer sur le sujet et m'aider à répondre à la question de départ en ce qui concerne les besoins des personnes polyhandicapées.

Pour ressortir les indicateurs, je me suis basée sur les besoins des personnes en situation de polyhandicap et des réponses données à ceux-ci. J'ai sélectionné les réponses à partir de la «description de fonction»⁷⁰ des éducateurs spécialisés de la Fondation «Les Eglantines», ainsi qu'à partir de la «fonction socio-éducative» telle qu'elle apparaît dans le «référentiel des compétences»⁷¹ de l'éducateur spécialisé. Il en est ressorti des indicateurs comme l'observation, l'évaluation des changements, les actions réfléchies, l'évolution globale, la favorisation du bien-être, les techniques de soin...

Les questions, destinées à tous les professionnels (éducateurs et infirmiers), sont les suivantes:

- ✚ Quels sont, pour vous, les besoins des personnes polyhandicapées? Pouvez-vous les identifier?
- ✚ Quel est votre objectif en tant qu'équipe transdisciplinaire auprès des personnes polyhandicapées?

⁷⁰ Annexe 6 : « Description de Fonction », Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, Fondation « Les Eglantines », Système d'Assurance de la qualité, 2003, pp. 94-96.

⁷¹ Annexe 7 : Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, Fonction n° 4, pp. 97-98.

- ✚ Que mettez-vous en place pour atteindre cet objectif? (tâches, interventions/actions, activités).
- ✚ Qu'est-ce qui est important dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées?
- ✚ Qu'est-ce qui est particulier à cette population?
- ✚ Quelles compétences doit avoir une équipe pour répondre aux besoins des personnes polyhandicapées? Qu'est-ce qui est important à connaître, à savoir, à mobiliser? Est-ce que ça se fait?
- ✚ De quoi faut-il tenir compte lors de la réalisation des activités avec les personnes polyhandicapées?

3.2.2. Modalités des entretiens

Les entretiens se sont déroulés par groupes de trois ou en individuel. Pour les groupes, la durée de l'entretien était d'environ une heure et demi. Les entretiens individuels étaient, évidemment, plus courts. Chaque professionnel parlait à son tour. Par moments, il y avait un dialogue entre eux, soit pour compléter ce qui était dit, soit pour amener un autre regard. J'ai ensuite procédé à la retranscription des entretiens pour finalement procéder au dépouillement.

3.2.3. Dépouillement

Afin de réaliser le dépouillement des résultats, j'ai élaboré une grille d'analyse⁷² pour chaque sous-hypothèse⁷³.

Dans un premier temps, je reprends la grille des questionnaires afin d'en ressortir les indicateurs liés à chaque sous-hypothèse. Pour les trois premières sous-hypothèses, je procède à une comparaison entre les indicateurs et les informations issues de la théorie. Si les informations correspondent aux indicateurs, je pourrai alors vérifier la sous-hypothèse.

Ensuite, je reprends le contenu des entretiens que j'ai effectués afin de les mettre en parallèle avec les indicateurs. Je relève chaque fragment d'entretien et le classe, dans la grille, par rapport aux indicateurs. De cette manière, je pourrai vérifier si les réponses obtenues correspondent à mes indicateurs. Je laisse également, sur cette même grille, un espace réservé aux commentaires. J'y inscris, par exemple, les éléments qui n'ont pas été cités lors des entretiens ou alors des informations pertinentes qui ne correspondent pas aux indicateurs.

Pour finir, j'analyse les résultats obtenus en reprenant chaque sous-hypothèse afin de les confirmer ou les infirmer.

⁷² Annexe 11: Exemple de grilles de dépouillement, pp.103-106.

⁷³ Sauf pour la sous-hypothèse n° 3, qui, selon moi, n'avait pas besoin de grille de dépouillement car la comparaison de deux descriptions de fonction semble évidente sans qu'il y ait une grille d'analyse. J'ai également demandé confirmation de cette hypothèse lors de mon entretien exploratoire avec Claudia Brücher, Directrice de la Fondation «Les Eglantines».

4. Résultats et analyse des entretiens

Dans ce chapitre, je reprends chaque sous-hypothèse, relève les résultats des questions et réponses et procède à l'analyse du contenu, en me référant aux indicateurs posés lors de l'élaboration des questionnaires.

4.1. LES BESOINS DES PERSONNES POLYHANDICAPÉS ET LES RÉPONSES SOCIO-ÉDUCATIVES

Les besoins des personnes polyhandicapées nécessitent, entre autre, une réponse socio-éducative.

Comme expliqué dans les concepts théoriques, les personnes en situation de polyhandicap ont besoin de bien-être qui passe par des besoins physiques, des besoins techniques et des besoins affectifs. Elles ont également besoin de développement intellectuel, physique et moral, ce qui inclut le besoin de stabilité ainsi que le besoin qu'on leur fournisse des occasions. Par conséquent, les professionnels qui les accompagnent doivent répondre à ces besoins.

«Les besoins physiques»

Lorsque nous évoquons les besoins physiques des personnes polyhandicapées, cela prend en compte par exemple, la santé, l'alimentation ainsi que les soins d'hygiène de la personne. Dans le «référentiel des compétences»⁷⁴ de l'éducateur spécialisé, la «fonction de soin» de l'éducateur spécialisé a pour objectif de «donner à la personne le confort de vie auquel elle a droit». Cela implique des savoirs tels que: «pratiquer des soins, être attentif à l'hygiène corporelle, connaître le schéma corporel de la personne, connaître des techniques de manipulation corporelle, être sensible à la nutrition d'une personne». Par conséquent, le référentiel fait mention des compétences qui relèvent d'une «fonction de soin» dans la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé, vu que celui-ci doit être attentif aux aspects de la nutrition et de l'hygiène d'une personne.

Je tiens tout de même à préciser que l'aspect de la santé n'est pas mentionné dans le «référentiel des compétences». Nous pouvons nous demander pourquoi cet aspect n'est pas du tout considéré dans le référentiel. Être attentif à la santé de la personne que l'éducateur accompagne ne fait-il pas partie ni de sa fonction ni de ses compétences? Est-ce que prendre garde à la santé d'une personne doit obligatoirement passer par le corps médical? Est-ce que ce sont des compétences que l'éducateur n'acquiert que sur le terrain? Ce sont des questions que nous pouvons nous poser.

⁷⁴ Annexe 7 : Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, Fonction n° 4, pp. 97-98.

«Les besoins techniques»

Les personnes en situation de polyhandicap ont également des besoins techniques qui passent, entre autres, par le besoin de confort, d'équilibre entre le repos et les activités, de moyens auxiliaires adaptés ainsi que d'un cadre de vie convenable. Pour répondre à ces besoins, la fonction de l'éducateur spécialisé définie dans le «référentiel des compétences» inclut le fait «d'assurer l'entretien et le bien-être des personnes dans leur cadre de vie» ainsi que «d'aménager les lieux de vie pour les rendre confortables et agréables à vivre». Pour ce faire, il est stipulé que l'éducateur va manifester de l'attention aux besoins des personnes, il va également «prendre en considération les personnes dans leur dimension globale», ce qui inclut d'être attentif à leur cadre de vie. Nous retrouvons ici la «fonction d'accompagnement» de l'éducateur spécialisé.

Donc, les compétences de la «fonction d'accompagnement» consistent à répondre au besoin de confort des personnes que l'éducateur est amené à accompagner. Comme la «fonction d'accompagnement» fait partie intégrante de la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé, celui-ci, en exerçant cette fonction, va donner une réponse socio-éducative au besoin de la personne polyhandicapée.

«Les besoins affectifs»

Les besoins affectifs de la personne en situation de polyhandicap, ils se traduisent par le besoin d'amour, d'amitié, de liens, par le besoin d'espaces et de biens personnels, par le besoin d'être respecté dans ses choix, son rythme de vie, son âge, ses états d'âme, etc. Dans le «référentiel des compétences», l'éducateur peut répondre aux besoins affectifs d'une personne en exerçant la «fonction d'accompagnement». Cette fonction permet d'«assurer la satisfaction des besoins de la personne». Cela implique de nouveau des savoirs tels que manifester de l'attention ou encore valoriser les personnes. Par conséquent, l'éducateur doit, par les compétences qui lui sont attribuées, répondre aux besoins affectifs des personnes.

«Les besoins de développement intellectuel, physique et moral»

Lorsque nous évoquons les besoins de développement intellectuel, physique et moral, nous parlons tout d'abord des besoins de stabilité des personnes polyhandicapées, c'est-à-dire: entretenir les acquis du développement, proposer des activités stables et prévisibles et assurer une continuité. Pour répondre à ces besoins, nous pouvons mettre en avant la «fonction pédagogique» de l'éducateur spécialisé telle qu'elle est décrite dans le «référentiel des compétences», à savoir:

«Animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles et cognitives des personnes.»

Afin que l'éducateur puisse exercer cette fonction, il doit faire preuve d'imagination, être créatif ; stimuler, encourager et valoriser les personnes ; donner des repères ; savoir prendre son temps ; favoriser l'expression des talents et des émotions, etc.

Les besoins de stabilité des personnes polyhandicapées nécessitent également un personnel stable. Nous pouvons alors mettre en avant la fonction de l'éducateur qui relève de «s'appuyer sur les groupes de personnes pour développer les capacités des personnes». Pour ce faire, rigueur, méthode et sens du travail en équipe sont nécessaires.

Le besoin de développement intellectuel, physique et moral prend aussi en compte le besoin d'avoir des occasions. C'est un besoin qui se traduit par: apporter du nouveau dans le cadre habituel, pouvoir utiliser son imagination, sa propre créativité; faire des expériences seul, etc. Ces aspects sont primordiaux pour les personnes en situation de polyhandicap.

Afin d'assurer ces besoins, le «référentiel des compétences» relève que l'éducateur spécialisé va «mettre de la vie là où parfois il y en a peu, mettre en mouvement», il va partir des besoins des personnes pour favoriser l'expression des talents et l'autonomisation, il va offrir des expériences en stimulant et valorisant les personnes. Pour ce faire, il exerce une «fonction pédagogique» qui vise à «proposer et animer des activités socio-éducatives qui sont adaptées au potentiel, aux compétences et aux motivations des personnes.»

Nous pouvons donc avancer que la «fonction pédagogique» de l'éducateur spécialisé répond au besoin de développement intellectuel, physique et moral des personnes polyhandicapées. En effet, cette fonction telle qu'elle est mentionnée dans le «référentiel des compétences», prend en compte tous les éléments qui correspondent aux besoins des personnes polyhandicapées.

Nous venons de voir que lorsque nous comparons le tableau des besoins des personnes en situation de polyhandicap avec la «fonction socio-éducative» (fonction de soin, d'accompagnement et pédagogique), telle qu'elle est expliquée dans le «référentiel des compétences», nous retrouvons des éléments similaires. En effet, tous les besoins des personnes polyhandicapées sont considérés dans le référentiel. Donc, nous pouvons penser que les besoins des personnes polyhandicapées nécessitent une réponse socio-éducative. Par conséquent, nous pouvons confirmer la sous-hypothèse traitée dans ce chapitre.

4.2. L'INSTITUTION ET LA FONCTION SOCIO-ÉDUCATIVE

L'institution définit explicitement la fonction socio-éducative de l'éducateur spécialisé et attend de lui qu'il l'exerce.

En premier lieu, l'institution relève dans la «description de fonction»⁷⁵ du personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, que l'accompagnant doit connaître le domaine du polyhandicap et sa prise en charge spécifique, c'est-à-dire:

1. Savoir pratiquer les soins de base et utiliser des moyens auxiliaires.
2. Etre sensible à l'accompagnement des personnes en difficulté.
3. Tenir compte des besoins de chacun (rythme, histoire de vie, culture, préférences, santé, loisirs, vacances).
4. Accompagner la personne dans son développement personnel (découverte de ses qualités, s'accepter, s'aimer) et la soutenir sur le plan émotionnel.
5. Accompagner la personne dans son développement global.
6. Identifier et développer les moyens de communication propres à chacun.
7. Créer un cadre de vie matériel et affectif, sécurisant et adapté aux besoins des personnes.

Il est également stipulé que le personnel doit procéder à «un accompagnement quotidien afin de maintenir et développer les capacités et de répondre aux besoins des personnes polyhandicapées.»

Nous retrouvons cet aspect de la prise en charge des personnes dans le «référentiel des compétences»⁷⁶ de l'éducateur spécialisé rédigé sous la forme:

«Organiser et accompagner la réalisation des activités de la vie quotidienne.»

Cette dimension se traduit par:

- ✚ Préparer, organiser les activités de la vie quotidienne: prendre en charge ou faire réaliser les gestes du quotidien: toilette, repas, hygiène corporelle, habillage, soins du corps. (Fonction de soin)
- ✚ Assurer la satisfaction des besoins physiologiques et les besoins de la personne. (Fonction d'accompagnement)
- ✚ Assurer l'entretien et le bien-être des personnes dans leur cadre de vie, confort et sécurité des locaux. (Fonction d'accompagnement)

⁷⁵ Annexe 6 : « Description de Fonction », Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, Fondation « Les Eglantines », Système d'Assurance de la qualité, 2003, pp. 94-96.

⁷⁶ Annexe 7 : Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, Fonction n° 4, pp. 97-98.

- 🚧 Aménager les lieux de vie, pour les rendre confortables et agréables à vivre.
(Fonction d'accompagnement)

Bien que la formulation ne soit pas la même, nous remarquons que l'institution définit la «fonction de soin» (point 1. – 2. – 3.) et la «fonction d'accompagnement» (point 4. – 5. – 6. – 7.) dans sa «description de fonction» du personnel.

La «fonction pédagogique» expliquée dans le «référentiel des compétences» par «animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles et cognitives des personnes» est rédigée dans la «description de fonction» sous cette forme:

1. Organiser et animer les ateliers de développement personnel.
2. Organiser et animer des activités permettant à la personne de faire de nouvelles expériences et de développer leur autonomie.
3. Construire, gérer et actualiser le projet de vie de la personne.

Les éléments ci-dessus nous permettent de dire que la «description de fonction» de l'accompagnant socio-éducatif tient compte de la «fonction socio-éducative» telle qu'elle est expliquée dans le «référentiel des compétences» de l'éducateur spécialisé.

Grâce à ces éléments, je peux répondre de manière positive à la sous-hypothèse mentionnée dans ce chapitre car l'institution a établi un cahier des charges qui stipule des compétences qui relèvent de la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé.

4.3. LA FONCTION DE L'ÉDUCATEUR ET LES AUTRES PROFESSIONNELS

La fonction de l'éducateur spécialisé est significative et distincte de celle des autres professionnels de l'équipe transdisciplinaire.

Lors de mon entretien exploratoire⁷⁷ avec Claudia Brücher, Directrice de la Fondation «Les Eglantines», je lui ai demandé si les membres des équipes transdisciplinaires avaient la même fonction auprès des personnes qu'ils accompagnent. La directrice a été claire à ce sujet:

«dans l'institution, il y a une particularité dans le secteur des personnes polyhandicapées, c'est que la fonction s'appelle «personne accompagnante» [...].Alors simplement tout le monde a la même fonction qui est d'être accompagnant pour personnes polyhandicapées mais avec une formation différente. Mais le cahier des charges est le même en sachant qu'il y a des particularités au niveau purement médical ou technique que certaines personnes n'ont pas le droit de faire en fonction de leur formation. Mais chez nous c'est le même cahier des charges en sachant effectivement que la fonction n'est pas la

⁷⁷ Annexe 3 : Entretien exploratoire avec Claudia Brücher, Directrice de la Fondation «Les Eglantines», pp. 86-89.

fonction appelée «fonction d'éducateur» c'est une fonction appelée «accompagnant socio-éducatif.»

Nous remarquons ici que l'éducateur spécialisé qui travaille dans une équipe transdisciplinaire au sein de la Fondation «Les Eglantines» ne porte pas le titre «d'éducateur spécialisé» mais bien un titre «d'accompagnant socio-éducatif». C'est-à-dire, qu'il porte le même titre et exerce la même fonction que n'importe quel autre membre de l'équipe. J'ai confirmé cette observation en comparant les différentes «descriptions de fonction» des membres du personnel qui travaillent dans le secteur des personnes en situation de polyhandicap. Ces dernières sont identiques.

Par conséquent, la fonction de l'éducateur n'est pas distincte des autres professionnels. Nous pouvons alors nous demander s'il exerce réellement une fonction d'éducateur au sein d'une équipe transdisciplinaire.

Pourtant, comme je l'ai souligné lors de l'analyse de la sous-hypothèse précédente, la «description de fonction» du personnel accompagnant explicite bien qu'il faut exercer une «fonction socio-éducative» auprès des personnes polyhandicapées. Nous pourrions donc déduire que la fonction de l'éducateur, même si elle n'est pas distincte des autres membres de l'équipe, est significative aux yeux de l'institution car elle figure dans sa «description de fonction». Donc, la sous-hypothèse n'est que partiellement confirmée.

4.4. L'ÉDUCATEUR ET LA FONCTION SOCIO-ÉDUCATIVE

L'éducateur spécialisé exerce bien une fonction socio-éducative dans les interventions/tâches/activités auprès des personnes polyhandicapées.

✚ **L'éducateur spécialisé exerce une «fonction de soin» auprès des personnes polyhandicapées.**

Fonction de soin

Dans un premier temps, lors des entretiens avec les éducateurs spécialisés, j'ai voulu savoir ce qu'ils entendent par la «fonction de soin» auprès des personnes polyhandicapées. En effet, au vu de la grande dépendance physique de ces dernières, il était pour moi pertinent de connaître la vision des éducateurs lorsqu'ils prodiguent un soin à une personne en situation de polyhandicap. J'ai commencé par leur poser une question par rapport à leur formation. J'ai souhaité savoir si leur formation les avait sensibilisés ou formés à la notion de soin chez les personnes polyhandicapées et ce qu'ils avaient dû apprendre pour pouvoir accompagner la personne dans ce domaine.

Dans l'échantillon des éducateurs spécialisés, aucun n'a été formé pour pratiquer des soins à une personne qui en a besoin. Ils n'ont pas reçu de formation à la notion

d'hygiène de la personne et très peu avaient des connaissances concernant le polyhandicap.

Les personnes qui ont eu des cours sur l'approche de la personne handicapée n'ont pas reçu de cours sur la prise en charge, la toilette ou l'habillement de ces mêmes personnes. Pour ces derniers, ces cours n'ont pas été suffisants pour qu'ils puissent être à l'aise avec la pratique des soins. La plupart des éducateurs ont dû apprendre à connaître et pratiquer des soins à une personne polyhandicapée par l'expérience et l'expérimentation sur le terrain. L'un d'entre eux a été formé par le docteur attitré de l'institution. Ce dernier avait le devoir de former les éducateurs qui accompagnent les personnes polyhandicapées. Les autres ont été formés soit au moyen de cours théoriques comme Bobath⁷⁸, soit par des infirmières pour les notions d'hygiène, soit par des médecins ou physiothérapeutes pour la posture et les mouvements. D'autres ont suivi des cours de formation continue pour approfondir leurs connaissances.

Je leur ai donc demandé ce qu'ils ont dû apprendre dans le domaine des soins. Voici leurs réponses:

- ♦ Connaître le corps de la personne polyhandicapée.
- ♦ Connaître les techniques de manipulation et de mobilisation.
- ♦ Mobiliser une personne avec des problèmes physiques importants sans lui faire mal et sans se faire mal.
- ♦ Utiliser les moyens auxiliaires (élévateurs, lits et chaises de douche, sièges adaptés).
- ♦ Savoir faire des transferts et positionner la personne.
- ♦ Les éducateurs semblent également apporter une attention particulière à la façon de manipuler une personne polyhandicapée et il semblerait que cet aspect leur soit prioritaire. Aussi, manipuler une personne n'est pas dissociable de l'aspect émotionnel et relationnel.

Les éléments ci-dessus demandent au professionnel de posséder des compétences dans ces domaines pour pouvoir être à l'aise et garder une certaine distance lors de la pratique des soins. D'où l'importance d'une formation ou d'une sensibilisation dans le domaine des soins.

Comme nous l'avons vu précédemment, ce sont donc des professionnels de la santé qui ont appris aux éducateurs spécialisés la manière de pratiquer les soins d'hygiène et les techniques de mobilisation chez une personne polyhandicapée. Pourtant, dans l'institution où j'ai réalisé ma recherche, ce sont des éducateurs qui exercent cette fonction. J'ai donc cherché à savoir si les éducateurs exercent bien une fonction éducative, même dans les soins. Je leur ai demandé ce qui est important et quel est leur objectif lorsqu'ils donnent un soin à une personne polyhandicapée.

⁷⁸ Le but du traitement neuro-développemental selon le concept Bobath est d'aider l'enfant IMC à progresser dans son développement sensori-moteur, l'aider dans ses adaptations de postures et de mouvements, afin qu'il réalise ses activités fonctionnelles et ludiques de la façon la plus normale possible. [En ligne] Adresse URL: <http://membres.lycos.fr/amtefbobath/Concept%20bobath/cobo.html>. Page consultée le 15.04.06

«La communication»

Le premier point qui est ressorti se situe au niveau de la communication qui peut exister lors d'un soin. *«Il est important de discuter, mettre à l'aise, communiquer et créer une ambiance»*. En effet, les dimensions citées ci-dessus ont leur importance lors de ces moments d'intimité.

«Il faut aussi prévenir la personne de ce qui se déroule autour d'elle et savoir comment la toucher. La manière dont la personne en situation de polyhandicap est touchée peut être rassurante ou au contraire très insécurisante, voire même provoquer des sensations physiques et émotionnelles.» Le moment des soins est d'ailleurs, selon les éducateurs, un moment pour pratiquer de la stimulation basale, des massages du corps ou provoquer des sensations dont ces personnes n'ont pas l'habitude.

Les éducateurs sont conscients des éléments tels que la communication et le ressenti de la personne et du corps humain et en tiennent compte lors des soins qu'ils prodiguent à une personne polyhandicapée.

«L'hygiène corporelle»

Un autre aspect également cité est l'hygiène corporelle. En effet, pour les éducateurs, il est important que la personne ait une bonne hygiène, qu'elle soit bien habillée, bien coiffée et qu'elle sente bon. *«Le soin doit être bien fait»*. Il en découle l'image que ces personnes ont d'elles et celle qu'elles vont donner à leur entourage. Une éducatrice relève que *«l'image était importante, qu'ils soient bien habillés et soignés. Il en découle le contact que les gens ont avec eux, on a plus envie d'aller vers une personne soignée»*. Aussi, le choix des vêtements, l'apparence des personnes n'est pas à négliger. *«Ils ont le droit d'avoir un style et une identité à eux, même au travers des vêtements.»*

Les éducateurs ont l'air particulièrement sensibles au respect de la personnalité et de l'identité de la personne, même à travers l'habillement. Ils tiennent compte et respectent leurs choix vestimentaires. Nous voyons ici que les soins ne sont pas uniquement de l'ordre de l'hygiène: il y a bien un autre aspect qui se déroule lors de ces moments.

«L'autonomie des gestes»

L'autonomie de la personne dans les gestes de soin est également un thème qui a été abordé par les éducateurs. En effet, ils essaient de faire participer le résident à son hygiène pour qu'il soit actif dans les actes, parce que ce sont bien des gestes de la vie quotidienne. *«J'ai dans l'esprit que la personne qui reçoit le soin soit partie prenante et acteur de ce qui se passe. J'essaie de faire en sorte que la personne participe au maximum, il faut le faire de façon ludique»*. Aussi, pendant le soin, les éducateurs tentent de susciter une interaction et de provoquer un réel échange afin que la personne ne soit pas passive mais, au contraire, demandeuse. *«J'aimerais arriver à ce que chaque personne dont je m'occupe puisse me dire «tu as oublié ça, j'aime pas ça» et j'essaie d'avoir une attitude qui va dans ce sens.»*

Cependant, avec cette population il n'est pas toujours évident de faire participer la personne, vu son handicap. *«Il n'est pas toujours possible de faire participer au maximum le résident car il y a des jours il ne peut pas, où il n'est pas d'humeur»*. De plus, la participation à un soin ne réside pas toujours dans les gestes ou dans le savoir-faire. *«Je fais attention à ce qu'ils participent au maximum, même si des fois cela se résume à faire un choix de produit de douche»*. Il est donc primordial de stimuler la personne à agir, à progresser, à faire des choix. *«Je fais en sorte de stimuler au maximum la personne pour qu'elle utilise le maximum de ses ressources»*.

Les éducateurs ne m'ont pas parlé du but qu'ils ont lorsqu'ils demandent à une personne de participer à ses soins corporels. Néanmoins, j'ai ressenti dans leurs discours qu'il y avait une réelle volonté de provoquer des conditions favorables afin de maintenir les acquis (la personne qui sait remonter son pantalon seule, lui demander le faire) et de faire ressortir les ressources (pendre des initiatives pendant un soin, par exemple) des personnes qu'ils accompagnent.

«La nutrition»

Les éducateurs n'ont pas évoqué non plus la nutrition chez les personnes polyhandicapées comme un soin à leur apporter. Pourtant l'aspect de l'alimentation fait partie des indicateurs. Cela m'amène à penser que la «fonction de soin» de l'éducateur spécialisé auprès des personnes en situation de polyhandicap s'arrête à l'aspect de l'hygiène corporelle (avec tout ce que cela comporte, comme nous l'avons vu précédemment) pour ces éducateurs-là. Ou alors ont-ils simplement oublié de le citer? Peut-être encore que les aspects de l'hygiène corporelle sont centraux pour ces éducateurs car la population demande d'être plus attentif à ce niveau, vu leur dépendance physique. C'est peut-être un aspect qui prédomine lorsque nous parlons de soins.

Je tiens aussi à préciser que lorsque j'ai construit mes grilles d'entretiens, je n'ai pas relevé certains thèmes que les éducateurs ont mis en évidence lors des entretiens et que je développe maintenant.

«La relation»

Tout d'abord, ils ont souligné l'importance de la relation ou de la confiance qui peut se créer lors des moments de soins. *«C'est un moment pour créer des interactions. Les soins sont des moments où on est à deux, seul en relation avec le résident»*. En partant du fait que la relation est un des principaux outils de travail de l'éducateur spécialisé, on peut croire qu'il y a un réel investissement de la part de l'éducateur pour créer des conditions qui vont favoriser une bonne relation, même à travers les soins.

Lors des soins, il existe une proximité physique et relationnelle évidente; cela va amener à la création d'un lien qui jouera un rôle de part et d'autre dans les interventions socio-éducatives aussi bien pendant ces instants que durant d'autres moments de la journée.

«Le plaisir»

Le deuxième élément se situe autour de la notion de plaisir et de bonne humeur qui apparaît à travers un soin. *«Il est important de rire et de faire rire, de créer un climat de détente lors des soins»*. Nous voyons ici que même si les moments de soins sont nécessaires pour les personnes polyhandicapées, l'éducateur essaie de créer un climat détendu et amusant, même dans l'intimité d'une personne.

«Le bon déroulement du soin»

Le dernier élément est dans le bon déroulement du soin et que celui-ci se passe au mieux pour la personne, même si, comme le relève une éducatrice, ce n'est pas toujours évident. *«Des conflits peuvent avoir lieu car parfois ce qui est bien pour la personne n'est pas ce qu'elle souhaite et c'est son bien-être et son confort à long terme qui sont importants»*. Ici, l'éducatrice relève que, pour certaines personnes, les moments de soins ne sont pas forcément agréables et que cela peut se passer de manière plus conflictuelle. Cette précision nous indique la nécessité voire le besoin d'un soin chez la personne polyhandicapée. Ces moments sont «obligatoires» pour son bien-être mais ce ne sont pas toujours des moments espérés par la personne qui reçoit le soin. C'est pourquoi l'éducateur va chercher à mettre en place des moyens éducatifs et relationnels afin que le soin se passe au mieux.

Dans le «référentiel des compétences»⁷⁹ des éducateurs spécialisés, la «fonction de soin» n'est pas décrite et explicitée sous cette forme. Cependant, la «fonction de soin» fait partie de la prise en charge ou la réalisation des gestes du quotidien (toilette, repas, hygiène corporelle, habillage, soins du corps). Parmi les savoirs à mobiliser lors de l'activité de soin, nous retrouvons «les pratiques de soins, attitudes corporelles, schéma corporel des personnes ayant un niveau d'autonomie limité, techniques de manipulation, le langage du corps, l'image de soi, estime de soi, hygiène corporelle». C'est sur la base de ces critères que j'ai posé les indicateurs de l'hypothèse «l'éducateur spécialisé exerce une «fonction de soin» auprès des personnes polyhandicapées».

Les éducateurs spécialisés formés que j'ai questionnés ont répondu à mes questions en expliquant leurs pratiques, ce à quoi ils pensent et ce qui est important lorsqu'ils donnent un soin à une personne polyhandicapée.

Dans la pratique, l'éducateur spécialisé prend en compte presque tous les éléments décrits dans son «référentiel des compétences» mais j'ai aussi remarqué l'importance relationnelle que celui-ci met derrière un soin. La communication et la relation sont des aspects importants que l'éducateur prend en considération, afin que la personne qu'il accompagne soit satisfaite tant sur le plan physique qu'émotionnel, même au travers des soins.

⁷⁹ Annexe 7 : Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, Fonction n° 4, pp. 97-98.

Les soins sont aussi des moments de la vie où la personne peut apprendre à faire des gestes, travailler en guidance, choisir ses habits et ses parfums. Je pense qu'il ne faut pas oublier que la «fonction de soin» a une dimension éducative où se créent également des apprentissages.

Les éléments qui ont été expliqués par les éducateurs m'amènent à dire que ceux-ci exercent bien une «fonction de soin» auprès des personnes polyhandicapées qu'ils accompagnent. Le «référentiel des compétences» précise que l'éducateur doit «donner à la personne le confort de vie auquel elle a droit» et je pense qu'au travers les soins, l'éducateur développe cette compétence.

Je tiens à relever ici que le «référentiel des compétences» met en avant des compétences de l'éducateur spécialisé comme «savoir pratiquer des soins, être attentif à l'hygiène corporelle, connaître les techniques de manipulation corporelle...». Cette information est importante à mes yeux car, durant toute ma formation, j'ai n'ai suivi aucun cours qui m'a sensibilisée dans ces domaines. La formation n'a proposé qu'un cours optionnel qui touche le polyhandicap. Je pense que ce sont des compétences qui se confirment avec la pratique professionnelle, certes, car avoir uniquement de la théorie sur la façon de pratiquer des soins ne serait pas très judicieux. Par contre, suivre des cours par exemple sur la déféctologie⁸⁰ serait bénéfique afin de mieux répondre aux besoins des personnes que l'éducateur est amené à accompagner. La connaissance, même théorique, rassure. Lorsque nous sommes amenés à pratiquer un soin sur une personne polyhandicapée, nous pouvons ainsi faire appel à ces connaissances et donc nous investir davantage dans la relation en exerçant une «fonction de soin».

L'éducateur spécialisé exerce une «fonction d'accompagnement» auprès des personnes polyhandicapées.

Ma première question aux éducateurs spécialisés avait pour but de savoir s'ils pensent avoir assez de connaissances dans la problématique du polyhandicap.

Certains éducateurs pensent connaître les besoins globaux des personnes polyhandicapées mais précisent que chaque personne a des besoins spécifiques et qu'il n'est pas toujours évident de maîtriser toute la problématique. Tous les jours, les professionnels apprennent quelque chose de différent par rapport aux différents handicaps mais souvent ils se tâtent dans certaines situations. Même si pour certains, l'expérience professionnelle fournit des connaissances globales, il manque le regard extérieur, le regard d'un spécialiste qui connaît le polyhandicap et qui peut enrichir les connaissances déjà acquises. Cependant, tous les éducateurs interrogés font part d'une véritable envie d'apprendre tous les jours sur les besoins et la problématique des personnes avec lesquelles ils travaillent.

Nous voyons donc ici que, lorsque nous voulons connaître les besoins des personnes polyhandicapées, des cours théoriques ne suffisent pas: visiblement, il y a beaucoup

⁸⁰ Étude des déficits chez l'être humain et développement de ses compétences compensatoires, définition tirée du site [En ligne]. Adresse URL : www.orientation.ch, consulté le 17.08.06

d'aspects à apprendre sur le terrain. Je pense que ces aspects, que nous ne retrouvons pas forcément dans la théorie, sont dus, d'une part, à l'unicité de chaque personne polyhandicapée et, d'autre part, à l'expression que celle-ci a de son handicap. D'un autre côté, la pratique seule ne suffit pas non plus. En effet, comme le précisent les éducateurs, il manque, par moments, un regard extérieur (spécialistes, littérature spécialisée, cours...) pour compléter les connaissances.

De toute évidence, les professionnels ne connaissent pas totalement la problématique de la personne polyhandicapée. Je leur ai demandé de quelle manière ils cherchent à mieux connaître les besoins des personnes en situation de polyhandicap. Voici leurs réponses:

- ♦ L'observation ainsi que l'interprétation des signaux verbaux (des rires ou des sons) et non-verbaux (mimiques, sourires ou grimaces) sont des éléments importants qui sont ressortis lors des entretiens.

De manière générale, l'éducateur observe directement le résident lors d'une activité, par exemple. Il va observer comment il réagit, comment il interagit avec les autres collègues et comment il répond, même si ce n'est pas toujours facile vu les problèmes liés à la communication chez ces personnes. De cette observation, l'éducateur va retirer des informations, émettre des hypothèses et chercher à les vérifier. Le sens de l'observation est, en général, une compétence que les professionnels acquièrent sur le terrain et en la pratiquant. L'observation est un élément nécessaire, surtout lorsque l'éducateur travaille avec des personnes qui souvent ne parlent pas et qui n'expriment pas clairement leurs besoins.

- ♦ Hormis l'observation directe ou indirecte, comme les informations écrites dans les suivis journaliers, les professionnels ont émis les diverses formations et cours, dispensés, entre autre, par l'institution, comme moyen d'approfondir leurs connaissances dans le domaine du polyhandicap.

L'institution met en place des formations pour les professionnels; nous pouvons penser qu'elle a donc conscience des limites de l'éducateur dans ce domaine et va proposer des moyens pour combler le manque de connaissances.

- ♦ Les parents des personnes en situation de polyhandicap sont également une source d'informations importante pour les professionnels qui entourent le résident. *«Ce sont les personnes qui connaissent le mieux les besoins de leur enfant»*. Les parents sont considérés comme ressource du professionnel, ce qui signifie que celui-ci considère le résident dans sa globalité et tient compte de son entourage afin de mieux connaître ce dont il a besoin.
- ♦ Pour finir, les diverses recherches personnelles, la littérature et les diverses documentations sont aussi des moyens de mieux connaître le sujet. Nous pouvons remarquer ici que l'éducateur n'est pas passif devant la

méconnaissance des besoins des personnes qu'il accompagne et qu'il y a une réelle volonté de sa part d'en savoir davantage.

Ensuite, j'ai cherché à savoir de quelle manière est traitée l'information qui a été récoltée à travers les divers moyens cités ci-dessus. Les réponses ne sont pas très denses ni très concrètes. En effet, les professionnels m'ont expliqué qu'ils transmettent l'information aux collègues, au travers des colloques d'équipe, par exemple, ou alors qu'ils l'écrivent dans leur classeur d'informations pour en garder une trace. Aussi, les éducateurs analysent l'information puis l'échangent, dans la mesure du possible, avec la personne concernée par l'information pour savoir ce qu'elle voulait faire avec ce genre d'information. Pour finir, les éducateurs utilisent l'information dans les gestes du quotidien, directement avec la personne polyhandicapée.

J'ai été étonnée de remarquer que les professionnels savent où aller chercher l'information concernant une problématique donnée, mais sont plus hésitants lorsqu'ils doivent expliquer ce qu'ils font avec les renseignements obtenus. Ils ont relevé qu'ils utilisent l'information dans les gestes du quotidien mais ils n'ont pas précisé si celle-ci était inscrite dans le projet d'accompagnement (s'il en existe un), par exemple, et de quelle manière elle est traitée concrètement. Je n'ai pas réussi à savoir ce qui change dans la pratique professionnelle lorsque l'on possède plus de renseignements sur les besoins des personnes polyhandicapées.

Nous pouvons alors nous demander pour quelle raison les professionnels n'arrivent pas à expliquer la manière dont ils traitent l'information concernant un résident. J'ai observé que, lors des entretiens, les éducateurs spécialisés avaient de la peine à se resituer dans un contexte de travail où ils vivent ce genre de situation. Par conséquent, il leur était peut-être difficile de cibler leurs actions. Peut-être aussi que ces éducateurs n'arrivent pas à décrire leur pratique de manière claire, à mettre des mots sur des actes ou sur des choses, qui, pour la culture de l'éducateur, sont évidents. Peut-être aussi que la question n'était pas assez claire.

Il m'importait de me pencher sur la question de la connaissance qu'ont les éducateurs de la problématique des personnes polyhandicapées car je pense qu'il est nécessaire de connaître les besoins des personnes avant de pouvoir les aider à y répondre.

Pour continuer ma recherche, lors de mes entretiens, j'ai cherché à récolter les informations en lien avec la deuxième petite hypothèse, celle qui concerne la «fonction d'accompagnement».

La fonction d'accompagnement

La fonction d'accompagnement fait partie de la «fonction socio-éducative», telle qu'elle est décrite dans «le référentiel des compétences» et que l'éducateur spécialisé exerce auprès des usagers. Lors de mes entretiens, j'ai cherché à savoir si les éducateurs spécialisés qui travaillent à la Fondation «Les Eglantines» exercent bien

cette «fonction d'accompagnement» auprès des personnes polyhandicapées. Je leur ai demandé ce qui, pour eux, étaient important et prioritaire lorsqu'ils prennent en charge ou font réaliser les gestes du quotidien (repas, toilette, habillage...) à une personne polyhandicapée.

«La présence de l'éducateur»

En premier lieu, ce qui est ressorti de mes entretiens, est la présence de l'éducateur lors des gestes du quotidien. Pour les éducateurs, être présent et engagé, manifester de l'attention à ce qui se passe est primordial lorsqu'ils font faire ou lorsqu'ils réalisent des actes de la vie quotidienne avec les résidents. Avoir une attitude intérieure positive est également important. *«Faire en sorte qu'ils sentent qu'on est avec eux et qu'on a confiance dans ce qui est en train de se passer».*

Ces éléments nous amènent à dire que pour accompagner les personnes en situation de polyhandicap il est nécessaire de posséder un «savoir-faire», mais nous venons de voir que le «savoir-être» compte énormément. Le «savoir-faire» fait appel à des connaissances et des compétences, tandis que le «savoir-être» implique un savoir plus profond, qui touche beaucoup d'aspects intérieurs du professionnel.

Plus concrètement, lorsqu'un éducateur réalise des gestes avec la personne en situation de polyhandicap, il est important de lui expliquer et de s'assurer qu'elle intègre ce qui se passe. *«Verbaliser, dire ce qu'on fait, ce qu'on va faire, qu'elle comprenne que ce n'est pas pour l'embêter mais qu'il y a un bien-être au bout».*

Il faut aussi que le geste ait du sens pour la personne. Pour cela, il est primordial de tenir compte de la maladie ou du handicap de celle-ci. Il est nécessaire, pour les éducateurs spécialisés, de faire en sorte que la personne ne soit pas toujours dans la demande ou dans l'obligation de faire un geste. Il ne faut pas faire les choses de force, mais essayer de discuter et de négocier pour éviter le conflit fermé. De même, dans la mesure du possible, il faut éviter de mettre la personne en situation d'échec. Pour cela il est essentiel de tenir compte de sa volonté pour réaliser un geste.

«Être acteur du geste»

Pour que les personnes en situation de polyhandicap gardent leurs acquis et développent de nouveaux apprentissages, *«il faut qu'ils soient au maximum acteurs de leurs gestes».* Pour ce faire, l'éducateur va mettre en place des facilitateurs pour les activités du résident au quotidien. Les facilitateurs sont, par exemple, les moyens auxiliaires (cuillères courbées, rebords d'assiettes, assiettes adaptées, etc.) utilisés durant un repas, pour que la personne puisse manger seule, ou alors le choix d'une certaine paire de chaussures pour que le résident puisse la fermer par lui-même.

«Les apprentissages»

«Il est également important de provoquer des moments plaisants tout en véhiculant des apprentissages». Compte tenu des différentes difficultés sur le plan de la motricité, de la lenteur des gestes et de la capacité de concentration des personnes en situation de

polyhandicap, il est primordial de transformer, même les gestes les plus simples, en des moments agréables. «*Faire en sorte que la personne sourie, rigole, qu'elle s'exprime*». Cela démontre que le geste seul n'est pas le plus important lors d'une activité d'apprentissage.

J'ai demandé aux éducateurs s'ils ont des références théoriques, méthodologiques ou conceptuelles lorsqu'ils élaborent une intervention et quelles grilles d'analyse ils utilisent. Je voulais savoir si leur pratique professionnelle est dirigée par une référence et de quelle manière ils analysent leur travail. Les réponses ont été variées.

Une éducatrice utilise des bases et des «savoir-faire» qui viennent de l'hypnose ericksonienne (lorsque la personne doit faire quelque chose, donner la possibilité de choisir entre deux façons de faire). Pour certains, c'est la référence d'autres éducateurs avec qui ils ont eu l'occasion de travailler et qu'ils prennent comme exemple. Pour d'autres encore, il y a des bases anthroposophiques (la manière de voir une personne sous plusieurs angles et selon l'handicap). Pour finir, l'intuition a été invoquée. Dans l'échantillon des éducateurs que j'ai interrogés, aucun n'a les mêmes références théoriques ou méthodologiques.

Cet aspect pourrait être à la fois une entrave et un plus pour la collaboration entre divers professionnels dans l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap. En effet, nous pourrions penser que le fait d'avoir des références différentes amènerait des conflits de point de vue concernant un accompagnement. Mais ces mêmes différences peuvent enrichir et élargir la façon de penser et d'agir d'une équipe.

Quant aux grilles d'analyse utilisées, les éducateurs m'ont énuméré uniquement les documents institutionnels comme:

- ♦ Le suivi journalier (document où sont notées toutes les informations de la journée sur le résident)
- ♦ La synthèse du suivi journalier (rédigée chaque trois mois, elle reprend les points importants du suivi journalier ainsi que les diverses synthèses des thérapeutes)
- ♦ Le plan d'accompagnement quotidien (document qui reprend en détail les points importants concernant le résident)
- ♦ Le plan d'accompagnement individualisé (document qui regroupe tous les bilans des diverses activités et ateliers, les diverses synthèses; les objectifs sont évalués et d'autres sont posés pour la période qui suit).


Ces documents, individuels et toujours en lien avec le résident, sont couramment (même quotidiennement) utilisés par les professionnels. Nous pouvons donc dire que, même si les éducateurs n'ont pas les mêmes références théoriques, ceux-ci utilisent les mêmes outils d'analyse dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées. On peut donc imaginer que ces grilles d'analyse aident à ce que le

travail d'équipe soit plus cohérent. Dans l'ensemble, ils ont les outils nécessaires pour exercer une «fonction d'accompagnement».

Pour confirmer cette hypothèse qui, je le rappelle ici, souligne que «l'éducateur spécialisé exerce une «fonction d'accompagnement» auprès des personnes polyhandicapées», les indicateurs ci-dessous devaient être cités ou expliqués par les éducateurs interrogés.

- ♦ Connaître les problématiques de vie des personnes
- ♦ Sens de l'observation
- ♦ Interpréter les signaux verbaux et non verbaux
- ♦ Valoriser les personnes dans leurs gestes quotidiens
- ♦ Autonomisation
- ♦ Adapter ses connaissances et les moyens d'intervention (formation, perfectionnement)
- ♦ Manifester de l'attention, offrir des expériences, stimuler, encourager, valoriser
- ♦ Favoriser l'expression des talents
- ♦ Partager les situations de la vie quotidienne

La totalité de ces éléments sont ressortis lors des entretiens avec les éducateurs spécialisés. On peut donc en conclure que l'éducateur exerce bien «une fonction d'accompagnement» auprès des personnes polyhandicapées.

 **L'éducateur spécialisé exerce une «fonction pédagogique» auprès des personnes polyhandicapées.**

Fonction pédagogique

Afin de vérifier si les éducateurs spécialisés effectuent bien une «fonction pédagogique», je leur ai demandé de quoi ils tiennent compte et quelle est leur façon de procéder lors de leurs actions ou interventions auprès des personnes polyhandicapées. J'ai les ai aussi questionnés sur leur objectif en tant qu'éducateur auprès des résidents et de quelle manière ils le réalisent.

Les objectifs du travail de l'éducateur auprès des personnes polyhandicapées sont, dans un premier temps, de permettre aux personnes en situation de polyhandicap de *«de vivre leur handicap le mieux possible afin d'acquérir plus d'autonomie et de réaliser ce qu'ils ont envie.»*

Ensuite, les éducateurs cherchent également à accompagner la personne, mettre en place des projets⁸¹ pour qu'à long terme elle ait une image d'elle, un confort de vie et

⁸¹ Chaque personne dispose d'un projet individuel élaboré par l'équipe des accompagnants en collaboration avec les autres intervenants. Il se base sur une évaluation des besoins et des ressources de la personne et s'oriente en fonction des priorités et des objectifs retenus. Le projet individuel couvre les domaines des soins et de l'accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique. Dans la mesure du possible, le résident ainsi que sa

un bien-être physique et psychologique. «*Que la personne puisse être bien comme elle est, différente de moi, qu'elle puisse être, tout simplement*». Le bien-être, qui passe par la toilette, l'habillement, la médication, par le psychique ou le psychologique, par la relation entre les résidents et avec l'équipe, est pour les éducateurs le plus important. Pour finir, les éducateurs ont relevé qu'ils cherchent à ce que les personnes en situation de polyhandicap puissent vivre ou être elles-mêmes dans l'institution, qu'elles arrivent à prendre les lieux de l'institution comme leur maison et qu'elles puissent investir l'espace où elles habitent.

Nous voyons ici que les éducateurs interrogés n'ont pas seulement un objectif mais plusieurs lorsqu'ils s'occupent des personnes en situation de polyhandicap. En leur posant la première question, j'ai pensé que les professionnels allaient donner une réponse globale sur l'objectif de leur travail auprès de cette population. Or, leurs réponses ont été plus précises. Les éducateurs visent à donner la possibilité aux personnes polyhandicapées d'acquérir plus d'autonomie et développer leur bien-être physique, psychique et matériel.

Pour réaliser ces objectifs, les professionnels proposent et animent, entre autres, des activités de développement personnel⁸². Afin d'identifier s'ils exercent une «fonction pédagogique» auprès des personnes qu'ils accompagnent, je leur ai demandé de quelle manière ils procèdent, ce qu'ils mettent en place et ce qui est prioritaire lorsqu'ils proposent des activités aux personnes polyhandicapées.

«Le projet»

Tout d'abord, avant de proposer une activité, ils élaborent un projet en tenant compte des moyens personnels (les compétences de la personne, vérifier ce qu'elle sait faire, connaître ses limites et ses acquis) et du handicap de la personne. Au-delà des ressources personnelles, il ne faut pas négliger l'envie et la volonté de la personne. Pour que l'activité soit réalisable, elle doit être adaptée à la population, à l'état et à la motivation de la personne.

Il faut également voir ce qui a déjà été entrepris, notamment dans les projets individuels de chaque résident, et en tenir compte lors de l'intervention. Il est

famille ou son représentant légal sont partie prenante dans l'élaboration du projet. Des étapes d'évaluation sont fixées avec toutes les personnes ayant participé à son élaboration. Le projet est susceptible d'être réorienté en fonction d'impératifs médicaux.

Tiré de «*Concept d'accompagnement secteur des personnes polyhandicapées*», Fondation «Les Eglantines», Concept Sect. Pers. Polyhand., C. Brücher, 26.04.06, p. 3

⁸² Aux Eglantines, les activités sont proposées dans le cadre des ateliers de développement personnel. Chaque atelier a son cadre et chaque résident a son projet d'atelier avec des objectifs individuels. Les objectifs sont : Etre centré sur la personne et lui apporter les moyens de réaliser des activités adaptées à ses besoins, ses capacités et ses envies. Il s'agit de favoriser son bien-être tant physique que psychique, de stimuler sa motivation de manière à favoriser son expression, sa créativité et sa socialisation. Les ateliers sont animés par les accompagnants socio-éducatifs et ont lieu dans des locaux adaptés pour chaque activité. Il y a quatre ateliers : sensoriel, créatif, découverte et pédagogique qui ont lieu quatre après-midi par semaine de 14h30 à 17h.

Idem, p. 4

important de récolter les différentes observations et informations des personnes afin de construire un projet au travers des activités ou ateliers de développement personnel.

Ensuite, lorsque le professionnel propose une activité à un résident, il prend auparavant le temps de fixer des objectifs concrets et individuels, afin que ce soit lui-même qui réalise l'activité. Il est prioritaire de tenir compte de l'intérêt individuel de la personne polyhandicapée pour un genre d'activité et de créer une situation où elle est demandeuse d'une activité tout en évitant de la confronter à l'échec. *«Je fais en sorte de proposer quelque chose à son «niveau» et pas une activité immense tout simplement parce que cela fait bien sur le papier de lire «il est capable de...».* Les éducateurs précisent aussi qu'il est important d'informer la personne de ce qui va se passer et comment trouver ensemble un moyen pour réaliser une activité. Les activités et actions entreprises doivent avoir du sens pour la personne. Pour ce faire, être à l'écoute des besoins et faire attention à l'état de santé des résidents est essentiel. Comme le relève un éducateur, *«plus l'handicap est lourd, plus il y a besoin de «spécialistes» qui travaillent avec les personnes, mais de façon transdisciplinaire».*

Pour finir, il faut aussi organiser le temps et les moyens pour faciliter la réalisation des activités.

Nous pouvons remarquer que l'éducateur exécute une procédure concrète lorsqu'il propose une activité à une personne polyhandicapée. Il procède par étapes. Ces étapes nous les retrouvons, sous une forme presque identique, dans la description d'une «démarche d'apprentissage»⁸³ expliquée par l'AVTES lorsqu'ils parlent de l'accompagnement des personnes handicapées mentales.

Une «démarche d'apprentissage» se résume en quatre grandes étapes, une fois les objectifs bien déterminés:

- ♦ On commence par un bilan de ce qui existe, de ce qui est déjà acquis. Il est utile de rappeler qu'on ne part jamais d'un état zéro. La personne possède des expériences, des connaissances.
- ♦ L'accompagnant établit alors un projet en collaboration avec la personne, c'est en quelque sorte le chemin à parcourir entre le point de départ et les objectifs à atteindre.
- ♦ C'est alors le moment de la réalisation du projet proprement dit.
- ♦ L'évaluation constitue la dernière étape du processus. Il faut comparer ce qui avait été projeté et ce à quoi on a abouti. Ce constat permet de repartir dans un nouveau projet qui augmentera d'autant les possibilités de la personne.

⁸³ *Educateur spécialisé auprès de personnes handicapées mentales adultes*, [En ligne]. Adresse URL : www.avtes.ch/profession/profession2.htm. Site visité le 2.08.06

Ce processus ne se déroule évidemment pas d'une façon régulière. Il y a des retours, des ajustements, des imprévus. Accompagné et accompagnant ajustent constamment leurs attitudes en fonction des circonstances, des humeurs, des contextes.

Cette comparaison nous fait dire que l'éducateur spécialisé qui travaille auprès de personnes polyhandicapées entreprend une démarche d'apprentissage dans ses interventions.

Cependant, il y manque un élément dans le discours des éducateurs. Si nous procédons à une comparaison plus rigoureuse des propos des éducateurs et du modèle de la «démarche d'apprentissage» proposée par l'AVTES, nous pouvons remarquer que les éducateurs spécialisés n'ont pas parlé de l'évaluation à la fin de l'activité. Nous pouvons alors penser que ceux-ci ne font pas d'évaluation après l'activité ou alors qu'ils ont simplement omis de le citer lors des entretiens. Au cas où ce serait la première hypothèse, je pense que c'est un réel manque dans la pratique des éducateurs car c'est en évaluant des activités que l'on peut vérifier si nos pratiques sont justes ou s'il faut les réajuster.

Travaillant à la Fondation «Les Eglantines», je sais qu'après une activité, il y a un retour qui est fait, en tout cas dans le groupe où je travaille. Ce retour est d'ordre écrit, par exemple, dans les fiches de suivi d'atelier (document interne au groupe), ou alors écrit dans le suivi journalier de chaque résident. Puis nous faisons chaque année un bilan des divers ateliers. Ce bilan se retrouve dans le «plan d'accompagnement individualisé» qui se fait toutes les années.

Nous pouvons nous demander si les éducateurs spécialisés ont simplement oublié de préciser ce point ou si cela ne se fait pas dans leur groupe. Il n'y a pas vraiment de cadre institutionnel concernant le suivi des ateliers. L'institution fournit le cadre des ateliers, mais n'a pas élaboré un document officiel pour les écrits des séances. Pourtant, le suivi d'une activité est essentiel afin de l'évaluer et la réajuster. J'irai même jusqu'à dire que c'est la base du travail éducatif, de s'interroger sur ses pratiques, sur les activités qu'on propose aux résidents. Mais pour cela il faut posséder des écrits évaluables.

A présent, il est intéressant d'aborder la question du déroulement de l'activité animée par l'éducateur spécialisé. J'ai demandé aux éducateurs comment ils s'y prennent lorsqu'ils animent une activité, de quelle façon se déroule l'activité et quel en est leur objectif.

Pendant l'activité il est nécessaire de montrer l'ordre dans la réalisation des choses, la présence d'étapes dans l'activité, afin d'aboutir à l'objectif. Quelques fois, il faut changer la manière de mettre en place l'activité pour que l'objectif soit réalisable par le résident. D'autres fois, il faut plus d'aide de la part de l'éducateur, par exemple l'utilisation de la guidance, pour permettre au résident de participer de manière active.

Il est important de motiver et dynamiser le résident pendant l'activité. Il faut le stimuler et rendre intéressant ce qui se déroule. Il est nécessaire de valoriser la

personne pour lui donner envie de participer à l'activité. Verbaliser les gestes et faire en sorte que la personne se sente en confiance et en sécurité par une présence engagée semblent primordial.

L'objectif de l'activité est de donner l'opportunité à la personne polyhandicapée de réaliser des apprentissages, de maintenir ses acquis ou d'avoir du plaisir à faire une activité de loisir.

Selon le «référentiel des compétences»⁸⁴ de l'éducateur spécialisé, pour exercer une «fonction pédagogique», l'éducateur doit «animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles et cognitives des personnes». Pour vérifier si les éducateurs exercent bien cette fonction, j'ai posé les indicateurs en lien avec la fonction décrite dans le référentiel.

«Tenir compte des ressources de la personne pour mener son action, accompagner une personne en vue de son développement physique, intellectuel et moral, viser à améliorer en permanence le bien-être de la personne en adaptant son environnement, son cadre de vie, à sa situation; faire un diagnostic de la situation et du potentiel des personnes; appuyer, soutenir, faciliter la réalisation des activités; stimuler les personnes et valoriser les activités réalisées et les personnes... etc.» font partie des indicateurs.

Les éducateurs ont touché à tous les indicateurs que j'ai posés, ce qui m'amène à dire qu'ils exercent bien une «fonction pédagogique» auprès des personnes en situation de polyhandicap. Par contre, je ne peux pas complètement confirmer cette petite hypothèse car il me manque les éléments liés à l'évaluation des activités.

4.5. LES AUTRES PROFESSIONNELS ET LA RECONNAISSANCE DE LA FONCTION DE L'ÉDUCATEUR

Les autres professionnels identifient et reconnaissent clairement la particularité de la fonction socio-éducative de l'éducateur spécialisé auprès des personnes polyhandicapées.

Je tiens à rappeler que la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé est composée, d'une part, d'une «fonction de soin», d'autre part, d'une «fonction d'accompagnement» et pour finir d'une «fonction pédagogique». En interrogeant les infirmiers qui travaillent avec des éducateurs spécialisés auprès des personnes polyhandicapées, je recherche si ces premiers identifient et reconnaissent «la fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé telle qu'elle est expliquée dans son «référentiel des compétences». Pour ce faire, j'ai commencé par leur poser des questions en lien avec la «fonction de soin».

⁸⁴ Annexe 7 : Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, Fonction n° 4, pp. 97-98.

Fonction de soin

Lorsque j'ai demandé aux professionnels, autres qu'éducateurs spécialisés, ce qui leur paraît important (selon ce qu'ils voient au quotidien) quand un éducateur prend soin d'une personne polyhandicapée, les réponses ont été nombreuses.

«Les apprentissages»

Tout d'abord, une infirmière voit l'importance dans l'apprentissage des gestes de soin. En effet, elle pense que l'éducateur va faire en sorte que la personne puisse faire seule le soin. Il est aussi nécessaire que le déroulement du soin soit fait sous forme de séquences pour que la personne puisse participer. Si elle ne peut pas réaliser totalement le geste de soin, il faudrait qu'elle puisse participer à une séquence ou à un bout de séquence seule. *«La personne peut ne pas arriver à se doucher seule, mais elle peut, par exemple, mettre du savon sur la lavette»*. L'éducateur va donc chercher des moyens pour que la personne puisse réaliser des gestes dans ses compétences.

Ensuite, un infirmier relève que lors des soins, l'éducateur va mettre la priorité sur le fait de faire des soins dans une visée éducative. Le soin d'hygiène est un passage obligé pour la personne polyhandicapée, mais pour l'éducateur, l'important est que la toilette soit faite en tenant compte des aspects émotionnels, des divers apprentissages qui peuvent se passer à ce moment et en tenant compte de l'autonomie de la personne.

Pour finir, un aspect qui est ressorti lors de mes entretiens est le respect de la personne. Pour les professionnels, l'éducateur va, au travers des soins, mettre de l'importance sur l'image de la personne, le respect de sa personnalité et de son âge. Il va aussi respecter la personne dans son identité physique et psychologique. L'éducateur spécialisé met également l'accent sur le confort et le bien-être de la personne durant ces moments d'intimité. *«C'est-à-dire que la personne a des problèmes tactiles, à se bouger, la personne ne supporte pas telle ou telle chose, il y a déjà ça à savoir et à prendre en compte en premier lieu lors d'un soin.»*

«Le manque de connaissances»

Pendant l'entretien, une infirmière a relevé que, en général, l'éducateur manque de connaissances dans l'aspect des soins des personnes. Cet aspect n'est pas dispensé par la formation d'éducateur. Par conséquent, les éducateurs sont moins attirés par la population en situation de polyhandicap. En effet, ce type de personnes nécessite une prise en charge plus conséquente au niveau la toilette ou l'hygiène corporelle que d'autres populations. Les éducateurs doivent donc apprendre les techniques des soins et les inclure dans le projet global de la personne, autant que les soignants doivent apprendre tous les aspects de l'accompagnement éducatif, même dans les moments de soins.

Les éléments comme l'importance des apprentissages des gestes de soins, l'autonomie ainsi que le respect de la personne dans son intimité ont été avancés par les infirmiers que j'ai interrogés. Cela veut dire que lorsqu'ils travaillent avec un éducateur, les infirmiers identifient les aspects que ce dernier apporte, même s'ils pensent que les éducateurs manquent de connaissances dans le domaine des soins. Les éléments cités ci-dessus font partie de la «fonction de soin» telle qu'elle est décrite dans le «référentiel des compétences». Par conséquent cette fonction est reconnue par les professionnels autres que les éducateurs spécialisés.

La «fonction socio-éducative» est composée d'une «fonction de soin» mais également d'une «fonction d'accompagnement». C'est cette dernière que je vais rechercher dans les propos des infirmiers interrogés.

Fonction d'accompagnement

Pour les professionnels, lorsqu'un éducateur prend en charge ou fait réaliser des gestes du quotidien aux personnes polyhandicapées, sa priorité est de permettre à l'adulte d'accomplir un geste de manière autonome. *«C'est apprendre à faire et que la personne puisse le faire sans que j'intervienne»*. L'important est donc de favoriser l'autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne.

Pour ce faire, l'éducateur va définir les limites actuelles de la personne et essayer de les développer. Il va aussi approfondir l'histoire de vie de la personne (connaître ce qu'elle sait faire ou pas) afin d'en tenir compte dans l'accompagnement au quotidien. L'intuition a également été citée comme moyen pour connaître les compétences de la personne. J'ai l'impression que c'est un moyen que les éducateurs utilisent souvent, puisqu'ils l'ont mentionné dans les entretiens et que les infirmiers en font également part.

Ces aspects rejoignent sensiblement le point de vue des éducateurs qui se sont prononcés dans le chapitre précédent. En effet, afin de permettre aux personnes qu'ils accompagnent d'acquérir plus d'autonomie, les éducateurs parlent de mettre en place des moyens, comme des facilitateurs. Mais ils évaluent d'abord les acquis de la personne.

Nous remarquons également que l'éducateur va chercher à donner le plus d'autonomie possible aux gestes du résident, que ce soit au niveau des soins ou dans les gestes du quotidien. C'est une manière d'aborder la personne qui est propre à la profession d'éducateur et cela se ressent, vu que les infirmiers le remarquent.

Une infirmière relève qu'il est tout de même difficile et épuisant de penser à toujours laisser faire ou faire faire un geste ou une action à la personne. *«Avec cette population, il est difficile de ne pas tomber dans «le faire à la place», mais il est important de savoir ce que tu peux laisser sans que la personne polyhandicapée soit lésée»*. Nous voyons ici une des difficultés à travailler auprès des personnes polyhandicapées. En effet, il faut leur laisser le temps d'exécuter un geste, même si par moments, nous aimerions que les choses se déroulent plus rapidement, au risque de faire à la place de la personne.

C'est un «danger» qui est toujours présent dans l'accompagnement quotidien des personnes polyhandicapées.

Un autre professionnel précise que lorsqu'il observe un éducateur, il voit la recherche continuelle du développement et de l'épanouissement de la personne polyhandicapée. Il tient aussi à préciser l'importance de différencier les termes «prendre en charge» et «accompagnement». Lui préfère parler *«d'accompagner la personne dans les gestes du quotidien car accompagner c'est tenir compte de l'autre et de ses compétences, tandis que lorsqu'on prend en charge, souvent, on se fait mal au dos.»*

Nous voyons donc qu'il y a une volonté de la part des éducateurs de se concentrer sur le bien-être de la personne. Les éléments ci-dessus constatés par les infirmiers le confirment.

Pour finir, nous allons essayer d'identifier la conception de la «fonction pédagogique» de l'éducateur spécialisé auprès des personnes polyhandicapées, telle qu'elle est observée par les infirmiers qui font partie de la même équipe.

Fonction pédagogique

À la question «que pensez-vous que vise l'éducateur spécialisé lorsqu'il accompagne une personne en situation de polyhandicap?», les professionnels interrogés parlent, dans un premier temps, de l'importance des apprentissages, que ce soit au niveau des connaissances ou du développement des compétences de la personne.

Cependant, chez les personnes en situation de polyhandicap, les résultats liés à une activité sont lents. En effet, à cause de leurs différentes difficultés sur le plan physique, intellectuel et affectif, lorsqu'un éducateur propose des activités, il n'envisage pas un apprentissage immédiat ou alors une prise de conscience immédiate de la part du résident. Par contre, le professionnel va tout de même procéder par étapes lors de la mise en place d'une activité.

En premier lieu, lorsque l'éducateur organise une activité à objectif pédagogique, il va chercher les compétences du résident afin de les valoriser dans l'activité. Il va observer la personne afin de proposer une activité qui ait du sens et qui lui plaise, tout en tenant compte de ses envies et de ses besoins. Pour organiser une activité, l'éducateur doit tenir compte de l'état global du résident. Il doit considérer les aspects médicaux, l'état mental et psychologique de la personne pour élaborer un projet.

Ensuite, il faut mettre en place un projet en évaluant les moyens et les ressources dont il a besoin pour le mener à bout. Veiller à ne pas «faire pour faire», et garder un cadre à l'activité. Tous les intervenants doivent contribuer au bon déroulement du projet. Pour cela, il faut informer le reste de l'équipe et tenir compte de leurs remarques.

Pendant l'activité, *«l'important est que la personne s'implique dans ce qu'il fait, que ce soit de manière active ou passive»*. L'éducateur va trouver des moyens pour que ce soit possible, parfois même détourner le projet initial afin d'arriver à l'objectif.

Pour finir, l'évaluation de l'activité est nécessaire en tenant compte des buts visés et de ce qu'il faut changer pour réaliser l'objectif.

Dans le paragraphe précédent, nous avons relevé que les autres professionnels observent la «démarche d'apprentissage», comme expliquée par l'AVTES, que l'éducateur met en place lors de ses interventions auprès des personnes polyhandicapées. Nous remarquons également que l'aspect des apprentissages ressort très fortement en début de paragraphe. Il est donc légitime de se demander pour quelle raison cet aspect est tellement cité par les infirmiers. Est-ce justement là ce qui différencie professionnellement les éducateurs et les infirmiers? Le fait de mettre en place des moyens pour favoriser l'autonomie de la personne n'est pas inscrit dans la culture soignante. Les autres aspects tels que le développement et l'épanouissement font peut-être partie des objectifs du travail des infirmiers; par conséquent ils le remarquent de manière moins importante lorsque c'est un éducateur qui le réalise.

Pourtant, même si les infirmiers mettent en avant le fait qu'ils ressentent chez l'éducateur la volonté, entre autres, de favoriser des apprentissages, ils précisent également que la mise en place de projets et le travail se font souvent à tâtons. En effet, il y a beaucoup de choses qui sont faites sans savoir si cela fonctionne réellement, et le peu de retour de la part du résident n'aide pas à être certain des interventions. De plus, il est difficile de connaître les impressions et les sentiments, de vérifier si cela convient ou déplaît. Il faut souvent faire des déductions à partir des expressions non verbales ou en observant la participation.

«Ils ne nous disent pas s'ils s'ennuient ou s'ils sont contents. Il faut être attentif au non verbal et à certains moments, il faut lâcher. C'est aussi une population qui nous pousse dans des choses où on n'arrive pas à toujours trouver des explications car on ne peut pas vérifier.»

Par conséquent, nous pouvons dire que les infirmiers travaillant au sein d'une équipe transdisciplinaire composée, entre autres, d'éducateurs spécialisés, reconnaissent la «fonction pédagogique» que ceux-ci exercent auprès des personnes polyhandicapées. Toutefois, ils reconnaissent également les limites du travail avec cette population.

4.6. L'ÉQUIPE TRANSDISCIPLINAIRE ET LES BESOINS DES PERSONNES POLYHANDICAPÉES

L'équipe transdisciplinaire (éducateur – infirmiers, etc.) répond adéquatement aux besoins des personnes polyhandicapées.

«Les besoins»

Lors de mes entretiens, dans un premier temps, j'ai demandé aux professionnels qui accompagnent les personnes polyhandicapées s'ils connaissent les besoins de celles-ci. Pour moi, cette question est intéressante car je pense que pour répondre aux besoins des personnes polyhandicapées, il faut commencer par les identifier.

Les réponses que j'ai obtenues sont variées et complémentaires. Certains accompagnants restent assez vagues en citant les «14 besoins de Virginia Anderson» ou alors les besoins de la «Pyramide de Maslow». D'autres sont plus précis en relevant que les personnes en situation de polyhandicap ont des besoins physiques (manger, boire, respirer, mobilité, sommeil, hygiène...), des besoins affectifs (être aimés, réconfort, être entendus et acceptés), des besoins sociaux (relations en dehors de l'institution...), relationnels et sexuels, sans oublier les besoins spirituels (religion ou autre).

Un accompagnant a tenu à préciser que pour lui *«les besoins des personnes polyhandicapées sont les mêmes que pour n'importe quel être humain. Après, chaque personne a un chemin de vie différent qui amène à des besoins prioritaires»*. Donc, pour ce professionnel, les besoins des personnes en situation de polyhandicap sont les mêmes que les nôtres mais n'ont pas les mêmes priorités. Cependant, il a été mentionné que les besoins des personnes évoluent, se transforment et changent.

Les professionnels qui accompagnent les personnes en situation de polyhandicap semblent connaître les besoins globaux et spécifiques liés à cette population. De plus, ils sont conscients que les besoins de ces personnes ne sont pas statiques et changent avec le temps et avec la prise en charge. Les professionnels donnent l'impression de tenir compte de cet aspect dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées.

«L'objectif de l'équipe»

Ma deuxième question ciblait l'objectif de l'équipe transdisciplinaire auprès des personnes polyhandicapées.

La réponse principale que j'ai obtenue est de *«répondre au mieux aux besoins de la personne qu'on accompagne»*. C'est une réponse assez globale mais qui est complétée par les éléments ci-dessous.

Les professionnels visent le confort des personnes polyhandicapées, ainsi que la progression et l'autonomie (dans les gestes, les choix, la mobilité, etc.). En effet, pour satisfaire les besoins des personnes qu'ils accompagnent, l'équipe va faire en sorte que la personne puisse trouver un bien-être, qui passe aussi par ces aspects. Elle tente

de donner aux personnes polyhandicapées la possibilité de vivre de façon optimale avec leurs moyens, toujours en visant leur bien-être.

Pourtant, même si j'ai pu relever une réponse des professionnels concernant l'objectif de l'équipe, en règle générale il est ressorti des entretiens que cet objectif n'est pas vraiment défini. *«L'objectif d'équipe n'est pas clair et c'est parfois difficile de travailler ensemble et dans la même direction».* *«Il est difficile en tant qu'équipe d'être au même stade, au même moment et on manque de moyens pour y être.»* Les professionnels interrogés ont fait part d'une réelle volonté de pouvoir mettre à plat les valeurs et mettre en place un projet d'équipe.

La question que nous pouvons nous poser se situe au niveau de la cohérence d'équipe. Est-ce que le fait de ne pas avoir un objectif d'équipe clair et défini est un obstacle à la cohérence d'équipe et cela se ressent-il sur son travail? Les équipes interrogées donnent l'impression d'assurer les besoins des personnes polyhandicapées, même si leur objectif n'est pas clair. Cela doit demander beaucoup d'énergie à une équipe d'arriver à garder un cadre pour que tous les membres exécutent les interventions de la même manière.

Malgré tout et même si l'objectif de l'équipe n'est pas tout à fait clair, elle tend à développer le plus d'autonomie possible et à répondre aux besoins des personnes qu'elle accompagne. Pour ce faire, elle utilise les ateliers de développement personnel, les moments en individuel pour travailler les divers projets, ainsi que le quotidien de la personne pour favoriser la mise en place de ces projets.

Lorsque le professionnel élabore un projet d'atelier, par exemple, il commence par identifier les activités en tenant compte des moyens, des envies et des besoins de la personne polyhandicapée. Lorsqu'un accompagnant propose une activité à une personne polyhandicapée, il faut toujours qu'il garde à l'esprit que le *«résident doit pouvoir se trouver dans l'activité»*. Cela veut dire qu'il faut que l'activité ait du sens et que cela soit utile pour la personne.

Au fond, ce qui est important pour une équipe, selon les professionnels interrogés, est *«de couvrir un maximum d'aspects de la personne humaine, avec les «spécialités» de chacun»*.

Dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées, l'infirmière va être plus sensible à l'aspect des soins et des besoins physiques (douleur) car elle est très compétente dans ces domaines. Lors des activités de développement personnel ou dans l'accompagnement quotidien, lorsqu'on parle de bien-être, on parle avant tout d'absence de douleurs physique. En effet, le bien-être, qui passe également par la réalisation d'activités quotidiennes de développement personnel, ne peut être "atteint" si la personne a des douleurs corporelles. Etre à l'écoute d'une personne comprend également cet aspect.

L'éducateur, lui, est plus compétent dans les modèles éducatifs et pédagogiques qui ressortent, entre autres, lors des ateliers de développement personnel.

Ces éléments me font penser à l'explication du Dr. Gabbai concernant la place de l'éducateur auprès des personnes polyhandicapées. Il relevait qu'actuellement personne (aucune formation) n'est réellement formé pour accompagner cette population sauf peut-être les aides médico-sociales, qui exercent en France. Ces dernières sont formées et sensibilisées à l'aspect physique et psychologique de la personne. Nous pouvons nous interroger ici sur la pertinence de la nouvelle formation d'accompagnant socio-éducatif, vu que le domaine du polyhandicap sera directement touché par cette dernière. Est-ce une profession qui répondra mieux aux besoins des personnes en situation de polyhandicap?

Une des particularités des personnes en situation de polyhandicap réside justement dans le fait qu'ils possèdent plusieurs handicaps. Par conséquent, les compétences de chaque membre de l'équipe sont importantes dans l'accompagnement de ces personnes et il faut les utiliser pour répondre aux besoins. *«[Il est] important d'avoir un mélange de couleurs, de cultures, de formations, d'origines et de compétences pour enrichir les réponses et la relation avec les personnes polyhandicapées.»*

Une autre particularité, voire même une limite, dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées est que les professionnels qui les entourent ne sont jamais certains de leurs pratiques.

«On émet des hypothèses, on trouve des éléments, on trouve un morceau de quelque chose et ce morceau-là on a envie de le coller à quelque chose d'autre mais pour pouvoir le faire, il faut qu'on ait autre chose... On est toujours en train d'assembler et de désassembler des choses. Les personnes polyhandicapées nous mettent tout le temps en recherche d'explications car on n'arrive pas tout le temps à vérifier nos hypothèses.»

Donc, lorsqu'on travaille auprès de personnes polyhandicapées, il faut avoir beaucoup de patience, d'énergie, être clair en tout temps, donner des repères clairs. Il faut de la cohérence, avoir du bon sens, être souple et disponible. Il faut avoir une bonne écoute, une écoute non seulement avec les oreilles mais aussi une écoute du corps. Pour travailler avec des personnes polyhandicapées, il faut avoir beaucoup d'humilité et peu de certitudes.

Dans le cadre du travail d'une équipe transdisciplinaire, il est nécessaire en tout temps d'expliquer aux différents membres qui la composent, l'importance des actions et interventions, la raison de la mise en place de celles-ci et il faut toujours s'assurer que tout le monde les comprenne et les exécute de la même manière. Il en découle une cohérence d'équipe qui aide au mieux à répondre aux besoins des personnes en situation de polyhandicap.

En conclusion, l'équipe transdisciplinaire avec laquelle je me suis entretenue semble connaître globalement les besoins des personnes polyhandicapées et en tenir compte dans son travail et dans les activités qu'elle propose. Cependant, l'objectif de travail n'est pas vraiment clair et l'équipe semble avoir de la difficulté à évoluer dans cette

espèce de “flou”. Il en ressort le besoin de poser ses valeurs de travail et de définir ce à quoi chaque membre de l’équipe aspire lorsqu’il travaille auprès des personnes polyhandicapées. Malgré tout, l’équipe essaie de proposer des activités et des projets aux résidents afin de leur donner le confort et le bien-être dont ils ont besoin.

5. Synthèse

5.1. VÉRIFICATION DES HYPOTHÈSES

Les besoins des personnes polyhandicapées

Afin de vérifier la première sous-hypothèse, j'ai effectué des recherches théoriques sur les besoins des personnes polyhandicapées. Les résultats obtenus m'ont démontré que ces personnes ont des besoins physiques, techniques et affectifs, ainsi que des besoins de développement intellectuel, physique et moral.

La réalisation de ce travail sur les besoins est basée sur le «référentiel des compétences»⁸⁵ de l'éducateur spécialisé afin de vérifier s'il tient compte des besoins de la personne polyhandicapée expliqués précédemment.

On trouve dans cet outil de référence des savoirs de l'éducateur qui relèvent de la pratique des soins. Il est expliqué que l'éducateur a pour objectif de «donner à la personne le confort de vie auquel elle a droit». Cette compétence permet à l'éducateur de répondre aux besoins physiques et techniques de la personne.

Les besoins affectifs, sont pris en compte par la compétence «d'assurer les besoins de la personne» d'où ressortent des savoirs comme «manifester de l'attention ou encore valoriser la personne». Cette compétence regroupe tous les besoins, parmi lesquels les besoins affectifs.

Les besoins de développement sont considérés dans le référentiel par «animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles et cognitives de la personne.»

Par conséquent, lorsque nous comparons les besoins des personnes en situation de polyhandicap avec la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé, nous pouvons affirmer que ces personnes ont bien besoin d'une réponse éducative pour satisfaire leurs besoins. La première sous-hypothèse est donc confirmée.

L'institution

Lors de la comparaison entre la «description de fonction»⁸⁶ de l'éducateur spécialisé de la Fondation «Les Eglantines» et la «fonction socio-éducative», nous remarquons que la formulation utilisée par l'institution et dans le «référentiel des compétences» n'est pas exactement la même mais le sens reste semblable pour les deux parties. C'est pourquoi nous pouvons dire que l'institution définit explicitement la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé et attend de lui qu'il l'exerce. Ainsi, la deuxième sous-hypothèse semble se confirmer avec les éléments cités ci-dessus.

⁸⁵ Annexe 7 : Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, Fonction n° 4, pp. 97-98.

⁸⁶ Annexe 6 : « Description de Fonction », Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, Fondation « Les Eglantines », Système d'Assurance de la qualité, 2003, pp. 94-96.

Fonction significative

Au terme des recherches administratives, nous pouvons constater que tous les membres de l'équipe transdisciplinaire ont la même «description de fonction», sans spécificité. La fonction de l'éducateur n'est donc pas distincte de celle des autres professionnels. Par contre, même si cette fonction n'est pas distincte de celle des autres professionnels, elle est significative vu qu'elle est expliquée dans la «description de fonction» de l'institution. La troisième sous-hypothèse n'est donc que partiellement confirmée.

Dans les chapitres précédents nous confirmons que les besoins des personnes polyhandicapées nécessitent une réponse éducative. Nous certifions également que la «fonction socio-éducative» est considérée par l'institution où cette recherche a été effectuée. Par contre, elle n'est pas distincte des autres professionnels qui accompagnent les personnes polyhandicapées.

La fonction socio-éducative

La «fonction socio-éducative» développée dans la quatrième sous-hypothèse est composée d'une «fonction de soin», d'une «fonction d'accompagnement» ainsi que d'une «fonction pédagogique». Les résultats et l'analyse des questionnaires nous donnent des informations concernant la «fonction socio-éducative» mais surtout des fonctions qui la composent.

«La fonction de soin»

Les éducateurs spécialisés confirment que pendant leur formation d'éducateur, ils n'ont pas reçu de cours sur le polyhandicap ou une sensibilisation dans le domaine des soins. Pourtant, lorsqu'ils travaillent auprès de personnes polyhandicapées, ils sont amenés à pratiquer des soins et à connaître les techniques de manipulation, entre autres. Ce sont des aspects qu'ils doivent apprendre sur le terrain et qui sont dispensés par des professionnels de la santé ou alors appris «sur le tas».

Lorsque les éducateurs prodiguent un soin à une personne, beaucoup de choses se passent à ce moment. Au-delà des aspects liés à l'hygiène et aux particularités du polyhandicap, les éducateurs ont parlé de la communication (verbale et non-verbale), de la relation (de confiance ou de méfiance) et des sensations (physiques et émotionnelles) qui peuvent se dérouler pendant un soin, d'où l'importance d'être formé pour pouvoir gérer tous ces éléments.

Pendant les moments des soins, l'éducateur essaie de favoriser l'autonomie de la personne et de l'intégrer à ses soins, tout en tenant compte de ses limites et en s'adaptant à son état et à son humeur.

Ces éléments nous amènent donc à penser qu'effectivement, l'éducateur exerce bien une «fonction de soin» auprès de la personne polyhandicapée.

«La fonction d'accompagnement»

Les éducateurs ont des difficultés à connaître et à maîtriser totalement la problématique d'une personne polyhandicapée. Cependant, nous pouvons voir qu'il y a une réelle motivation d'apprendre de la part des éducateurs, que ce soit au travers des moyens personnels ou des moyens institutionnels. D'ailleurs, l'institution semble être également consciente des «limites» de l'éducateur dans ce domaine et met à disposition des moyens, comme des formations, afin d'accroître les connaissances des professionnels en vue de répondre au mieux aux besoins des résidents.

Les professionnels interrogés sont particulièrement sensibles aux aspects tels que le maintien des acquis ou le développement de nouveaux apprentissages des personnes qu'ils accompagnent. Les éducateurs sont motivés à collaborer avec la personne polyhandicapée dans les gestes du quotidien, même si par moments, il serait plus facile de faire à la place de l'autre.

Nous remarquons que l'éducateur a cette culture éducative, qui vise à donner plus d'autonomie à la personne dans ses gestes du quotidien.

Plus concrètement, lorsqu'un éducateur réalise des gestes avec la personne polyhandicapée, il s'assure qu'elle comprenne et qu'elle intègre ce qui se passe. Les professionnels n'oublient pas non plus l'importance de provoquer des moments plaisants et agréables, même au travers des gestes les plus simples. Nous voyons ici, encore une fois, le souci du bien-être de la personne.

Lorsque les éducateurs font faire ou lorsqu'ils réalisent des actes de la vie quotidienne avec les résidents, ils portent une attention particulière au fait d'être présents et engagés, et de manifester de l'attention à ce qui se passe.

Les pratiques des éducateurs interrogés ne sont pas dirigées par les mêmes références méthodologiques. Nous pouvons nous demander si cet aspect du travail n'est pas une entrave à la cohérence d'équipe ou si c'est, au contraire, un bienfait pour l'équipe de s'enrichir avec des conceptions différentes du travail.

Même si ces professionnels n'ont pas les mêmes bases de référence, ils utilisent les mêmes grilles d'analyse, qui sont généralement les outils institutionnels. Ainsi, dans leur pratique, ils travaillent sur des bases communes lors de l'accompagnement des personnes polyhandicapées. On peut donc imaginer que ces grilles d'analyse aident à ce que le travail d'équipe soit plus cohérent, du moins pour les éducateurs, puisque c'est à eux que la question a été adressée.

Dans l'ensemble, les éducateurs disposent des outils nécessaires pour exercer une «fonction d'accompagnement». Leur manière d'aborder l'accompagnement des gestes du quotidien des résidents relève également de la «fonction d'accompagnement», telle qu'elle est décrite dans «le référentiel des compétences». Par conséquent, il semblerait que les éducateurs exercent bien cette fonction auprès des personnes polyhandicapées et cette hypothèse paraît donc confirmée.

«La fonction pédagogique»

Lorsque les éducateurs font une activité avec une personne polyhandicapée, leur objectif est de donner la possibilité à la personne polyhandicapée d'acquérir plus d'autonomie ainsi que d'avoir un bien-être physique, psychique et matériel. De plus, l'éducateur tend à donner l'opportunité à la personne de réaliser des apprentissages, de maintenir ses acquis ou d'avoir du plaisir à faire une activité de loisir.

Afin de réaliser cet objectif, les éducateurs vont organiser, proposer et animer, entre autres, des activités de développement personnel. Pour ce faire, ils procèdent par étapes, en tenant compte des moyens personnels et du handicap de la personne, sans négliger la motivation que celle-ci peut avoir pour l'activité. Les éducateurs fixent également des objectifs individuels et organisent le temps et les moyens pour réaliser l'activité.

Par contre, les éducateurs n'ont pas précisé si, et de quelle manière, ils évaluent l'activité qu'ils réalisent. Soit ils ont oublié de le mentionner, soit ils n'utilisent pas de moyens administratifs pour évaluer leurs pratiques et les activités qu'ils proposent aux résidents.

Cette dernière hypothèse supplémentaire n'est que partiellement confirmée car il me manque le dernier élément afin de pouvoir dire qu'effectivement l'éducateur spécialisé exerce bien une «fonction pédagogique» auprès des personnes polyhandicapées.

Nous ne pouvons alors que confirmer globalement la quatrième sous-hypothèse qui affirme que l'éducateur exerce bien une «fonction socio-éducative» dans ses interventions/tâches/actions auprès des personnes polyhandicapées. Cette fonction est composée de ces trois autres fonctions, à savoir: la «fonction de soin», la «fonction d'accompagnement» et la «fonction pédagogique». Les propos des éducateurs que j'ai interrogés ont amené les éléments nécessaires pour répondre à ces hypothèses supplémentaires, bien que l'hypothèse qui traite de la «fonction pédagogique» ne soit que partiellement confirmée. En effet, il manque l'élément sur l'évaluation des activités pour que je puisse certifier que l'éducateur exerce bien une «fonction pédagogique» auprès de personnes polyhandicapées.

Les autres professionnels

Grâce aux éléments apportés par les professionnels autres qu'éducateurs, j'ai pu rassembler les informations nécessaires afin de vérifier la cinquième sous-hypothèse. Cette dernière affirme que les autres professionnels identifient et reconnaissent clairement la particularité de la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé auprès des personnes polyhandicapées.

«La fonction de soin»

Les éléments comme l'importance des apprentissages ainsi que le respect de la personne dans son intimité ont été avancés par les infirmiers que j'ai interrogés. Cela veut dire que les infirmiers identifient la «fonction de soin» de l'éducateur auprès des résidents.

«La fonction d'accompagnement»

Ces professionnels ont également reconnu la «fonction d'accompagnement» de l'éducateur, notamment en ressortant des éléments comme accomplir un geste de manière autonome en proposant, si besoin, des facilitateurs. Un autre aspect important est la recherche continue du développement et de l'épanouissement de la personne. Ces éléments permettent de conclure que les autres professionnels identifient la «fonction d'accompagnement» de l'éducateur spécialisé.

«La fonction pédagogique»

La «fonction pédagogique», elle a été expliquée en termes de processus d'apprentissage, d'animation d'activités à objectif pédagogique ou encore de mise en place des projets, sans oublier leur évaluation.

Ici, les autres professionnels éclairent la question que je me suis posée précédemment. Je me suis demandée si les projets des activités sont évalués par les éducateurs car ceux-ci n'en ont pas parlé lors des entretiens. Apparemment cela s'effectue, étant donné que les infirmiers le voient dans le travail de l'éducateur.

Je tiens tout de même à préciser que je me suis entretenue avec une infirmière qui travaille dans le groupe où les suivis des activités existent. Les propos cités précédemment ne concernent peut-être que cette infirmière.

«Les limites»

Il ne faut pas oublier que les infirmiers ont également parlé des limites des éducateurs. En effet, ils ont relevé qu'une des limites était le travail «à tâtons». Il est très difficile, avec cette population, de vérifier les impressions car il y a très peu de retour de la part du résident. Il en découle une incertitude dans les interventions de l'éducateur, même si celui-ci a élaboré auparavant un projet d'activité qui est censé apporter un «fil rouge» à l'activité tout au long de l'année.

Tous les éléments précédents, relevés dans les propos des infirmiers, ont confirmé la cinquième sous-hypothèse. En effet, ces professionnels reconnaissent et identifient la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé. C'est intéressant de remarquer que non seulement ils identifient les points forts mais aussi les limites de l'éducateur.

Je souhaite rajouter que ces derniers professionnels que j'ai interrogés ont réussi à percevoir et à répondre aux questions que je leur ai posées de manière très claire et complète. J'ai sous-estimé leur capacité à parler «en éducateur». Je peux donc ici

certifier que ces infirmiers se sont imprégnés de la culture éducative car ils arrivent très bien à cibler leurs propos et à les défendre.

L'équipe transdisciplinaire

La dernière sous-hypothèse concerne l'équipe transdisciplinaire et les besoins des personnes polyhandicapées. J'avance que cette équipe répond de manière adéquate aux besoins des personnes polyhandicapées.

Les résultats des entretiens relèvent que les professionnels qui composent l'équipe transdisciplinaire connaissent les besoins globaux et spécifiques des personnes polyhandicapées. De plus, ils sont conscients que ceux-ci changent en fonction de l'âge et de l'accompagnement.

L'objectif de l'équipe est, selon les divers professionnels, de répondre aux besoins des résidents et de les aider à développer le plus d'autonomie possible. Pourtant, ces mêmes professionnels ont précisé que cet objectif n'est pas tout à fait clair. C'est pourquoi il leur est difficile de toujours travailler dans le même sens. Ils font part d'une réelle volonté de mettre leurs valeurs en commun et d'élaborer un projet d'équipe afin de mieux accompagner les résidents et de trouver une cohérence d'équipe avec les différentes professions qui la composent.

Malgré cet aspect, l'équipe essaie de proposer des activités et des projets aux résidents afin de leur donner le confort et le bien-être dont ils ont besoin.

L'avantage d'une équipe transdisciplinaire est que, de par les différentes formations de ses membres, elle couvre tous les aspects de la personne. L'infirmier sera plus sensible à l'aspect des soins et de la santé tandis que l'éducateur sera plus compétent dans les modèles éducatifs et pédagogiques. Les compétences de chaque membre de l'équipe sont importantes dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées et il faut les utiliser pour répondre à leurs besoins. C'est pourquoi je pense être en mesure de confirmer la dernière sous-hypothèse et affirmer qu'un concept de transdisciplinarité peut tout à fait répondre de manière adéquate aux besoins des personnes en situation de polyhandicap. Par contre, l'organisation de cette équipe reste à développer, afin de trouver une cohérence d'équipe pour que tout le monde s'y retrouve.

L'hypothèse principale de mon travail de recherche affirme que l'éducateur spécialisé exerce bien une «fonction socio-éducative» au sein d'une équipe transdisciplinaire qui doit répondre aux besoins des personnes polyhandicapées. De manière générale, avec les éléments retenus, je pense pouvoir vérifier cette hypothèse et la confirmer car j'ai pu confirmer totalement ou partiellement les six sous-hypothèses qui la précisent.

J'aimerais également ajouter que sept éducateurs spécialisés et trois infirmiers ne représentent qu'un petit échantillon de cas, et qu'il ne m'est donc pas permis de tirer des conclusions générales et définitives des analyses et remarques effectuées dans cette recherche.

6. Conclusion

Avant d'entreprendre cette recherche, je me suis demandée si, en définitive, les personnes en situation de polyhandicap nécessitent une intervention éducative. En effet, au vu de leur grande dépendance physique, ces personnes ont besoin de soins spécifiques. De plus, durant un certain temps, les postulons des éducateurs n'ont pas été très nombreuses à la Fondation «Les Eglantines» et les éducateurs présents ne restaient pas très longtemps sur leur place de travail. C'étaient essentiellement des personnes ayant une formation dans les soins qui approchaient cette population. Bien que je travaille depuis près de six ans comme éducatrice spécialisée avec des personnes polyhandicapées, j'en suis quand même venue à me poser cette question:

Quelles fonctions exerce un éducateur spécialisé au sein d'une équipe transdisciplinaire qui accompagne des personnes en situation de polyhandicap?

Les personnes polyhandicapées adultes ont des besoins d'ordre physique, technique, intellectuel et affectif qui nécessitent, entre autres, une réponse éducative. Ces personnes résident généralement en internat dans des institutions où la structure et l'accompagnement sont adaptés à leurs besoins.

La Fondation «Les Eglantines» est une institution qui accueille, dans quatre groupes de vie, des personnes en situation de polyhandicap. Elle attend des professionnels qui entourent la personne polyhandicapée qu'ils exercent une «fonction socio-éducative» auprès d'elle. Cependant, dans l'institution, les équipes sont transdisciplinaires et la fonction de l'éducateur spécialisé n'est pas distincte des autres membres de l'équipe vu que ces derniers ont la même «description de fonction».

Dans sa pratique, l'éducateur exerce une «fonction de soin» auprès des personnes en situation de polyhandicap. En effet, bien que l'éducateur n'ait pas été formé ou sensibilisé durant sa formation à la pratique des soins, il a appris la façon de le faire sur le terrain. Ainsi, à travers les pratiques de soin et d'hygiène, l'éducateur tend à rendre la personne plus autonome dans les gestes de soin. Même si la notion de soins est nécessaire auprès des personnes polyhandicapées, ce n'est pas ce qui lui importe le plus car l'éducateur investit énormément dans la communication et la relation avec le résident lors de ces moments.

L'éducateur exerce tous les jours une «fonction d'accompagnement» dans les gestes du quotidien, où l'importance réside dans le maintien des acquis, dans le développement de nouveaux apprentissages ou dans l'accompagnement d'une activité de loisirs.

A travers la mise en place d'activités de développement personnel et en fixant des objectifs individuels, l'éducateur exerce une «fonction pédagogique». L'objectif de ces activités est de donner la possibilité à la personne polyhandicapée d'acquérir plus d'autonomie ainsi que d'avoir un bien-être physique, psychique et matériel.

Toutefois, cette «fonction pédagogique» n'est vraiment vérifiée que si les professionnels évaluent l'activité et les objectifs au terme des séances. Il y a un réel besoin à ce niveau si l'éducateur veut travailler dans une visée pédagogique.

Les fonctions de l'éducateur spécialisé sont identifiées par les autres membres de l'équipe, plus particulièrement les infirmiers. Ces derniers ont reconnu la «fonction de soin», la «fonction d'accompagnement» et la «fonction pédagogique» lors des entretiens. Je rappelle que ces fonctions composent la «fonction socio-éducative». Par conséquent, l'éducateur exerce bien cette fonction vu qu'elle est identifiée par les autres membres de l'équipe.

Le travail de l'équipe transdisciplinaire semble être un bon moyen de répondre aux besoins des personnes en situation de polyhandicap. En effet, vu qu'il n'y a pas encore de formation qui prend en compte à la fois les aspects physiques et psychiques ainsi que les aspects psychologiques, pédagogiques, sociaux et éducatifs. Le fait de mélanger plusieurs professions dans une approche transdisciplinaire prend en considération le résident dans sa globalité. Par conséquent, les professionnels sont sensibles à tous les besoins de la personne et peuvent y répondre. Par contre, à la Fondation «Les Eglantines» ce concept est relativement récent et les équipes doivent encore travailler sur les moyens à mettre en œuvre pour que leur objectif soit plus clair et commun à tous les professionnels de l'équipe.

Au terme de ce travail, je peux donc amener une réponse à la question de départ. Les éléments de ma recherche m'amènent à la conclusion que l'éducateur exerce une «fonction socio-éducative» au sein d'une équipe transdisciplinaire qui doit répondre aux besoins des personnes en situation de polyhandicap.

6.1. PISTES D'ACTION

6.1.1 Pour l'éducateur spécialisé

Lorsque l'éducateur exerce une «fonction de soin» il fait appel à des compétences qui sont écrites dans «le référentiel des compétences». Or, l'éducateur spécialisé n'a jamais eu l'occasion de développer ces compétences durant sa formation, vu que cette dernière ne dispense pas de cours ni sur le polyhandicap ni sur la pratique ou les techniques de soin. Durant cette recherche, nous avons pu voir que les moments de soin ne sont pas seulement des moments d'hygiène mais également et surtout des moments où les gens communiquent et où la relation se noue. Comment pouvoir répondre à ce besoin de communication et de relation si nos actes et nos connaissances sont incertains lors d'un soin?

Une des pistes pour l'éducateur spécialisé est de suivre une formation ou du moins une sensibilisation aux soins et aux aspects du corps humain, afin qu'il puisse répondre au mieux aux besoins des personnes qu'il accompagne. Il en découle une

meilleure connaissance du domaine des soins et, par conséquent, une meilleure collaboration avec le résident.

Je pense également que les éducateurs spécialisés qui travaillent avec les personnes polyhandicapées doivent obligatoirement suivre une formation ou alors faire des recherches sur le polyhandicap et les besoins des personnes polyhandicapées.

Nous avons vu qu'il y a tellement de paramètres à prendre en compte lors de l'accompagnement de personnes polyhandicapées qu'une méconnaissance, ne serait-ce que des moyens de communication, pourrait renfermer la personne dans son handicap.

La connaissance du polyhandicap peut aussi être un plus, par exemple dans la collaboration avec les parents. En effet, nous avons vu que les parents sont une ressource pour connaître les besoins des personnes. Si le professionnel connaît le domaine du polyhandicap, il lui est plus facile de collaborer dans le but du bien-être de l'enfant.

6.1.2. Pour l'équipe transdisciplinaire

L'équipe transdisciplinaire a des difficultés concernant son objectif dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées. Cet objectif n'est, semble-t-il, pas assez clair. Lorsque j'ai parlé aux divers professionnels de la «description de fonction», ils m'ont précisé que celle-ci n'était pas assez claire non plus en ce qui concerne la mission que l'institution attend d'eux. Pourtant, lorsque j'ai analysé cette «description de fonction», il m'a semblé que celle-ci est assez explicite en ce qui concerne la fonction des accompagnants socio-éducatifs. Peut-être n'explique-t-elle pas assez ce qu'elle attend de l'équipe ou peut-être est-ce l'équipe qui n'utilise pas de manière toujours adéquate ce qui lui sert de cahier des charges. Je conseillerai donc aux membres de l'équipe d'être attentifs à leur «description de fonction», afin de l'utiliser comme outil de base pour mettre en place un objectif d'équipe.

Le colloque d'équipe peut être un moyen complémentaire de parler du sens que l'équipe donne lorsqu'elle accompagne les résidents. Mais le temps du colloque ne suffit peut-être pas pour aborder ce genre de sujet. Prévoir un colloque spécial pour l'équipe pourrait être bénéfique.

Cependant, il est possible que la «description de fonction» comme outil et le temps à disposition pendant les colloques ne suffise pas; il faudrait envisager une supervision d'équipe afin de pouvoir exprimer ses valeurs et concevoir un projet d'équipe, tout en étant encadré par un professionnel. Mais est-ce aux équipes de faire la demande d'une supervision ou est-ce à l'institution de le proposer? Encore faut-il qu'elle connaisse les limites des équipes dans ce domaine.

Le fait de mieux communiquer entre les différents membres de l'équipe pourrait également améliorer la cohérence d'équipe. En effet, nous avons vu lors de cette recherche que certains aspects de l'accompagnement des personnes polyhandicapées ne font pas partie de la culture de l'éducateur, ni de celle de l'infirmier. Or, au

quotidien, on demande que les professionnels développent des compétences qu'ils n'ont pas apprises durant leur formation. Il serait intéressant que chacun puisse exprimer à quel moment ses compétences atteignent leurs limites et ce qu'il faut mettre en place pour que cela change. Souvent, les attentes envers les autres professionnels sont trop élevées compte tenu de leur formation et par exemple lorsqu'un projet est élaboré, il faut s'assurer que tout le monde puisse y adhérer.

6.1.3. Pour l'institution

L'institution est à l'écoute des besoins des professionnels qui accompagnent les personnes polyhandicapées en matière de formations car elle offre des moyens pour y répondre. En effet, nous avons vu qu'elle propose des formations, notamment pour que les professionnels approfondissent leurs connaissances des besoins des résidents. Cependant, les équipes font part d'un réel besoin de développement, notamment en ce qui concerne leur projet d'équipe. L'institution pourrait être plus présente en la matière et chercher des moyens de répondre à ce besoin, notamment en proposant une supervision régulière dans les équipes afin que celles-ci puissent s'exprimer et avancer ensemble.

Toujours en ce qui concerne la connaissance de la problématique du polyhandicap, les professionnels ont indiqué l'utilité du regard extérieur d'un spécialiste afin de mieux connaître les besoins des personnes et d'assurer leur pratique. Je me demande dans quelle mesure l'institution pourrait faire appel à un médecin, par exemple, spécialiste dans le polyhandicap, qui pourrait collaborer régulièrement et donner des pistes aux professionnels lorsque ceux-ci sont dans l'incertitude lors d'une intervention ou en réalisant une action.

Au sujet du suivi des activités, il me semble judicieux d'élaborer un document métier afin d'évaluer les activités proposées aux résidents. En effet, si ce document n'existe pas ou s'il est juste interne à un groupe, il y a un vrai manque de suivi des activités. Ce document servirait à évaluer l'activité, l'objectif ainsi que la méthode utilisée.

6.2. EVALUATION DES OBJECTIFS

Au début de ce travail de recherche, j'ai posé des objectifs qu'il m'importe de reprendre dans ce chapitre afin de les évaluer. Ainsi, je serai en mesure d'affirmer s'ils sont atteints ou pas.

Le premier objectif concerne le polyhandicap. Je cherchais à mieux connaître ce concept ainsi que les besoins des personnes polyhandicapées, puisque ces thèmes sont les principaux sujets de cette recherche, le point de départ de ma question. Grâce aux diverses recherches théoriques dans la littérature spécialisée ainsi qu'aux explications des divers auteurs, j'ai pu récolter les informations nécessaires pour définir et comprendre le polyhandicap. Ce concept a été le premier développé dans ma recherche. Il est complet car j'ai pu utiliser les éléments qui le constituent, tels que

les besoins des personnes polyhandicapées, tout au long de mon travail de recherche. Par conséquent le premier objectif est atteint.

Les trois objectifs suivants concernent la notion d'accompagnement socio-éducatif, l'action éducative et la «fonction socio-éducative» de l'éducateur spécialisé. J'ai également dépouillé la littérature spécialisée afin de définir ces éléments. J'ai aussi utilisé l'outil de référence de l'éducateur spécialisé, à savoir, le «référentiel des compétences», pour définir la «fonction socio-éducative». Les informations issues des apports théoriques m'ont permis d'atteindre les objectifs.

L'identification de la fonction des professionnels qui font partie de l'équipe transdisciplinaire, a commencé dans les recherches théoriques sur ce même sujet. Ensuite j'ai analysé la «description de fonction» des professionnels. La «description de fonction» est leur outil de travail, du moins celui sur lequel ils devraient se baser pour orienter leurs actions. Ces informations ont été complètes et ont répondu à mes recherches. C'est pourquoi cet objectif est atteint.

Les recherches sur le terrain, orientées par les hypothèses et nourries par les entretiens des professionnels, m'ont donné la possibilité d'identifier et de clarifier la fonction d'un éducateur spécialisé qui accompagne les personnes en situation de polyhandicap. Ces recherches m'ont aussi permis d'évaluer la pertinence d'une équipe transdisciplinaire et de voir en quoi elle répond aux besoins des personnes dont elle a la charge.

Le dépouillement des questionnaires, les résultats et l'analyse des entretiens m'ont permis de déterminer, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, des pistes d'action pour l'institution, l'équipe transdisciplinaire et l'éducateur spécialisé. Ainsi cela m'a permis d'élaborer des propositions concrètes afin d'améliorer les réponses données aux besoins des personnes en situation de polyhandicap.

Les objectifs fixés en début de travail sont donc atteints.

6.3. AUTO-CRITIQUE

Cette recherche m'a permis de définir, de comprendre et d'identifier tous les éléments cités dans le chapitre précédent. Cependant, je tiens dans cette partie de mon travail, à revenir sur le processus que j'ai utilisé pour ma recherche afin d'y porter un regard critique.

Lorsque j'ai commencé mon travail, j'ai dû chercher un outil spécifique sur lequel j'allais me baser pour élaborer ma recherche. Le thème principal de cette dernière est la fonction de l'éducateur spécialisé. J'ai eu de la difficulté à trouver un document qui reprenait de manière claire et pertinente la fonction de ce professionnel. Le seul document qui existe et auquel l'éducateur se réfère est le «référentiel des compétences» de l'éducateur spécialisé. J'ai donc utilisé ce document, mais non sans difficulté. En effet, j'ai dû l'analyser, puis déduire des fonctions sous-jacentes de la

«fonction socio-éducative», car cet outil ne relève qu'une «fonction socio-éducative», qui, pour moi, se compose «d'une fonction de soin», «d'accompagnement» et «pédagogique». J'en suis venue à cette déduction car les compétences et les savoirs qui y sont expliqués relèvent de ce type de fonctions. C'est donc cet outil qui, une fois analysé, m'a permis d'élaborer mes grilles d'entretiens.

J'ai également rencontré des difficultés pour élaborer les grilles d'entretiens. J'ai mis du temps avant de comprendre que pour utiliser le «référentiel des compétences» dans ma recherche, je devais procéder à une analyse plus détaillée de ce document. Donc, dans mes premières grilles, certains éléments n'étaient compréhensibles. Après des longs remaniements, j'ai enfin pu élaborer les grilles finales des entretiens.

Le choix des questions s'est fait par rapport aux indicateurs posés. Ces indicateurs sont en lien avec la question de départ. Comme je ne devais pas orienter les réponses des professionnels que j'ai interrogés, les questions restaient ouvertes avec et commençaient souvent par «Qu'est-ce qui est important...», par exemple. Cependant, les thèmes des questions étaient différents. Ainsi, j'ai eu des doutes concernant la clarté de mes questions. J'avais peur que les professionnels pensent avoir déjà répondu à la question dans le thème précédent. Pour vérifier les questions des entretiens, j'ai testé un questionnaire auprès d'un professionnel qui ne faisait pas partie de l'échantillon que j'avais sélectionné. J'ai alors été rassurée de savoir que mes questions étaient compréhensibles et adéquates. Après cette phase test, j'ai pu commencer les entretiens.

Pour ces derniers, j'ai choisi de les faire groupés (entretiens par saturation), vu que je cherchais à récolter une masse d'informations et non pas à comparer les propos des professionnels. J'ai composé deux groupes d'éducateurs et un groupe d'infirmiers. Cependant, j'ai eu besoin de compléter les propos, ce que j'ai réussi à faire grâce à un entretien supplémentaire en individuel. J'ai également réalisé un entretien en individuel avec une infirmière car ses disponibilités ne correspondaient pas avec les autres.

Avec du recul, je pense que les entretiens groupés ne conviennent pas à tout le monde. Les professionnels n'étaient pas tous à l'aise et j'avais l'impression qu'ils ne disaient pas tout ce qu'ils voulaient. Cette impression s'est confirmée après les entretiens: quelques professionnels étaient plus détendus et revenaient sur certains thèmes abordés durant les entretiens. Par contre, d'autres professionnels n'avaient pas de problème et je les sentais très à l'aise pour répondre aux questions. Peut-être aurai-je dû être plus attentive et proposer, dès le premier contact avec les professionnels, le choix d'entretiens groupés ou individuels.

Je tiens aussi à expliquer que le parcours de ce mémoire, en termes de planification et d'échéance, a été un peu chaotique. En effet, des événements personnels et professionnels ont perturbé la réalisation de cette recherche. Par conséquent, je n'ai pas réussi à rendre ce travail au premier délai que j'avais fixé. J'ai dû réajuster la

planification pour finir par déposer le travail final à la deuxième échéance, ce qui n'était pas prévu au départ.

6.4. APPORTS PERSONNELS DE LA RECHERCHE

Ce travail de recherche a été très enrichissant pour moi. En effet, durant ma formation, je n'ai suivi aucun cours de sensibilisation à la pratique de soins et un seul cours optionnel qui touchait, de manière très globale, le domaine du polyhandicap. Pourtant, c'est un milieu dans lequel l'éducateur est amené à travailler.

Les recherches théoriques m'ont permis d'approfondir mes connaissances du polyhandicap. Il est vrai que même si cela fait quelques années que je travaille avec des personnes polyhandicapées, je me retrouve, comme les éducateurs interrogés, à en apprendre au quotidien sur les différents handicaps et aspects de la personne. Par conséquent, le fait d'avoir fait des recherches sur le domaine m'a donné la possibilité d'approfondir les connaissances que j'ai acquises durant ma pratique.

Les entretiens ont également été très enrichissants. Arrivant à la fin de ma formation, je pense que j'ai encore beaucoup à apprendre. Le fait d'interroger des professionnels qui ont souvent des années d'expérience avec des personnes polyhandicapées a été un réel apport professionnel. J'ai été sensibilisée à des aspects très pertinents, surtout en ce qui concerne l'éducateur qui travaille avec des personnes dépendantes. Notre personnalité, notre humeur, notre énergie et nos compétences, entre autres, sont tous les jours mis à «l'épreuve» lorsqu'on travaille avec des personnes en situation de polyhandicap. J'en avais déjà conscience, mais cela a confirmé ce que je pensais.

Le travail d'enquête auprès des éducateurs m'a apporté un éclairage sur leur savoir-faire et leur «savoir être» en matière d'accompagnement de personnes polyhandicapées. Je suis également rassurée de savoir que ceux-ci exercent bien une fonction «socio-éducative» auprès de ces personnes. Cependant, je suis consciente que la recherche s'est limitée à une seule institution et que ce thème de travail pourrait s'élargir dans d'autres institutions qui travaillent de la même manière, à savoir selon un modèle transdisciplinaire. D'autres thèmes tels que le fonctionnement d'une équipe transdisciplinaire pourraient être abordés et développés dans une autre recherche.

7. Bibliographie

7.1. Monographies

BEUCHER Alain, In *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, Editions SZH/SPC, Lucerne, 1994

BOTTOMORE T., Introduction. In *Interdisciplinarité et sciences sociales*, Unesco, Paris, 1983

CHAUVIE Jean-Marc. [et al.], *J'aimerais qu'on évalue ensemble mes besoins pour améliorer mon quotidien . Une démarche centrée sur les personnes polyhandicapées*. Compte-rendu des éléments essentiels de la rencontre du Groupe européen d'échanges sur le polyhandicap. Editions SZH/SPC, Lucerne, 1997

DE HALLER Bernard, *Soins de base et polyhandicap profond, où est la place de l'éducateur?*, pour l'obtention du diplôme d'éducateur spécialisé, EESP, Lausanne, 1990

DELATTRE P., Recherches interdisciplinaires. In *Encyclopédia Universalis*, vol. 17, 1976

DETRAUX Jean-Jacques, Aspects éducatifs liés à la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent polyhandicapés sévères. In *Le Polyhandicap*, Sous la direction de PONSOT Gérard, CTNERHI, Paris, 1995

FROHLICH Andreas, *La stimulation basale*, Secrétariat suisse de pédagogie curative et spécialisée, Editions SZH/SPC, Lucerne, 1993

FROHLICH Andreas, BESSE Anne-Marie, WOLF Danièle, *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, Editions SZH/SPC, Lucerne, 1994

GENDREAU Gilles, METAYER Diane, LEBON André, *L'action Psychoéducative*, Pédagogie Psychosociale, Editions Fleurus, Paris, 1990

GUELAT Gabriel, L'accompagnement de personnes handicapées mentales. In avtes.ch, [En ligne], www.avtes.ch/profession/profession2.htm, page consultée le 20.05.06

HEBERT René, *Le métier d'éducateur spécialisé*, psychothèque, éditions universitaires, Paris, 1976

KRIPS Lisy, Transdisciplinarité. In *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, Editions SZH/SPC, Lucerne, 1994

LADSOUS Jacques, Les professionnels de l'acte éducatif, In MARTINET J-L (sous la direction de), *Les éducateurs aujourd'hui*, Pratiques sociales, Privat/lien social, Paris, 1993

MIALARET G. (sous la direction de), *Vocabulaire de l'Education*, PUF, Paris, 1979

REGE COLET Nicole, *Pluridisciplinarité, Interdisciplinarité, Transdisciplinarité: Quelles perspectives en éducation?*, Etude du discours des professeurs de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève, Cahiers de la Section des Sciences de l'Education Pratiques et Théorie, Cahier n° 71, 1993

SCHWEITZER F., Association J.B. Thiéry, Tiré de «*Dossier: Polyhandicap*», dossier réalisé par CORDEBAR Marie-Christine, au nom du collectif régional polyhandicap, Epsos, n° 60, septembre 1999

SIEGENTHALER, In *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, Editions SZH/SPC, Lucerne, 1994

VANEY Louis [et al.], *Rapport d'expertise de l'institution de Lavigny*, selon le principe de la valorisation des rôles sociaux, Université de Genève, 1990

WOLF Danièle, BESSE Anne-Marie, FROHLICH Andreas, *Des espaces pour vivre. Education et accompagnement des personnes polyhandicapées en Europe*, Editions SZH/SPC, Lucerne, 1994

ZUCMAN Elisabeth, *Accompagner les personnes polyhandicapées*, Réflexions autour des apports d'un groupe d'étude du CTNERHI, Collection Etudes et Recherches, Editions du CTNERHI, flash informations, numéro hors série, Paris, 1998

7.2. Dossier

CORDEBAR Marie-Christine, *Dossier: Polyhandicap*, au nom du collectif régional polyhandicap, Epsos, n° 60, septembre 1999, in [assoc.wanadoo.fr](http://www.assoc.wanadoo.fr) [en ligne], <http://www.assoc.wanadoo.fr/creai.lorraine/Textes/60Polyhandicap.htm>, consultée le 16 août 2005.

7.3. Articles et Revues

Professions de l'éducation sociale, les différentes facettes de l'éducation sociale, [En ligne]. Adresse URL: www.avtes.ch. Site visité le 20.06.06

Référentiel métier de l'éducateur spécialisé, document consulté [En ligne]. Adresse URL: www.avtes.ch. Site visité le 15.12.05

BLONDEL Frédéric, La reconnaissance du «sujet polyhandicapé»: un travail collectif. *Handicap revue de sciences humaines et sociales*, Janvier-Juin 2005, n° 105 – 106, pp. 103 – 115.

HEER Sara, Polyhandicap et troubles psychiques, *Cerebral*, avril 2003, n° volume pas spécifié, pp. 3 – 5.

7.4. Dictionnaires et Encyclopédies

Le Petit Larousse Illustré, Larousse, Paris, 1995

Le Grand dictionnaire de la psychologie, Larousse, Paris, 2002

Le Vocabulaire de l'Education, sous la direction de G. Mialaret, Paris: PUF, 1979

Dictionnaire français [En ligne]. Adresse URL: www.lexilogos.com/francais_langue_dictionnaires.htm, page consultée le 2.07.06

Définition de l'aide médico-psychologique, [En ligne]. Adresse URL: www.social.gouv.fr/htm/pointsur/travail_soc/metiers/aide_mp.htm, page consultée le 1.07.06

Définition de «Bobath», [En ligne]. Adresse URL: <http://membres.lycos.fr/amtefbobath/Concept%20bobath/cobo.html>. Page consultée le 15.04.06

Définition de «Défectologie», [En ligne]. Adresse URL: www.orientation.ch. Site consulté le 17.08.06

7.5. Documents

Statuts de l'Association européenne des centres de formation au travail socio-éducatif, Art. 2, 1995

Plan d'études 2002-2003 des filières de formation, Référentiel des compétences de l'éducateur spécialisé, Commission 3 – Etudes principales

Système de l'Assurance de la Qualité, MAQ, Fondation «Les Eglantines», Léman Bleu, SAQ, Vevey, 2005

Description de Fonction, Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées, Fondation «Les Eglantines», Système d'Assurance de la qualité (SAQ), 2003

7.6. Sites Internet

➤ Groupe Romand sur le polyhandicap profond

Adresse

www.szh.ch

Page consultée le 13 août 2005

➤ **Groupe polyhandicap France**

Adresse

www.gpf.asso.free.fr/fichiers/polyhandicap.htm

Page consultée le 15 août 2005

➤ **Association des paralysés de France**

Adresse

www.moteurline.apf.asso.fr/aspectsmedicaux/pathologies/cerebrales/polyhandicap.htm

Page consultée le 16 août 2005

➤ **Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée (CREAI)**

Adresse

<http://www.assoc.wanadoo.fr/creai.lorraine/Textes/60Polyhandicap.htm>

Page consultée le 16 août 2005

8. Annexes

Annexe 1

8.1. Définition du polyhandicap.

Groupe Romand sur le Polyhandicap

GRP

Définition

Septembre 2005

«Au sens strict, le POLYHANDICAP désigne la situation de vie spécifique d'une personne atteinte d'altérations cérébrales précoces (anté- ou périnatales) non évolutives, ayant pour conséquence d'importantes perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et la construction des relations avec l'environnement physique et humain.

Il s'agit donc, pour ces personnes, d'une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique, sociale et ético-ontologique*.

La situation complexe de la personne polyhandicapée nécessite, pour son éducation, le développement de ses compétences et la mise en œuvre de son projet de vie, le recours à des techniques et moyens spécialisés: elle requiert un accompagnement qualifié tant sur le plan pédagogique, thérapeutique que médical, accompli en collaboration avec la famille**.

Compte tenu du profil des enfants et adultes fréquentant les structures qui accueillent des PERSONNES POLYHANDICAPEES en Suisse, le GRP estime nécessaire d'élargir la notion de polyhandicap:

- Aux personnes atteintes de perturbations cérébrales postnatales précoces (avant l'âge de deux ans) ou évolutives;
- Aux personnes qui, outre les atteintes motrices, perceptives et cognitives, présentent des altérations de l'équipement sensoriel, des troubles épileptiques ou encore, de manière transitoire ou durable, prévalant cliniquement, des manifestations de la série autistique.

Pour désigner les personnes qui, suite à une atteinte postnatale tardive, présentant des besoins d'accompagnement analogues, le GRP retient la notion de PERSONNE «EN SITUATION DE POLYHANDICAP», distincte de la notion de personne polyhandicapée.»

*ontologie: «étude de l'être en tant qu'être, de l'être en soi». (Le petit Larousse 2003). Etant donnée leur grande dépendance, il existe un risque majeur pour les personnes polyhandicapées de ne pas être considérées comme des personnes à part entière. Ne tenir compte que de leurs performances manifestes au détriment de leurs compétences plus discrètes peut en effet mener jusqu'à la non-reconnaissance de leur statut de personne, en d'autres termes de leur être.

** le GRP s'appuie sur la définition retenue par le Groupe Polyhandicap France (GPF) en décembre 2002.

Bien-être		
Physique	Affectif	Technique, matériel, équipement
<ul style="list-style-type: none"> - Santé - Médication, adaptée régulièrement - Alimentation - Digestion - Soins d'hygiène - Intervention médicale, paramédicale - Confort: positionnement, transfert - Equilibre: repos-activités - Orientation, repères géographiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Espace et biens personnels - Amour, amitié, liens - Respect des choix - Respect du rythme de vie - Respect des états d'âme - Reconnaissance de l'âge réel - Acceptation de certaines contraintes - Moyens d'être entendu - Accès à la vie «normale» - Equilibre: stimulation-repos <p style="text-align: center;">← Confiance →</p> <p style="text-align: center;">← Harmonie →</p> <p style="text-align: center;">← Esthétique →</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens auxiliaires adaptés régulièrement - Appareillage adapté - Lieux, cadre de vie convenable - Interventions (opération, sonde, lavement...) - Manière d'exécuter des interventions techniques
<p>Facteurs favorisant le bien-être sans directement intervenir auprès de la personne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation/information continue de l'entourage - Implication de la famille et famille élargie - Conseils et soutien sur le plan administratif - Interaction: famille – intervenants de tous les domaines - Cadre matériel/financier convenable - Soutien psychologique (supervision?) 		

⁸⁷CHAUVIE Jean-Marc. [et al.], *J'aimerais qu'on évalue ensemble mes besoins pour améliorer mon quotidien. Une démarche centrée sur les personnes polyhandicapées*. Compte-rendu des éléments essentiels de la rencontre du Groupe européen d'échanges sur le polyhandicap. Edition SZH/SPC, Lucerne, 1997.

Développement intellectuel, physique et moral	
Promouvoir la stabilité	Fournir des occasions
<ul style="list-style-type: none"> - Entretenir les acquis du développement - Personnel stable - Liens: familiaux, amicaux - Lieux de vie, d'activités - Activités stables et prévisibles - Loisirs, vacances: assurer une continuité - Niveau médical, paramédical - Niveau politique: préserver les acquis - Tout changement doit être préparé et se passer harmonieusement - Une nouvelle personne doit se mettre à l'écoute pour comprendre et agir dans la continuité, sans exclure une évolution - Prévenir de tout acte ou événement - Instaurer la confiance - Eviter le stress et la rupture - Danger ! Surprotection, rigidité 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de vie active: à revoir régulièrement - «Temps libre»: soir, week-end, vacances - Sortir des cadres connus - Apporter du nouveau dans le cadre habituel - Favoriser des nouveaux contacts - S'approcher le plus possible de la «vie standard» - Faire des expériences seul - Pouvoir être seul dans son intimité - Avoir et laisser le temps et l'occasion de s'exprimer - Pouvoir montrer sa joie et ses douleurs - Pouvoir utiliser son imagination, sa propre créativité - Pouvoir montrer son courage et être encouragé - Dépasser les «standards» - Avoir une attitude optimiste: «Tout est possible. La question est: Comment?»

Entretien exploratoire

Personne interviewée:

Mme Claudia Brücher, éducatrice spécialisée, directrice de la Fondation
«Les Eglantines»

Date de l'entretien:

13 septembre 2005

But de l'entretien:

Discussion autour de la thématique de mon mémoire afin de m'aider à faire avancer et à investiguer d'autres pistes de réflexion.

Aux Eglantines, les groupes qui accueillent les personnes en situation de polyhandicap ont un moyen de fonctionnement particulier. En effet, les équipes sont transdisciplinaires, ce qui veut dire que vous avez un mélange de diverses professions qui travaillent ensemble dans le but d'accompagner les résidents. Est-ce que la Fondation est une institution innovatrice dans ce mode de fonctionnement? Connaissez-vous une autre structure qui fonctionne de façon semblable à celle-là?

Personnellement je ne connais pas d'autres structures qui fonctionnent exactement de cette manière qui est spécifique dans le sens que c'est vraiment dans une même équipe qu'il y a des différentes professions et où chacun fait le même travail. Donc, c'est vrai qu'il y a des institutions où il y a une collaboration entre les différentes professions mais moi personnellement je ne connais pas de structure qui fonctionne de cette manière là.

Connaissez-vous le fonctionnement des autres institutions qui accueillent des personnes en situation de polyhandicap?

Soit c'est à côté et ils ont une fonction très claire ou alors ils sont intégrés à l'intérieur de l'équipe mais ils ont une fonction différente. Je pense ce qui est spécifique c'est que tout le monde a la même fonction et chacun fait en rapport avec ses compétences le même travail.

Pour en revenir au fonctionnement transdisciplinaire, pourquoi avoir choisi cette méthode de travail?

Honnêtement ce n'est pas moi qui ai choisi ce mode de fonctionnement. Ça a été choisi lorsque le projet a été fait. Je crois que ce choix a été fait suite à la visite de l'ancienne direction dans plusieurs institutions qui accueillait des personnes polyhandicapées et c'est les responsables de ces institutions qui trouvaient que c'était un fonctionnement qui convenait bien.

Sans l'avoir essayé?

Sans forcément l'avoir essayé sous cette forme là. Personnellement je suis assez acquise à ce fonctionnement. Je crois que les atouts c'est que l'on évite les conflits de pouvoir entre le médical, l'éducatif, le pédagogique enfin tout ce qu'on peut imaginer parce que tout le monde travaille ensemble. Je crois qu'un autre atout c'est la mise en commun de diverses compétences, d'avoir des personnes avec des parcours, des formations différentes qui mettent ces compétences au service des résidents et de leurs collègues. Je crois que ça c'est un atout. Je crois qu'il y a un côté formateur car il y a un échange de compétences, de connaissances. Les limites, je crois que les limites c'est peut-être dans comment va se construire l'équilibre dans une équipe. C'est clair si on a une équipe où il y a plus de corps médical que d'éducateurs on peut faire basculer dans une vision purement médicale au même titre que s'il n'y a que des personnes éducatifs, on va peut-être basculer dans une vision purement éducative et tout le côté corporel, santé, soins pourrait être oublié, donc voilà, c'est sur que c'est les limites. Je crois que les limites ce n'est pas seulement lié au système mais lié aux personnes, je pense que c'est un système où les personnes qui choisissent d'y venir sont très importantes. Donc il faut qu'il y ait ouverture que ce soit chez l'éducateur qui a une autre vision, que ce soit chez la personne du médical qui a une autre approche de la personne. Ça c'est sur que cela peut être une limite.

Pensez-vous qu'une équipe transdisciplinaire répond de manière adéquate aux besoins des personnes en situation de polyhandicap? Et pourquoi?

Parce qu'une personne c'est un tout, une globalité, je crois que c'est encore plus fort chez une personne polyhandicapée où vraiment tout se tient, surtout au niveau du handicap, je veux dire où il y a tout qui est lié. Le corporel est lié avec le sensoriel qui est lié avec l'intellectuel etc... donc à mon avis une personne on ne peut pas la découper en rondelles et il me semble que c'est encore plus fort chez une personne polyhandicapée et c'est vrai que quand on travaille ou qu'on accompagne une personne polyhandicapée on doit être absolument attentif à toutes les facettes de la personne et on ne peut pas être que braqué sur l'aspect pédagogique ou intellectuel parce que la capacité la personne à intégrer intellectuellement une activité dépend totalement de son confort physique et vice versa . Donc à partir de là, je pense qu'il est important d'avoir autour de la personne une équipe qui a la capacité de voir tous ces aspects là et d'en tenir compte dans son travail.

Et l'éducateur dans tout ça? Vous pensez qu'il peut accomplir son rôle d'éducateur en sachant que ses collègues n'ont pas la même vision?

Je suis intimement convaincue que cela peut fonctionner comme ça. Je crois qu'il y a une bonne question c'est effectivement qu'est-ce qu'on entend par travail d'éducateur. C'est vrai que pour moi le travail d'éducateur il a sa place dans tout le quotidien d'une personne, pour moi, même dans la vie quotidienne, dans les soins, un éducateur peut avoir son rôle d'éducateur parce que je crois surtout chez les personnes polyhandicapées c'est des moments de la vie qui ne sont pas simplement des moments d'hygiène ou des moments de survie. C'est aussi extrêmement important car c'est des moments au niveau de la relation, de la stimulation, de

travailler sur les sens, prendre conscience des gens qui les entourent, travailler sur l'autonomie, voilà. Donc pour moi l'éducateur a tout son sens dans ce qui fait partie de la vie d'une personne. Après par rapport à une équipe, je pense qu'il est important et même nécessaire d'avoir des éducateurs, parce que l'éducateur de part sa formation aura un autre regard ou une autre approche qu'un infirmier qui aura une approche beaucoup plus technique ou qui verra plus l'aspect hygiène ou l'aspect du bien être physique, de santé, c'est beaucoup plus ciblé et je pense que l'éducateur avec sa vision il peut ouvrir le travail ou avoir une autre manière de faire le travail d'un infirmier et va amener ses collègues infirmiers ou soignants à avoir cette ouverture ou cette approche beaucoup plus ouverte au même titre que l'infirmier il va amener l'éducateur à être attentif à des choses physiques qui sont très importantes pour les personnes polyhandicapées que l'éducateur ne verra pas forcément. Je veux dire l'éducateur, si je prends un exemple pratique, il va peut-être être fixé sur, je sais pas, travailler à l'ordinateur avec un résident donc c'est clair que s'il n'est pas attentif qu'il y a un pli dans les habits, que peut-être la protection est sale, je crois que la personne ne va pas pouvoir être concentrée intellectuellement s'il est mal physiquement. Je pense que l'éducateur n'a pas d'instinct, pas ce regard de par sa nature. Donc c'est là où c'est peut-être particulier aux personnes handicapées.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui distingue l'éducateur et le corps médical sur le plan institutionnel? Cahier des charges? Description de fonction similaire ou différente?

Non il n'y a pas de spécificités. Dans l'institution il y a une particularité dans le secteur des personnes polyhandicapées c'est que la fonction s'appelle personnes accompagnantes donc au contraire de l'autre secteur où il y a des éducateurs. Alors simplement tout le monde a la même fonction qui est d'être accompagnant pour personnes polyhandicapées avec une formation différente. Mais le cahier des charges est le même en sachant qu'il y a des particularités qui au niveau purement médical ou techniques que certaines personnes n'ont pas le droit de faire en fonction de leur formation. Mais chez nous c'est le même cahier des charges en sachant qu'effectivement que la fonction n'est pas la fonction appelée éducateur c'est une fonction appelée accompagnant socio-éducatif.

Qu'est-ce que vous entendez par accompagnement socio-éducatif des personnes en situation de polyhandicap?

Je crois qu'on a choisi le mot accompagnement pour ne pas parler de prise en charge. Je crois que c'est surtout à ce niveau là. Souvent on parle de prendre en charge quelqu'un. Je crois qu'il y a eu une volonté qu'on parle d'accompagner quelqu'un, de dire c'est une personne qui a un handicap donc il ne va pas être entièrement autonome mais on ne va pas le prendre en charge, on va plutôt faire un chemin avec lui, à ses côtés pour l'aider dans les moments où il aurait besoin d'un accompagnement mais on ne va surtout pas le porter entièrement. Parce que c'est un peu le danger quand on va prendre en charge, c'est que vraiment on assume absolument tout, on fait tout à la place. Je crois que c'est un peu le choix, je pense qu'on peut voir les accompagnants comme des moyens auxiliaires, comme on peut à

un moment donné avoir besoin d'une béquille, on marche tout seul mais on a besoin de soutien parce qu'on a une blessure.

Que pensez-vous du CFC d'éducateur spécialisé? Comment voyez-vous l'avenir de l'accompagnement des personnes en situation de polyhandicap avec cette nouvelle formation?

Je crois que c'est difficile de répondre car ce n'est pas encore très clair cette histoire. Moi je ne suis pas du tout contre ce CFC. Je crois que l'éducation a une particularité c'est qu'on peut se former mais après il y a le travail sur le terrain, le relationnel. Je crois qu'actuellement il y a des personnes qui sont faites pour faire ce métier mais que pour x raisons n'ont pas pu poursuivre leurs études et actuellement ont difficilement l'accès à une formation en HES donc je ne trouve pas juste non plus de leur fermer la porte. Honnêtement, les similitudes, les différences c'est difficile à dire, je n'ai pas encore eu sur le terrain quelqu'un. Je suis totalement ouverte. Pour moi, il est essentiel que les gens aient une formation, ça c'est sur, c'est révolu le temps, c'est une profession, donc il faut qu'on engage des professionnels qui ont une formation. Après qui ont des différents niveaux de formation ça ne me paraît pas un problème. Je crois qu'il y a une particularité au niveau du polyhandicap qui est est-ce que vraiment les personnes qui ont fait un parcours universitaire ou en tout cas niveau universitaire auront envie de venir travailler avec une population qui a quand même une part de soins comme donner à manger, changer les protections... c'est une question qui peut se poser, je crois que c'est quand même qu'il n'y pas tout le monde qui choisit de venir travailler avec des personnes polyhandicapées. Je pense que petit à petit les HES vont devenir des penseurs et ceux qui conceptualisent, dans tous les corps de métiers il y a des théoriciens, des chercheurs. Je pense qu'il y a toute une partie où il y a de la recherche à faire. A voir, je n'ai pas la réponse, je suis ouverte. Quelqu'un avec un CFC aurait tout à fait sa place dans les équipes. Ce que je pense ce qui va arriver, c'est qu'on va engager une personne pour une fonction et non plus par rapport à la formation. Petit à petit les fonctions de responsable seront réservées aux personnes HES. C'est un danger d'avoir plusieurs niveaux.

Entretien exploratoire

Personne interviewée:

Pr. Dr. Philippe Gabbai, Neuro-psychiatre,
formateur indépendant

Date de l'entretien:

4 novembre 2005

But de l'entretien:

Discussion autour de la thématique de mon mémoire afin de m'aider à faire avancer et à investiguer d'autres pistes de réflexion.

Que pensez-vous du rôle qu'a l'éducateur spécialisé auprès des personnes en situation de polyhandicap?

Les personnes polyhandicapées associent une pluralité de difficultés. Il y a des difficultés cognitives, en général très graves, il y a des difficultés psychopathologiques souvent sévères, du type troubles envahissants du développement, il y a des difficultés neurologiques comme des déficits moteurs, hémiplégie, il y a des difficultés sensorielles, etc...

Je crois ce qui est évident aussi, c'est qu'on peut voir ces personnes sous différents aspects. On peut voir l'aspect déficitaire et on peut lire la présence d'une souffrance mentale, physique et psychique. On voit bien que les réponses à apporter à ces sujets, enfants ou adultes, nécessite probablement un double regard. Un regard à la fois qui voit bien le manque et les richesses qui leur manquent et faire naître l'émergence qu'il faut cultiver et en même temps un regard qui n'ignore pas la souffrance physique et psychique dont ils sont porteurs et qui ne pas en tenir compte, risquerait de faire obstacle à la croissance cognitive ou sociale ou personnelle espérée. Si ceci est posé, qui est le mieux formé pour s'occuper de ces gens?

A l'heure actuelle, personne n'est formé pour s'occuper de ces gens. A part peut-être en France les Aides Médico-Psychologiques qui ont une formation à la fois éducative et soignante mais centrée sur le champ de la quotidienneté et qui se révèle, à l'expérience, une formation assez adéquate. Justement, elle intègre le double regard que je viens d'évoquer à propos des besoins de ces patients.

Les éducateurs spécialisés ne sont pas spécialement formés pour cette population puisqu'ils sont des généralistes qui sont capables de prendre en compte à la fois des aspects sociaux, familiaux, culturels d'un patient dans son environnement culturel et familial. Ils sont formés aux aspects psychologiques, aux aspects pédagogiques, aux aspects de l'éducation (c'est-à-dire, conduire l'enfant dans ce chemin du développement et la socialisation.). La socialisation, c'est-à-dire l'intégration progressive des règles et des lois qui régissent les rapports entre les êtres humains. C'est entrer dans la communauté humaine. Alors de part leur profession les

éducateurs passent à côté de la dimension de l'ordre psychique et physique; c'est n'est pas inscrit dans leur tradition.

Les infirmiers quand à eux sont formés plutôt dans cette dimension là mais moins dans les autres aspects que je viens de rappeler, c'est-à-dire sociaux, culturels, familiaux, pédagogiques, éducatifs.

Ça veut dire que je ne crois pas que les éducateurs spécialisés n'ont pas leur place aux côtés des personnes polyhandicapées. Mais ça veut dire que si les éducateurs travaillent auprès de ces personnes, il faut qu'ils intègrent une partie de la culture soignante comme d'ailleurs les soignants devront intégrer une partie de la culture éducative, c'est-à-dire, nécessairement une approche pluridisciplinaire.

Est-ce qu'il va y avoir abandon de leur identité professionnelle dans cette espèce de complémentation de leur équipement, moi je ne crois pas. Je crois pas parce que je ne vois pas ce qu'il y aurait d'antinomique qui tuerait l'identité de l'éducateur si par ailleurs il s'intéresse à l'aspect médico-psychique.

D'ailleurs à ce sujet il y a un mot qui est souvent mal compris. C'est le mot de la thérapeutique. Il est convenu compris pour donner des comprimés, des piqûres, ce qui n'est pas du tout ça le thérapeutique. La racine étymologique de la thérapeutique c'est «être au service de». Alors être au service de quelqu'un qui est porteur d'une souffrance physique et psychique, il est évident que tous les êtres handicapés quels qu'ils soient, même y compris les déficients mentaux les plus harmonieux sont porteurs d'une souffrance physique et psychique souvent dans le fait du constat qu'ils savent leur différence par rapport aux autres et il y a forcément une souffrance. Faire l'hypothèse qu'il y aurait des handicapés mentaux qui n'ont pas de souffrance psychique, ce serait déshumaniser et considérer qu'en effet ils n'ont pas de vie psychique et une vie affective, comme s'ils ne se rendaient pas compte de ce qui leur arrive.

Alors, si vous voulez, la thérapie se met au service de la souffrance, elle prend en compte la souffrance de l'être qui ne s'exprime pas comme préalable premier. Car si cette souffrance n'est pas prise en compte, toute la démarche éducative, pédagogique et thérapeutique risque d'être mise de côté. C'est pourquoi moi je prêche que la formation de l'éducateur devienne bi-culturelle.

8.5. La globalité du développement selon Andreas Frohlich

Annexe 5

Andreas Fröhlich nous propose un schéma de la globalité de la personne. Il reprend les sept domaines du développement de l'enfant suivants:

- ✚ La perception (de soi et de l'environnement)
- ✚ L'affectivité (le domaine des émotions)
- ✚ La motricité (tout ce qui est en mouvement)
- ✚ L'expérience sociale (on n'existe pas sans l'autre)
- ✚ L'expérience corporelle (dans le sens de la mémoire du corps)
- ✚ La cognition (toutes les acquisitions cognitives)
- ✚ La communication (tout ce qu'on fait est communication)

Ces domaines sont tous en interaction. Le domaine qui est mis au centre est celui qui est privilégié pendant l'activité. Cependant quoi que nous fassions, que nous privilégions, les sept domaines sont touchés et restent liés les uns aux autres. (Schéma A)

Par exemple, bien que les traitements physiothérapeutiques aillent privilégier la motricité, tout ce qu'ils feront, diront, toutes leurs attitudes, s'adresseront aux sept domaines à la fois et en même temps. (Schéma B)

Schéma A

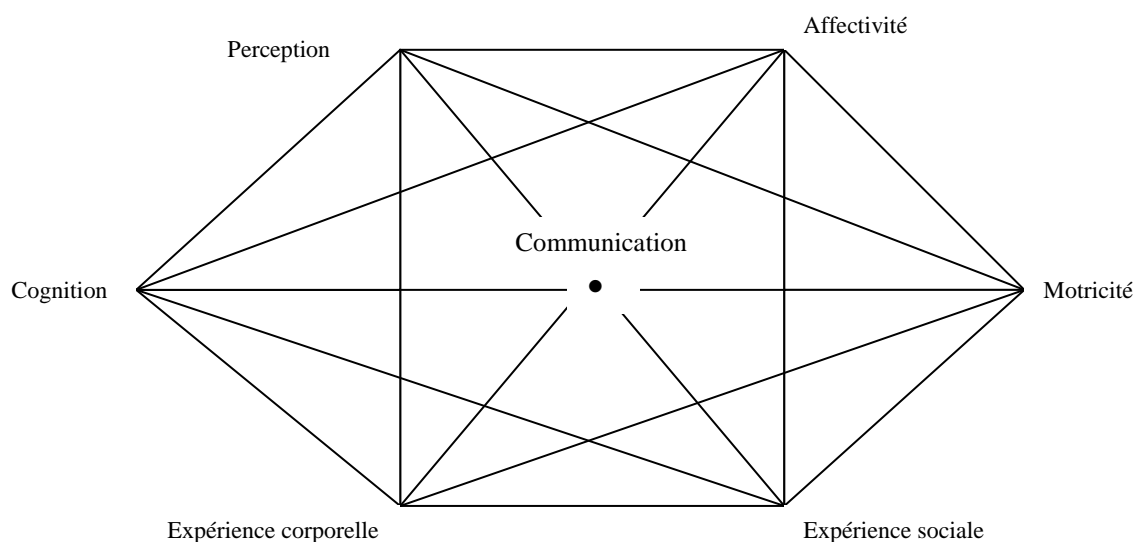
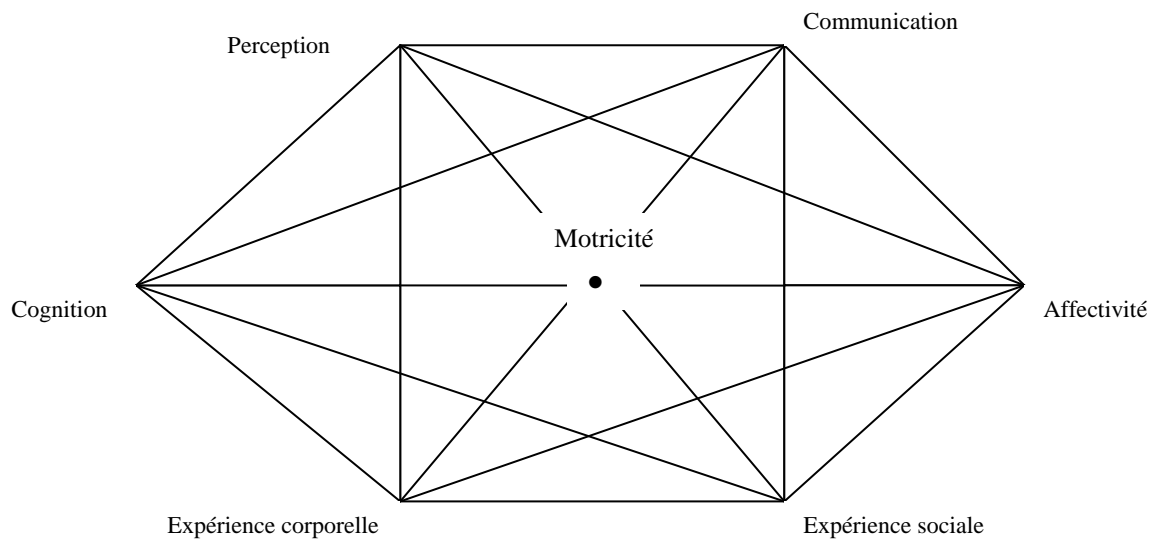


Schéma B

Pour ce qui est des soins spécifiques aux personnes en situation de polyhandicap ou même les actes de la vie quotidienne, nous ne pouvons pas discerner un domaine qui serait privilégié. Que ce soit le bain, le repas ou l'habillement, nous devons penser à tous les domaines en même temps.

8.6. Description de fonction de l'éducateur spécialisé

Annexe 6

Fondation Les Eglantines

Système d'Assurance de la Qualité

DESCRIPTION DE FONCTION

PAP	PERSONNEL ACCOMPAGNANT DES PERSONNES POLYHANDICAPEES	DFO
------------	---	------------

NIVEAU HIERARCHIQUE:

Responsable direct : Responsable socio-éducatif du secteur polyhandicap

Suppléant : Personnel accompagnant des personnes polyhandicapées

1. DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION – DÉFINITION DE LA MISSION

Dans le cadre de la Fondation et de sa mission, le personnel accompagnant des personnes polyhandicapées est responsable de l'accompagnement quotidien des résidents, afin de maintenir et de développer leurs capacités et répondre à leurs besoins.

Le personnel accompagnant des personnes polyhandicapées est soumis à l'application du Manuel Qualité.

2. RESPONSABILITÉS PRINCIPALES DE LA FONCTION

- ✚ Le personnel accompagnant des personnes polyhandicapées accueille avec respect le résident dans sa globalité. Il tient compte des besoins individuels de chacun (rythme, histoire de vie, culture, préférences, santé, loisirs, vacances).
- ✚ Il collabore avec la famille, les représentants légaux et les différents intervenants impliqués afin de les associer à l'ensemble des décisions relatives à la personne polyhandicapée.
- ✚ Il est tenu également de les informer des situations particulières tout en tenant compte de la volonté de la personne polyhandicapée et selon le cadre légal.
- ✚ Il exerce la gestion d'une partie de son administration et de ses affaires personnelles selon le cadre légal du résident et selon le niveau de ses capacités en accord avec les représentants du cadre légal.
- ✚ Il tient à jour les dossiers des résidents, élabore et rédige les différents rapports (stage, bilan, PSI, fiche rencontre, etc.) concernant les résidents dont il est référent.
- ✚ Le référent est garant du suivi et de l'actualisation du projet de vie, mais n'est en aucun cas seul porteur, ce projet étant réalisé en collaboration avec l'ensemble de l'équipe, sous la supervision du responsable socio-éducatif du secteur polyhandicap.

- ✚ Le personnel accompagnant des personnes polyhandicapées collabore avec les différents professionnels de l'institution ainsi qu'avec ceux de l'extérieur.
- ✚ Il organise et anime des ateliers de développement personnel.
- ✚ Le personnel accompagnant des personnes polyhandicapées est tenu au devoir de réserve. Il s'agit de ne pas communiquer d'information à caractère confidentiel se rattachant à l'utilisateur et au fonctionnement de l'institution.

3. RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

- ✚ Il prévoit et organise les rencontres concernant les personnes polyhandicapées dont il est référent.
- ✚ Il garantit une communication optimale avec tous les collaborateurs en utilisant au mieux les moyens de transmission à disposition.
- ✚ Il s'implique dans la gestion d'équipe, les projets institutionnels et prend des responsabilités en relation avec les exigences de sa fonction.
- ✚ Il participe activement aux différents colloques et supervisions.
- ✚ Il s'assure du bon fonctionnement et de la bonne utilisation des outils de travail qui lui sont confiés.

4. CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES ET CAPACITÉS

- ✚ Le personnel accompagnant des personnes polyhandicapées possède une formation sociale, paramédicale ou jugée équivalente.
- ✚ Il possède une bonne connaissance du domaine du polyhandicap ainsi que de sa prise en charge spécifique.
- ✚ Il est en mesure de pratiquer les soins de base et sait utiliser les moyens auxiliaires.
- ✚ Il fait preuve d'esprit d'ouverture, de capacité d'écoute et de compréhension face aux difficultés des usagers. Il est capable de gérer les situations de crise.
- ✚ Dans le cadre de son travail en équipe transdisciplinaires et compte tenu de la complexité de la prise en charge des usagers, le personnel d'accompagnement doit posséder de bonnes capacités d'organisation et de gestion afin de rationaliser et optimiser son temps de travail.
- ✚ Il possède une connaissance de base en informatique suffisante pour travailler avec un traitement de texte et pour utiliser les bases de données qui contiennent le dossier du résident.

5. APTITUDES REQUISES

- ✚ Posséder de bonnes capacités d'organisation et de gestion afin de rationaliser et optimiser son temps de travail.
- ✚ Aptitude à travailler de manière indépendante et à prendre des décisions.
- ✚ Aptitude à collaborer au sein d'une équipe transdisciplinaire.

- ✚ Aptitude à créer un cadre de vie matériel et affectif sécurisant et adapté aux besoins.
- ✚ Aptitude à identifier et à développer les moyens de communication propre à chacun.
- ✚ Possède de bonnes capacités d'observation et d'analyse des situations.
- ✚ Aptitude à organiser et à animer des activités en atelier, permettant aux résidents de faire de nouvelles expériences et de développer leur autonomie.
- ✚ Aptitude à l'accompagner dans son développement personnel (découverte de ses qualités, s'accepter, s'aimer) et le soutenir sur le plan émotionnel.
- ✚ Etre sensible à l'accompagnement de personnes en difficulté et être en mesure d'agir avec discernement.
- ✚ Posséder un permis de conduire et être en mesure d'effectuer les transports des résidents.

Vevey, le 1er février 2003

8.7. Référentiel des compétences de l'éducateur

Annexe 7

Fonction n° 4:

CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS SOCIO-ÉDUCATIVES DIFFÉRENCIÉES.

4.1. Organiser et accompagner la réalisation des activités de la vie quotidienne

Contexte du métier Conditions de réalisation des activités	Savoir agir Gestes professionnels «être capable de»	Objectifs recherchés Résultats attendus	Savoirs faire relationnels et sociaux	Savoirs à mobiliser durant l'activité
<p><i>A partir de budgets donnés,</i></p> <p><i>En tenant compte du degré d'autonomie des personnes et de leur profil</i></p> <p><i>Dans un rythme et un espace donné</i></p> <p><i>En tenant compte du fait que les personnes peuvent être logées hors murs de l'institution</i></p>	<p>4.1 Organiser et accompagner la réalisation des activités de la vie quotidienne</p> <p>Préparer, organiser les activités quotidiennes: Prendre en charge, ou faire réaliser les gestes du quotidien: toilette, repas, hygiène corporelle, habillage, soins du corps)</p> <p>Assurer, l'entretien et le bien être des personnes dans leur cadre de vie confort et sécurité du logement et des locaux</p> <p>Aménager les lieux de vie, pour les rendre confortables et agréables à vivre</p>	<p>.4.1 On contribue à donner à la personne le confort de vie auquel elle a droit</p> <p>On vise à améliorer en permanence le bien être des personnes en adaptant son environnement, son cadre de vie à sa situation</p> <p>On construit ou reconstruit des repères communs</p> <p>On assure la satisfaction des besoins physiologiques et des besoins de la personne</p> <p>On contribue, par ces activités à créer des normes collectives</p> <p>On valorise la personne en la maintenant dans un état de confort qui positive l'image qu'elle a d'elle même</p>	<p>Manifester de l'attention</p> <p>Sens de l'observation</p> <p>Savoir prendre en considération les personnes dans leur dimension globale</p> <p>Savoir valoriser les personnes dans leurs gestes quotidiens</p> <p>Doser le degré d'autonomie</p> <p>Interpréter des signaux verbaux et non verbaux</p> <p>Savoir accepter de ne pas pouvoir toujours répondre au désarroi des personnes</p> <p>Tact, diplomatie</p> <p>Savoir sensibiliser sans heurter</p>	<p>Pratiques de soins</p> <p>Attitudes corporelles</p> <p>Schéma corporel des personnes ayant un niveau d'autonomie limité</p> <p>Techniques de manipulation corporelle</p> <p>Le langage du corps</p> <p>Image de soi</p> <p>Estime de soi</p> <p>Valorisation des rôles sociaux</p> <p>Hygiène corporelle</p> <p>Nutrition et diététique</p>

4.5. Animer des activités socio éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles, et cognitives des personnes

Contexte du métier Conditions de réalisation des activités	Savoir agir Gestes professionnels «être capable de»	Objectifs recherchés Résultats attendus	Savoirs faire relationnels et sociaux	Savoirs à mobiliser durant l'activité
<p><i>Compte tenu d'un profil donné, au plan cognitif, socio-affectif et moteur</i></p> <p><i>En tenant compte des évaluations faites en équipes pluri-disciplinaires</i></p> <p><i>En accord et en lien avec la personne, après négociation éventuelle</i></p> <p><i>Compte tenu des moyens mis à disposition par l'institution</i></p> <p><i>En s'appuyant le cas échéant sur des personnes ressources, à l'interne ou à l'externe</i></p>	<p>4.5 Animer des activités socio éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles, et cognitives des personnes</p> <p>4.5.1 Faire un diagnostic de la situation et du potentiel des personnes</p> <p>Collecter toutes les informations utiles pour l'élaboration du positionnement de départ</p> <p>Evaluer leurs acquis et leurs compétences, leurs centres d'intérêts</p> <p>4.5.2 Fixer les objectifs d'activité personnalisés, une progression</p> <p>4.5.3 Organiser, voire créer les ressources-support des activités</p> <p>4.5.4 Appuyer, soutenir, faciliter la réalisation des activités</p> <p>Stimuler les personnes et Valoriser les activités réalisées et les personnes</p> <p>S'appuyer sur les groupes de personnes pour développer les capacités des personnes</p> <p>4.5.5 Evaluer les compétences acquises</p>	<p>4.5 La personne bénéficie d'un appui au maintien et au développement de ses compétences</p> <p>4.5.1 Un premier bilan et positionnement permettent d'élaborer un programme de développement</p> <p>4;5.2 Le choix des activités socio-éducatives proposées est adapté au potentiel, aux compétences et aux motivations des personnes. Ces objectifs sont évaluables</p> <p>4.5.3 Les ressources support du développement des activités sont adaptés aux potentiels, compétences, objectifs et motivations des personnes</p> <p>4.5.4 Les personnes bénéficient de la relation d'aide appropriée à leur situation, afin d'élever autant que possible leur niveau d'autonomie et développer leurs compétences. Elles entrent en confiance et prennent davantage confiance en, elles prennent du plaisir dans leurs activités</p> <p>4.5.5 L'évaluation du niveau d'atteinte des objectifs permet de faire évoluer ses outils, méthodes et ressources et de repositionner des objectifs personnalisés de développement, de vérifier des hypothèses</p>	<p>Sens de l'observation clinique</p> <p>Sens du travail en équipe</p> <p>Discrétion</p> <p>Capacité à dégager des synthèses Etre créatif, imaginatif</p> <p>Stimuler, encourager, valoriser</p> <p>Sens de la négociation</p> <p>Savoir observer</p> <p>Persévérance, ténacité</p> <p>Rigueur, méthode</p> <p>Etre attentif, ouvert et disponible</p> <p>Prendre au sérieux</p> <p>Esprit positif</p> <p>Partir des besoins</p> <p>Offrir des expériences</p> <p>Donner des repères</p> <p>Mettre de la vie là où parfois il y en a peu, mettre en mouvement</p> <p>Favoriser l'expression des talents, l'autonomisation</p> <p>Savoir prendre le temps de l'humain</p> <p>Favoriser l'expression des émotions</p>	<p>Analyse des besoins</p> <p>Outils d'observation et de diagnostic</p> <p>Connaissance des problématiques de vie des personnes</p> <p>Bilan de compétences, outils d'évaluation</p> <p>Les ressources support des activités d'animation</p> <p>La pédagogie par objectifs</p> <p>Gestion d'atelier: Art-thérapie Musicothérapie</p> <p>Stimulation basale</p> <p>Développement personnel</p> <p>Techniques de motivation</p> <p>Valorisation des rôles sociaux</p> <p>Techniques d'évaluation</p>

8.8. Demande d'autorisation d'enquête**Annexe 8**

Célia Alves
Rue des Finettes 28
1920 Martigny
079/ 436 31 16

Martigny, le 15 août 2005

Fondation
Les Eglantines
Mme Claudia Brücher
Av. de la Prairie 26
1800 Vevey

Collaboration dans le cadre d'un mémoire de fin d'études

Madame la Directrice,

Je suis actuellement en quatrième année de formation d'éducatrice spécialisée en cours d'emploi à la HEVs2 à Sion.

Cette année je réalise le mémoire de fin d'études sur le thème:

«Dans une institution qui accueille des personnes en situation de polyhandicap, quelles sont les fonctions de l'éducateur spécialisé qui travaille au sein d'une équipe transdisciplinaire qui doit accompagner les personnes en situation de polyhandicap?»

Pour mon travail, je souhaiterais faire une enquête auprès de sept éducateurs spécialisés formés travaillant à la Fondation «Les Eglantines» ainsi que trois infirmiers/ères et faisant partie d'une équipe transdisciplinaire qui accompagne des résidents en situation de polyhandicap. L'enquête sera sous forme d'entretiens semi-directifs.

Je garantis l'anonymat des professionnels interrogés ainsi que le respect de la confidentialité. Suite à ces entretiens, je procéderai à une analyse des données.

Pour cela, j'aurais besoin de votre autorisation afin de commencer l'enquête dans des brefs délais au sein de l'institution que vous dirigez. Bien entendu, je reste à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous remercie de prendre en considération ma demande et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations respectueuses.

Célia Alves

8.9. Autorisation d'enquête de la Direction de la Fondation «Les Eglantines»

Annexe 9

Fondation
Les Eglantines
Chemin du Petit-Clos 4
1800 Vevey

Autorisation

La Fondation Les Eglantines à Vevey, représentée par Claudia Brücher, codirectrice responsable du secteur polyhandicap, autorise

**Madame Célia Alves, née le 29 août 1981
Domiciliée à Martigny,**

à procéder à une enquête auprès de quelques collaborateurs de la Fondation, notamment des éducateurs spécialisés, dans le cadre du mémoire qu'elle doit effectuer lors de sa formation HEVs2.

Vevey, le 26 août 2005

Codirectrice
Responsable du secteur polyhandicap

Claudia Brücher

<p><u>Animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles, cognitives des personnes</u></p> <p><i>Intervention / Activités/Tâches:</i></p> <p>Proposer des activités socio-éducatives adaptées au potentiel, aux compétences et aux motivations des personnes</p>	<p style="text-align: center;"><u>Fonction pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir compte des ressources de la personne pour mener son action ▪ Accompagner une personne en vue de son développement physique, intellectuel et moral ▪ Valoriser la personne en la maintenant dans un état de confort qui positive l'image qu'elle a d'elle ▪ Viser à améliorer en permanence le bien être des personnes en adaptant son environnement, son cadre de vie, à sa situation ▪ Faire un diagnostic de la situation et du potentiel des personnes ▪ Collecter toutes les informations utiles pour l'élaboration du positionnement de départ ▪ Evaluer leurs acquis et leurs compétences, leurs centres d'intérêts ▪ Fixer les objectifs d'activité personnalisés, une progression ▪ Organiser, voire créer les ressources-support des activités ▪ Appuyer, soutenir, faciliter la réalisation des activités ▪ Stimuler les personnes et Valoriser les activités réalisées et les personnes ▪ S'appuyer sur les groupes de personnes pour développer les capacités des personnes ▪ Analyser les situations et capacités pour concevoir des projets pédagogiques ▪ Choisir des activités adaptées à leur potentiel, aux compétences et aux motivations ▪ Assurer une présence engagée et pédagogique ▪ Favoriser le processus d'autonomisation ▪ Développer des apprentissages ▪ Fournir une stimulation multisensorielle, des expériences sensorimotrices 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De quoi faut-il tenir compte lors de vos actions auprès des personnes polyhandicapées? De quoi vous partez, quelle est votre procédure? ▪ Quel est votre objectif en tant qu'éducateur spécialisé auprès des personnes polyhandicapées? ▪ Comment procédez-vous pour réaliser cet objectif? (en termes d'activités, d'actions, de réflexions, interventions) ▪ Lorsque vous proposez des activités aux personnes polyhandicapées, comment procédez-vous? Qu'est-ce qui est mis en place? Qu'est-ce qui est prioritaire? ▪ Lorsque vous animez des activités, quel est votre objectif? Quels savoirs faut-il mobiliser? Comment vous vous y prenez? Comment cela se passe dans la réalité? De quoi tenez-vous compte? Sur quoi vous appuyez-vous? De quelle manière vous procédez?
---	---	---

8.11. Exemples de grilles de dépouillement

Annexe 11

8.11.1 Grille de dépouillement de la sous-hypothèse n° 2:

L'institution définit explicitement la fonction socio-éducative de l'éducateur spécialisé et attend de lui qu'il exerce celle-ci.

Fonction socio éducatives de l'éducateur spécialisé		Description de fonction de l'ES aux Eglantines
CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES INTERVENTIONS SOCIO-ÉDUCATIVES DIFFÉRENCIÉES.		
<u>Organiser et accompagner la réalisation des activités de la vie quotidienne</u>	Fonction de soin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratiquer les soins de base et utiliser les moyens auxiliaires ▪ Accompagnement quotidien afin de maintenir et de développer les capacités et répondre aux besoins
Préparer, organiser les activités quotidiennes: Prendre en charge, ou faire réaliser les gestes du quotidien: toilette, repas, hygiène corporelle, habillage, soins du corps)		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la satisfaction des besoins physiologiques, et des besoins de la personne 	Fonction d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître le domaine du polyhandicap ▪ Connaître la prise en charge spécifique des personnes polyhandicapées ▪ Tenir compte des besoins individuels de chacun (rythme, histoire de vie, culture, préférences, santé, loisirs, vacances) ▪ Capacités d'observation ▪ Identifier et développer les moyens de communication propre à chacun ▪ Accompagnement quotidien afin de maintenir et de développer les capacités et répondre aux besoins ▪ Capacités d'observation et d'analyse de situations ▪ Être sensible à l'accompagnement des personnes en difficulté ▪ Accompagner la personne dans son développement personnel (découverte de ses qualités, s'accepter, s'aimer) et la soutenir sur le plan émotionnel ▪ Faire preuve d'esprit d'ouverture, de capacité d'écoute et de compréhension

103

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer, l'entretien et le bien être des personnes dans leur cadre de vie confort et sécurité du logement et des locaux 	<p>Fonction d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un cadre de vie matériel et affectif, sécurisant et adapté aux besoins des personnes
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménager les lieux de vie, pour les rendre confortables et agréables à vivre 	<p>Fonction d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un cadre de vie matériel et affectif, sécurisant et adapté aux besoins des personnes
<p>Animer des activités socio-éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles, cognitives des personnes</p>	<p>Fonction pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser et animer les ateliers de développement personnel ▪ Capacités d'observation et d'analyse de situations ▪ Organiser et animer des activités permettant à la personne de faire de nouvelles expériences et de développer leur autonomie ▪ Tenir compte des besoins individuels de chacun (rythme, histoire de vie, culture, préférences, santé, loisirs, vacances) ▪ Accompagner le développement global de la personne ▪ Capacités d'observation et d'analyse de situations ▪ Construction, gestion et actualisation du projet de vie de la personne ▪ Collaboration avec différents intervenants ▪ Organiser et animer les ateliers de développement personnel ▪ Accompagner la personne dans son développement personnel (découverte de ses qualités, s'accepter, s'aimer) et la soutenir sur le plan émotionnel ▪ Etre sensible à l'accompagnement des personnes en difficulté. ▪ Faire preuve d'esprit d'ouverture, de capacité d'écoute et de compréhension
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer des activités socio éducatives visant au maintien et au développement des capacités sensorielles, corporelles, et cognitives des personnes 		

8.11.2. Grille de dépouillement de la sous-hypothèse n° 4:

L'éducateur spécialisé exerce bien une fonction socio-éducative dans les interventions/tâches/activités auprès des personnes polyhandicapées.

a) L'éducateur spécialisé exerce une «fonction de soin» auprès des personnes polyhandicapées.

Indicateurs	Réponses lors des entretiens
Techniques de manipulation	<p>Savoir manier les différents moyens auxiliaires.</p> <p>Comment mobiliser une personne sans lui faire mal et sans se faire mal (apprentissage sur le terrain, aide des physiothérapeutes de l'institution)</p> <p>Techniques de mobilisation, comment bien faire sans se faire mal</p> <p>Savoir manier une personne avec des problèmes physiques importants. Fait appel aux physios, ergo et infirmières pour montrer comment faire.</p> <p>Manipuler une personne n'est pas dissociable du côté émotionnel. La manière dont on s'implique, dont on touche a des conséquences sur la personne, il faut être attentif.</p> <p>Transferts et positionnements</p>
Attitudes corporelles Schéma corporel	<p>J'ai du apprendre tout ce qui est des difficultés qui sont inévitables au polyhandicap: transit, surpoids, spasticité, problèmes spécifiques à chaque handicap.</p>
Commentaires	<p>Pour tous les éducateurs formés que j'ai interviewé, aucun n'a suivi pendant sa formation d'éducateur des cours sur le polyhandicap. Tous ont été formés sur le terrain soit au moyen de cours comme Bobath, soit par des infirmières soit par des médecins ou physios.</p>
Langage du corps	<p>Etre détendu pour que la personne en face le soit</p> <p>Communiquer avec la personne, mettre à l'aise dans l'intimité.</p> <p>L'importance du toucher, comment toucher pour rassurer.</p> <p>Faire attention aux détails comme avoir assez chaud.</p> <p>Tenir compte de la sexualité, par exemple chez les hommes, lorsqu'ils ont des réactions, proposer de revenir plus tard. D'où l'importance du toucher, être claire.</p> <p>Proposer de la stimulation basale, des massages, des sensations du corps.</p>

Hygiène corporelle	<p>Essayer de s'occuper de la personne comme j'aimerais qu'on s'occupe de moi. Etre bien habillée, sentir bon, être bien coiffée, mettre de la crème.</p> <p>Le soin doit être bien fait.</p> <p>Leur hygiène est importante.</p>
Image et estime de soi	<p>L'image qu'ils donnent est importante. C'est important qu'ils soient bien habillés et soignés. Il en découle le contact que les gens ont avec eux (on a plus envie d'aller vers une personne soignée).</p> <p>Ils ont le droit d'avoir un style et une identité à eux, même au travers des vêtements.</p>
Faire avec ou faire pour? Autonomie Valorisation	<p>Essayer d'autonomiser le plus possible en lui montrant que je suis présente.</p> <p>Le soin fait partie des actes de la vie quotidienne de tout le monde, faire en sorte de faire passer ce message.</p> <p>J'essaie de chercher à obtenir une interaction pendant le soin dans le but que la personne soit «demandeuse» et qu'il y ait de l'échange. J'aimerais arriver à ce que chaque personne dont je m'occupe puisse me dire «t'as oublié ça». Essai d'avoir une attitude qui va dans ce sens.</p> <p>La personne qui reçoit le soin soit prenante et acteur de ce qui se passe. J'essaie que la personne participe au maximum, il faut le faire de manière ludique.</p> <p>Faire attention à ce qu'ils participent au maximum même si des fois cela se résume à faire un choix de produit de douche. Stimuler pour qu'ils utilisent au maximum leurs ressources.</p>
Remarques, commentaires	<p>Les éducateurs n'ont pas mentionné la valorisation en ces termes comme une notion importante dans les soins.</p> <p>Ils n'ont pas parlé de nutrition. C'est peut-être que celle-ci n'est pas considérée comme un soin pour les éducateurs. La notion de soin se situerait peut-être uniquement dans la notion d'hygiène.</p> <p>Les éducateurs interrogés ont mis l'importance sur un point que je n'avais pas relevé. Lors des soins prodigués ce qui est très important est la relation qui peut y avoir ou se créer lors de ces moments. C'est le moment pour créer des interactions. Les soins sont des moments à deux, seul en relation avec le résident.</p> <p>Il faut aussi que le soin se passe au mieux pour la personne, même si, comme le relève une éducatrice, ce n'est pas toujours évident. En effet, il y a aussi des conflits qui peuvent avoir lieu car parfois ce qui est bien pour la personne n'est pas ce qu'elle souhaite. A ce moment c'est le bien-être et le confort à long terme qui est important.</p> <p>Il ne faut pas oublier la notion de plaisir et de bonne humeur qui peut se passer à travers un soin.</p> <p>Il n'est pas toujours possible de faire participer au maximum le résident car il y a des jours où il ne peut pas, où il n'est pas d'humeur. C'est aussi des moments pour provoquer la communication.</p>

8.12. Exemple d'un entretien

Annexe 12

Entretien de recherche

Personnes interviewées :
3 Educateurs spécialisés formés

Date de l'entretien :
14 décembre 2005

Hypothèse no 4

L'éducateur spécialisé exerce bien des fonctions socio-éducatives dans les interventions/tâches/activités auprès des personnes polyhandicapées.

Fonctions de soins*1. Votre formation vous a-t-elle préparé pour réaliser des soins auprès des usagers?*

Je viens de finir mais on n'a pas eu de formation au polyhandicap à part un cours optionnel que j'ai fait.

Des cours sur l'approche de la personne handicapées oui mais pas au niveau de la prise en charge, de la toilette ou de l'habillement.

Quasiment rien eu comme cours à part sur le handicap mental mais une petite approche, vraiment pas suffisant.

2. Qu'est-ce que vous avez du apprendre lorsque vous prodiguez des soins à une personne polyhandicapée?

Déjà, savoir manier les différents moyens auxiliaires qu'on avait à utiliser, les cigognes, lits de douche...

Savoir comment mobiliser une personne sans se faire mal et sans lui faire mal. J'ai appris sur le terrain avec notamment les physios présents dans l'institution.

J'ai du apprendre les techniques de mobilisation, moyens auxiliaires, comment bien faire avec eux sans se faire mal nous.

3. *Qu'est-ce qui est important lorsque vous prenez soin d'une personne polyhandicapée? C'est quoi votre objectif?...*

Essayer d'être soi-même détendue pour que la personne en face le soit.

Discuter, mettre à l'aise, communiquer.

Avoir une interaction

Comment toucher une personne : avoir un toucher plus ferme que doux, c'est mieux pour eux et ça j'ai appris en suivant un cours. Toucher plus fermement c'est plus rassurant pour la personne en face

Prévenir la personne de ce qu'on va faire.

J'essaye de m'occuper de la personne comme j'aimerais qu'on s'occupe de moi. Mettre du parfum, de la crème...

Prendre le temps pour que ce soit un moment agréable.

Faire attention aux détails, avoir assez chaud...

Faire attention lorsqu'on s'occupe des hommes, lorsqu'ils ont des réactions sexuelles, être claire et proposer de revenir plus tard.

4. *De quoi faut-il tenir compte des personnes lors des soins? Qu'est-ce qui est prioritaire? Que visez-vous?*

Le but c'est qu'ils sentent bon, soient bien habillés, ils ont droit à avoir un style et une identité à eux, même au travers les vêtements.

Leur hygiène, qu'ils participent au maximum à leurs soins. même si des fois ça se résume à choisir son produit de douche.

De les stimuler

C'est un moment privilégié pour faire de la stimulation basale, les faire sentir leur corps et à être dans un bien-être, des sensations.

Il faut faire attention à ce qu'ils participent au maximum, à ce qu'ils utilisent au maximum leurs ressources. Même si des fois ça se résume à choisir son produit de douche.

Fonctions d'accompagnement

1. Estimez-vous avoir assez de connaissances des besoins des personnes polyhandicapées?

Pas tellement, je me pose souvent des questions et je devrais me replonger dans mes cours mais je ne le fais pas assez. Mais c'est vrai que j'aurai besoin de plus. Je regarde avec une collègue l'approche anthroposophe où ils approchent la personne sous plusieurs aspects et ne voient pas la personne comme ça. C'est vrai que j'ai tendance à voir la personne dans sa globalité et pas la personne avec tel ou tel handicap qu'est-ce que ça peut avoir comme répercussions sur son attitude ou manière de penser.

Je n'ai pas assez de connaissances.

La personne polyhandicapée c'est à chaque fois une autre problématique, c'est plusieurs facteurs qui amènent la personne dans telle ou telle situation donc ce qu'on voit nous c'est que même les médecins tâtent, cherchent...

Je pense avoir assez de connaissances sur la personne polyhandicapée car l'expérience fait que j'ai appris mais il me manque un regard extérieur qui est un regard nouveau et frais sur une problématique, sur une personne, par exemple les cours de Gabbai.

2. De quelle manière cherchez-vous à connaître les besoins des personnes polyhandicapées?

L'observation. C'est en observant la personne, en observant l'interaction qu'un autre collègue a avec la personne.

En discutant avec les personnes même si c'est difficile du à leurs problèmes de communiquer. Les questions doivent souvent être fermées, c'est très inducteur.

L'observation et le partage avec les collègues, une collègue va peut-être observer quelque chose que je n'ai pas vue.

A part ça, il y a aussi les moments où on expérimente soi-même lors d'une activité avec le résident. Je découvre les choses avec la personne.

3. Quels sont les moyens que vous avez à disposition? (moyens institutionnels, personnels, capacités professionnelles)? Comment les utilisez-vous? Comment utilisez-vous l'information et l'observation obtenues?

Les parents sont la première source, c'est eux qui connaissent le mieux la personne.

Les divers cours institutionnels

Les thérapeutes

Internet, les recherches personnelles

Comment utilisez-vous l'information et l'observation obtenues?

Premier lieu d'échange, le colloque, tenir informés les collègues.

Faire au quotidien, ça dépend de l'info.

Analyser l'info, l'échanger avec la personne, mettre la personne au courant et voir ce qu'elle veut faire. Garder la notion de plaisir, au-delà des choses confortables.

4. Lorsque vous prenez en charge ou faites réaliser des gestes du quotidien à une personne polyhandicapée, qu'est-ce qui vous semble important? (dans votre attitude, dans vos demandes, en rapport avec votre fonction). Quel est votre objectif?

Il faut que ça ait du sens, ne pas mettre la personne en situation d'échec, que ça soit important pour elle.

Vérifier ce que les personnes savent faire ou font, qu'elles connaissent leurs limites, leurs compétences.

Fonctions pédagogiques

1. De quoi faut-il tenir compte lors de vos actions auprès des personnes polyhandicapées? De quoi vous partez, quelle est votre procédure?

Lors des ateliers, c'est important la notion de plaisir et d'envie de faire.

Leur proposer des activités, leur donner des choix.

Faire des sorties de groupe et il faut qu'ils négocient entre eux pour savoir où aller.

Tenir compte des moyens (en personnel, moyen matériels, moyens personnels)

Projets individuels, proposer des activités possibles et faisables. A partir de là, c'est nous qui devons amener une palette de propositions et ensuite la personne choisit là-dedans. Petit à petit elle va pouvoir faire des choix.

Souvent je n'ai pas l'impression de leur laisser autant de choix que je voudrai. Souvent on essaie des trucs, on observe, on évalue. Il faut tenir compte de leurs envies.

2. Quel est votre objectif en tant qu'éducateur spécialisé auprès des personnes polyhandicapées?

Qu'ils vivent le mieux possible avec leur handicap, qu'ils se sentent le mieux possible, qu'ils arrivent à viser le plus d'autonomie.

Qu'ils arrivent à prendre les lieux de l'institution comme chez eux.

Le bien-être qui passe par la toilette, l'habillement, la médication, par le psychique/psychologique (comment ils sentent qu'ils peuvent vivre ou être eux-mêmes dans cette institution), être bien dans la relation entre eux, avec l'équipe, les amener à se réaliser avec ce qu'ils ont envie.

Comment procédez-vous pour réaliser cet objectif? (en termes d'activités, d'actions, de réflexions, interventions)

Etre à l'écoute de leurs besoins :

- Faire attention à leur état de santé
- Occupation sur le groupe, loisirs
- Des activités, sortir
- Communiquer, discuter
- Organiser les lieux pour qu'ils soient chez eux.

Apprendre à vivre avec les autres, en collocation.

Fonctions pédagogiques/accompagnement

1. Lorsque vous proposez des activités aux personnes polyhandicapées, comment procédez-vous? Qu'est-ce qui est mis en place? Qu'est-ce qui est prioritaire?

Organiser le temps et les moyens
Intérêt individuel ou collectif

2. Lorsque vous animez des activités, quel est votre objectif? Quels savoirs faut-il mobiliser? Comment vous vous y prenez? Comment cela se passe dans la réalité? De quoi tenez-vous compte? Sur quoi vous appuyez-vous? De quelle manière vous procédez?

Que la personne soit en confiance, en sécurité
 Quel plaisir il a à faire une activité, proposer une ambiance autour de l'activité.
 Tenir compte de leur handicap (physique, fatigue)
 Mettre un cadre, motiver, proposer.
 Adapter l'activité à l'état et à la motivation de la personne.
 Prendre le temps, être patient et fixer des objectifs afin que ce soit eux qui fassent l'activité
 Fixer leur attention sur l'activité et l'adapter en fonction de leur handicap
 Stimuler le plus longtemps possible pendant l'activité, tenir compte de leur handicap et de leur état de fatigue.

De quoi tenez-vous compte? Sur quoi vous appuyez-vous? De quelle manière vous procédez?

Rendre intéressant et valoriser la personne pour lui donner envie de faire l'activité.
 Projet des ateliers
 Les laisser proposer des choses, des activités et des loisirs.

Hypothèse no 6

L'équipe transdisciplinaire (éducateurs – infirmiers) répond adéquatement aux besoins des personnes polyhandicapées

1. Quels sont pour vous les besoins des personnes polyhandicapées? Pouvez-vous les identifier?

Les besoins des personnes polyhandicapées sont d'ordre physique, psychique et spirituel. Elles ont des besoins d'ordre physiologiques : Respiratoires, mobilité, déglutition, déplacement, sommeil, élimination...

Elles ont des besoins affectifs : câlins, affectivité, réconfort...

De part leur handicap, rester en lien avec d'autres personnes extérieures à l'institution

2. Quel est votre objectif en tant qu'équipe transdisciplinaire auprès de personnes polyhandicapées?

Mon objectif avec ces personnes est de savoir où aller avec ces personnes : viser leur confort, viser la progression et l'autonomie. Mais dans notre équipe l'objectif n'est pas vraiment défini.

Mettre à plat les valeurs de l'équipe pour pouvoir mettre en place un projet d'équipe. Chacun dans l'équipe puisse être reconnu dans ce qu'il sait faire spécifiquement et pouvoir le mettre en avant. Prendre les compétences de chaque personne.

Qu'ils puissent investir le groupe comme chez eux.

On n'a pas de vision d'équipe de ce qu'on veut avec les résidents. C'est encore assez individuel. C'est pour ça qu'on fait une supervision.

On a quand même de part notre description de fonction une base que l'institution veut de nous mais c'est assez large. On répond à ce qu'il y a là-dedans mais par contre au niveau objectif d'équipe on ne peut pas encore répondre.

Comment travailler dans le groupe en tant qu'équipe pour aller dans la même direction, on ne l'a pas encore défini.

Mais il y a-t-il un décalage entre la théorie (description de fonction) et la pratique?

C'est trop global ce qui est écrit dans la description de fonction et chacun va l'interpréter à sa manière. Au niveau de l'institution il y a un décalage et il y a un manque de moyens qui nous est donné pour combler ce décalage. Il nous faut des moyens pour à un moment donné se poser comme équipe et se dire quelles sont nos valeurs pour l'accompagnement des personnes polyhandicapées.

3. Que mettez-vous en place pour atteindre cet objectif?

(pas posé la question)

4. Qu'est-ce qui est important dans l'accompagnement des personnes polyhandicapées? Qu'est-ce qui est particulier à cette population?

Leur bien-être

Nous avons le PAI de chaque résident où nous fixons des objectifs individuels pour chaque résident avec des projets donc on s'est regroupés. Après c'est dans la manière de le faire, dans la régularité de faire les choses que ça pêche.

5. Quelles compétences doit avoir une équipe pour répondre aux besoins des personnes polyhandicapées? Qu'est-ce qui est important à savoir, à connaître, à mobiliser?

L'équipe doit être soudée et franche, elle doit aller bien, bonne entente.

Pouvoir se poser et être avec la personne, discuter avec elle et avoir la capacité d'être à côté de la personne et écouter ce qu'elle dit.

Répartir les tâches, communiquer comment faire les choses, transmettre les infos, trouver le temps pour les communiquer.